

Une analyse sociohistorique de la résistance paysanne de l’Ile-à-Vache (Haïti) face au projet de développement (éco) touristique de l’État

Walner OSNA

Thèse soumise à l’Université d’Ottawa dans le cadre des exigences du programme de Maîtrise ès arts (M.A.) en sociologie

École d’études sociologiques et anthropologiques
Faculté des sciences sociales
Université d’Ottawa

© Walner Osna, Ottawa, Canada, 2020

Dédicaces

Cette thèse de maîtrise est dédiée à toute ma famille spécialement à mes très chers mère et père Marie Anise Clermont que j'appelle affectivement Bi et Jean Wisnel Osna, qui n'ont jamais découragé avec moi et qui ont sacrifié leur vie pour mon éducation. Ce sont ces personnes qui m'ont appris l'amour, la dignité et le courage.

Elle est aussi dédiée à mes ami.e.s-camarades du Cercle d'Étude en Littérature Gramscienne (CELG), du Groupe de Recherche et d'Appui au Développement des Collectivités territoriales (GRAD), du Cercle Jn Anil Louis-Juste, du Mouvement démocratique et populaire (MODEP) et de l'Institut Culturel Carl Levêque.

Une dédicace spéciale à ces ami.e.s-camarades avec qui j'ai vécu des expériences douloureuses et indélébiles de camaraderie/amitié et de militance inscrites dans notre corps et dans notre âme : Antoine Andy John Werner, Christella Casimir, Frantz-Guy Celesting, Pierre Wilkens Cherismé, Sodwin Dormelus, John Rock Gourgueder Jean, Fritznel Honneur, Samuel Morancy, Wedly Mozeau, Bachelard Noel, Jacques Stevenson Prioli, Luder Providance, Mackendy Toussaint St-Gilles, Schill Sully Peguy...

Cette thèse est également dédiée au peuple souverain d'Haïti en général qui, toujours attaché à la lutte pour réaliser les idéaux de la Révolution haïtienne traduisant en cette expression « Pas de liberté sans bien-être », a financé à travers ses taxes mes études de premier cycle en sociologie à l'Université d'État d'Haïti.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier professeure Nathalie Mondain qui a accepté de superviser cette thèse de maîtrise et qui a parcouru patiemment le long trajet avec moi. Mes remerciements vont aussi aux professeur.e.s. examinateurs, Karine Vanthuyne et Ari Edward Grandsman, qui ont accepté de faire la lecture critique de la thèse. Un remerciement à ma conjointe Magalie Civil qui m'a toujours accompagné depuis le processus de ma demande d'admission à l'Université d'Ottawa et qui continue à le faire, surtout en se mettant toujours disposée et disponible pour moi dans les pires moments.

Je dois remercier une chère amie-camarade que la lutte a mise sur mon chemin, Stéphanie Guirand, grâce à qui j'ai pu bénéficier de la générosité et de l'humanisme de Susan Ringle. Toute ma reconnaissance et un remerciement spécial à cette grande dame, Susan Ringler, qui a accepté de payer mes droits de scolarité. Je lui remercie d'avoir confiance dans mes capacités intellectuelles. Je dois aussi remercier mon ami Lawrence Jules qui est un frère, un père et un compatriote qui croit dans les valeurs, qui n'a jamais cessé de m'épauler durant ce parcours. Sans cette équipe solide, je ne saurais réaliser ce rêve, détenteur d'une maîtrise en sociologie. Un remerciement particulier également à la Fondasyon Konesans ak Libète (FOKAL) qui m'avait accordé une subvention pour ces études.

Je ne peux pas oublier l'équipe de l'Institut Culturel Karl Lévêque (ICKL), principalement Raoul Vital, Muller Pierre Louis et Mimose Gille, un grand merci à vous. Un remerciement spécial à chacune des personnes suivantes qui a contribué d'une façon ou d'une autre à faire de ce rêve une réalité : Serge Michel Pierre Louis, Gaël Pétillon, mon ami critique Hérold Constant, Georges Eddy Lucien, Jean Casimir, Céide Orlando, Samuel Morancy, Frantz Brizard, Peterson Dérolus, Nixon Boumba, Josiane Clermont, Léenne Clermont, Ronald Ricardo Gressine, Josh Steckley, Marylynn

Steckley, Francky Jean Pierre, Roland Bélizaire, Jean Joachim Laflèche, Kervens Chery, Jean-Laurent Lhérisson, James Beltis, Alermy Piervilus, Wilnick Chérichel, Christ Moïse Léon, Jean Nephataly Michel...

Sans pouvoir énumérer tous les noms, je veux exprimer ma gratitude envers tout.e.s mes ami.e.s, camarades et membres de ma famille. C'est grâce à eux que ce rêve a pu être réalisé et je compte encore sur vous, car ce n'est qu'une bataille gagnée dans la guerre.

Même amour, même conviction !

Moun k ap batay pa mouri !

Ewa !

Résumé

Cette thèse de maîtrise porte sur la résistance paysanne de l'Ile-à-Vache (Haïti) face au projet de développement écotouristique de l'État sur l'île. Elle s'inscrit au carrefour des sociologies du développement et des mouvements sociaux. Il s'agit d'une recherche qualitative menée à partir d'une étude de cas avec des entretiens et des observations informelles à Ile-à-Vache. D'une part, cette thèse montre que la question foncière était le principal enjeu autour duquel le projet (éco) touristique de l'État ainsi que la résistance induite par ce projet étaient construits. D'autre part, cette recherche met en évidence la contradiction existante entre la mise en œuvre du projet et sa prétention écotouristique à travers un choix délibéré de l'État d'exclure la population locale, les impacts socio-environnementaux néfastes et sa contribution à la dégradation des conditions matérielles d'existence des paysan.ne.s. Ce qui a occasionné un mouvement de résistance coordonné par KOPI (Konbit peyizan Ilavach) qui a fait un travail de conscientisation au niveau de la population locale sur les enjeux, menaces et dangers du projet afin de parvenir à un engagement collectif d'une part, et un travail de médiatisation qui a donné une visibilité nationale et internationale à cette résistance paysanne, d'autre part. Tout ce processus avait bénéficié de la solidarité des acteurs externes venus principalement de Port-au-Prince. Ainsi, la résistance a choisi de s'exprimer à travers des manifestations qui ont été systématiquement réprimées par la police. Le blocage était aussi une autre forme de protestation qui s'exprimait à travers des actions nocturnes et discrètes. Malgré les tentatives de cooptation et de répression, la résistance paysanne de cette île a réussi à bloquer le projet, une réussite qu'on ne saurait voir de manière isolée puisque le contexte social et politique était également important. Le mouvement national populaire contre le régime au pouvoir qui a provoqué la démission du gouvernement a favorisé ce succès.

Mots-clés : Ile-à-Vache, État, développement, écotourisme, participation, résistance

Abstract

This thesis focuses on the peasant resistance of Ile-à-Vache (Haiti) in front of the state's ecotourism development project on the island. It is at the crossroads of the sociology of development and the sociology of social movements. This is qualitative research based on a case study with data produced by interviews and informal observations in Ile-à-Vache. It showed the land question was the main issue around which the state (eco)tourism project as well as the resistance induced by this project to Ile-à-Vache were built. On the other hand, this research highlighted the existing contradiction between the implementation of the project and its ecotourism claim through a deliberate choice of the State to exclude the local population, the harmful socio-environmental impacts and its contribution to the deterioration of the material conditions of existence of peasants. What caused a resistance movement coordinated by KOPI (Konbit peyizan Ilavach) which made a work of conscientization at the level of the local population on the stakes, threats and dangers of the project in order to reach a collective commitment on the one hand, and media work which gave national and international visibility to this peasant resistance. This whole process had benefited from the solidarity of external actors, mainly from Port-au-Prince. Thus, the resistance chose to express itself through demonstrations which were systematically suppressed by the police. The blockage was also another form of protest that was expressed through discreet and nocturnal actions. Despite attempts at co-optation and repression, the peasant resistance of the island succeeded in blocking the project, a success that cannot be seen in isolation since the social and political context was also important. Because, the national popular movement against the regime in power which caused the resignation of the government favored this success.

Keywords: Ile-à-Vache, State, development, ecotourism, participation, resistance

Table des matières

Dédicaces	II
Remerciements	III
Résumé	V
Abstract.....	VI
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I- Présentation de l’Ile-à-Vache.....	1
II- Description du projet de développement écotouristique	4
III- Contestation du projet par la population locale de l’Ile-à-Vache	6
CHAPITRE I. DE LA CONSTRUCTION DE L’OBJET D’ÉTUDE À LA PROBLÉMATISATION	10
1.1. Tourisme : mégaprojet de développement	10
1.2. Écotourisme : stratégie de développement durable ?.....	12
1.3. Participation : entre discours et réalité	18
1.4. Écotourisme dans la Caraïbe	19
1.4.1. Questions et objectifs de recherche	23
CHAPITRE II. PERSPECTIVE DÉCOLONIALE : ORIENTATION THÉORIQUE DE L’OBJET D’ÉTUDE	25
2.1. La perspective décoloniale comme choix théorico-épistémologique.....	26
2.2. État en Haïti et la matrice coloniale du pouvoir.....	31
CHAPITRE III. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	36
3.1. Étude de cas comme approche méthodologique	37
3.2. Choix des participant.e.s	39
3.3. Profil sociodémographique des participant.e.s	42
3.4. Construction des données	45
3.5. Méthode d’analyse des données	46
CHAPITRE IV. CONTEXTUALISATION DE L’OBJET D’ÉTUDE : HISTORIQUE DES MÉGAPROJETS EN HAÏTI	50
4.1. La question foncière : une question sociale historique fondamentale.....	53
4.1.1. Historique des expériences de mégaprojets en Haïti	54
CHAPITRE V. ILE-À-VACHE : LA QUESTION FONCIÈRE AU CENTRE DE LA RÉSISTANCE PAYSANNE	60
5.1. Le mouvement paysan de l’Ile-à-Vache : influence d’autres expériences de mégaprojets	60
5.2. Tenure foncière : un rapport social d’exploitation et de domination sur l’île	66
5.3. La question foncière : un enjeu dans la lutte contre le projet touristique	74
CHAPITRE VI. MISE EN ŒUVRE DU PROJET : DE LA CONTRADICTION AU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE LA RÉSISTANCE.....	86

6.1. Absence de consultation locale : un choix gouvernemental	87
6.1.1. L'information : clé d'une participation éclairée et transparente.....	88
6.1.2. Absence de participation : exclusion de la population locale dans le projet.....	92
6.2. Retombées socio-économiques du projet : entre amélioration et dégradation du cadre socio- environnemental.....	97
6.2.1. Impacts socio-environnementaux de la mise en œuvre du projet	98
6.2.2. Retombées socioéconomiques : dégradation des conditions matérielles d'existence	103
CHAPITRE VII. DE LA CONSTRUCTION DU MOUVEMENT DE RÉSISTANCE AUX STRATÉGIES ET FORMES DE LUTTE	114
7.1. La structuration organisationnelle de coordination de la résistance : rôles de KOPI.....	115
7.1.1. La conscientisation : une stratégie pour la mobilisation des paysan.ne.s.....	118
7.2. Visibilisation du mouvement de résistance : la recherche d'une place dans l'espace public	125
7.2.1. Contribution des acteurs externes à la construction de la résistance	127
7.3. Stratégies de la dynamique de résistance paysanne : des manifestations aux blocages	132
7.3.1. Manifestation : forme d'expression de la résistance paysanne.....	133
7.3.3. Prise en charge gouvernementale du mouvement : Entre dialogue, cooptation et répression	146
CONCLUSION	150
RÉFÉRENCES	157
ANNEXES	171
- Grille d'entretien semi-dirigé.....	171
- Avis de recrutement	174
- Fiche sociodémographique	175

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette thèse de maîtrise porte sur la résistance paysanne de l’Ile-à-Vache (Haïti) face au projet de développement écotouristique de l’État sur l’île planifié et exécuté par le régime de PHTK¹. Elle se veut une étude sociologique sur la résistance développée par la population locale pour exprimer son opposition au projet. Notre objet d’étude se trouve à la croisée de la sociologie du développement et celle des mouvements sociaux, puisque, d’une part, le projet d’écotourisme s’inscrit dans un cadre global de projets de développement et, d’autre part, notre intérêt est surtout d’appréhender les stratégies ainsi que les mécanismes de résistance des paysan.ne.s. Ce projet d’écotourisme, issu du plan stratégique de développement d’Haïti élaboré après le séisme du 12 janvier 2010, prétend améliorer les conditions matérielles d’existence des habitant.e.s de l’Ile-à-Vache. Pour mieux saisir les enjeux qui ont abouti à la résistance de cette population, nous ferons une présentation de la situation sociodémographique, politique et économique de cette commune.

I- Présentation de l’Ile-à-Vache

Cette présentation de l’Ile-à-Vache est nécessaire en ce sens que le gouvernement part de la situation de la commune ainsi que de ses potentialités touristiques pour justifier le projet écotouristique. Ile-à-Vache est une commune du département du sud d’Haïti ayant une superficie de 45,97 km² avec une population de 15 399 habitants (IHSI, 2015). Elle est composée de 13 333 personnes vivant en milieu rural et 2 066 en milieu urbain. La gestion politique et administrative de la commune est assurée par un conseil communal, composé de trois maires (un

¹ PHTK : Parti Haïtien Tèt Kale, nom du parti politique fondé en 2012 par le président Michel Joseph Martelly (2011-2016) au cours de son mandat, durant la période où il avait Laurent Salvador Lamothe comme premier ministre.

maire ou une mairesse principal.e et deux maires ou mairesses assesseurs), élu.e.s pour quatre ans, au suffrage universel selon la Constitution haïtienne de 1987.

L'agriculture et la pêche sont les principales activités économiques de cette commune. Chaque famille paysanne possède une parcelle de terre pour faire de l'agriculture (Architecture for humanity, 2013). Toutefois, notre enquête empirique nous a révélé qu'il y a aussi des paysan.ne.s sans terre sur l'île, c'est-à-dire qui ne sont pas propriétaires et qui sont obligé.e.s de travailler la terre d'autrui pour survivre. La culture vivrière occupe, selon une enquête d'Architecture for humanity (2013), 92 % de la surface agricole. Selon cette même enquête, si le manguiier occupe 15,2 ha de la surface agricole, toutefois lors des récoltes 40 % des mangues sont gaspillées du fait qu'il n'y existe aucune industrie de conservation et de transformation de fruits. Les arbres fruitiers couvrent 11 % du territoire, pendant que les mangroves occupent 30 % de la surface totale de l'île et du littoral. La pêche constitue l'une des principales activités génératrices de revenus pour les habitants. Une part des fruits de mer est achetée par des hôtels de l'île et une autre part est écoulée sur les marchés locaux et avoisinants. L'un de nos participants nous appris lors de notre séjour d'enquête que la pratique du troc existe encore sur l'île, notamment dans sa partie orientale. Il a raconté que des paysan.ne.s vont au bord de la mer pour échanger des fruits contre du poisson. De plus, d'autres activités économiques comme le commerce informel, l'élevage et le tourisme représentent aussi d'importantes sources de revenus dans cette communauté.

Les services sociaux de base y sont quasiment inexistantes. Il n'existe que deux centres de santé : celui de *Madame Bernard* et le dispensaire de *Kakòk*. Et parmi les 25 écoles qui offrent le service

d'éducation, seulement cinq sont publiques. À souligner qu'en Haïti, 80 % des écoles sont privées². Selon *Partenariat mondial pour l'éducation*³, les frais annuels de scolarité en Haïti s'élèvent en moyenne à 80 dollars US par enfant sans compter les dépenses pour les fournitures scolaires (livres, uniformes, etc.) et les dépenses pour le transport. Une enquête de l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI, 2003) révèle que les dépenses des ménages haïtiens en éducation représentent entre 38 et 49 % de leurs dépenses totales. Une telle situation rend l'éducation inaccessible pour de nombreuses familles. Le coût trop élevé de l'éducation constitue l'une des principales causes de la non-scolarisation en Haïti. Ile-à-Vache n'est pas exempte de cette situation globale du pays. En plus, il n'existe pas de centres professionnel et universitaire dans la commune. En effet, les élèves qui désirent achever leurs études secondaires et poursuivre des études professionnelles et universitaires sont obligés de se rendre à la ville des Cayes, une commune frontalière à l'île ou à Port-au-Prince, la capitale du pays.

Concernant les potentialités touristiques, l'île contient plus de vingt plages, n'avait pas vraiment les infrastructures routières et d'automobiles nécessaires pour y accéder facilement. Elle comprend un paysage montagneux et des forêts de mangrove avec une absence totale d'automobiles. L'État a estimé que ces caractéristiques représentent un atout pour le développement touristique de l'île (Gouvernement de la République d'Haïti, 2014). C'est pourquoi l'île a été choisie comme l'un des principaux sites de développement touristique pour réaliser un projet écotouristique.

² Rentrée scolaire sans eau courante ni électricité en Haïti, <https://www.lapresse.ca/international/caribes/201809/03/01-5195077-rentree-scolaire-sans-eau-courante-ni-electricite-a-haiti.php>, publié le 3 septembre 2018.

³ L'éducation à Haïti, <https://www.globalpartnership.org/fr/where-we-work/haiti>.

II- Description du projet de développement écotouristique

Le *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti* (PARDH), élaboré en mars 2010 par l'État avec l'appui « d'experts internationaux », est un document d'évaluation de la situation globale d'Haïti après le tremblement de terre qui a détruit les infrastructures de base du pays, notamment dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Il projette des perspectives de développement, avec la prétention de transformer la catastrophe comme opportunité. Le PSDH, *Plan stratégique de développement d'Haïti : pays émergent en 2030* a repris les idées du PARDH. Le sixième programme du deuxième chantier *refondation économique* du PSDH, *Appuyer le développement du tourisme*, prévoit la mise en place de tous les dispositifs nécessaires à l'application du plan. En ce sens, il affirme que : « des mesures devront être prises au niveau du cadre légal et de la sécurisation du foncier afin de rendre plus propices les investissements privés et, plus particulièrement, les investissements étrangers. L'investissement privé dans le développement touristique devra être accompagné par des mesures facilitant l'aménagement des sites » (PSDH, 2012, p. 160). L'arrêté présidentiel du 10 mai 2013 déclarant Ile-à-Vache *zone réservée et zone de développement touristique*, s'inscrit ainsi dans une logique d'application du PSDH. Et peu de temps après, précisément en mois d'août, le projet évalué à plus de 230 millions de dollars US, l'un des plus grands chantiers de la présidence de Michel Joseph Martelly et son Premier ministre d'alors, Laurent Salvador Lamothe, fut lancé (Thomas, 2014). En quoi consiste réellement ce projet de développement qui se présente comme étant écotouristique ?

Ce projet s'inscrit dans une stratégie nationale de création de régions de développement touristique. Il prétend aboutir au développement socioéconomique de l'île tout en maintenant son intégrité culturelle et la protection de l'environnement. Le gouvernement d'alors a projeté de construire entre 1500 et 2 500 chambres d'hôtel. Les cantines communautaires, la construction d'un centre de

santé, la réhabilitation de deux écoles, l'installation de lampadaires et de pompes à eau ainsi que l'aménagement d'un village touristique constituaient autant d'éléments faisant partie de l'ensemble des travaux qui devaient être mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du projet écotouristique. Ce gouvernement a présenté l'île comme un espace non habité par des êtres humains : « pratiquement désertes, elles [les plages] peuvent satisfaire les plus exigeants des amateurs de plages des Caraïbes » (Gouvernement de la République d'Haïti, s.d. et d. p.). Il a prévu la construction d'un aéroport international, dont les études d'orientation et géotechniques de la piste ont été réalisées à la fin de 2013. Pour le transport des touristes, un système de chemins de qualité devait être construit. En outre, Ile-à-Vache devait s'approprier l'histoire des pirates. C'est dans cette perspective que ce projet a prévu la réalisation d'un « musée subaquatique et terrestre » pour une mémorialisation des flibustiers. La firme Truxton a commencé les travaux de dragage en décembre 2013 pour la construction d'un quai.

La construction de « fermes insulaires » est prévue dans le projet afin de répondre aux besoins alimentaires des touristes. Des programmes d'intensification agricole, sans menace pour l'environnement et l'agriculture familiale paysanne, étaient prévus pour assurer l'approvisionnement alimentaire. On pourrait se demander dans quelles mesures l'État en Haïti peut mettre en place un programme d'intensification agricole sans conséquence sur l'environnement et l'agriculture familiale paysanne. Bernard Éthéart et Frédéric Thomas (2018), dans leur récente étude sur l'agrobusiness en Haïti ont démontré que le projet de production intensive de bananes pour l'exportation de *Nourribio* d'*Agritrans* dans le nord-est d'Haïti a eu des impacts socio-environnementaux néfastes comme l'expropriation des familles paysannes qui travaillaient les mille hectares de terres et l'utilisation de grandes quantités d'eau sur des terres semi-arides.

En outre, il existait une logique d'extraversion qui est sous-jacente à ce projet. Les perspectives sont définies particulièrement en fonction des besoins étrangers, mais non de ceux de la population locale. Les documents (projets de développement, politiques publiques) sont élaborés dans une logique extravertie et de projets, ils sont plutôt tournés vers l'extérieur au lieu des besoins internes et de la réalité du peuple haïtien, à côté de l'absence de la participation citoyenne dans leur élaboration (Éthéart et Thomas, 2018). C'est pourquoi, comme nous le démontrerons dans la thèse, la mise en œuvre du projet s'est heurtée à la résistance de la population locale.

III- Contestation du projet par la population locale de l'Ile-à-Vache

En dépit d'une différence de nature, le mégaprojet touristique de l'Ile-à-Vache n'est pas un grand premier en Haïti. L'historique des expériences de projets dans le pays montre une tendance de la population à résister à ces mégaprojets. Car, les mécanismes sont généralement similaires et ont presque les mêmes incidences négatives d'un point de vue socioéconomique et environnemental. Nous allons approfondir cet aspect dans la section sur la contextualisation. C'est pourquoi ces mégaprojets ont provoqué des mouvements de résistance comme il a été le cas pour le projet de développement écotouristique de l'Ile-à-Vache.

Durant tout le processus, les habitants n'ont été ni consultés ni invités à participer à la mise en place du projet. Gustavo Marin Guardado (2018) qui étudiait la relation entre développement du tourisme et les logiques d'appropriation foncière par des groupes politiques et économiques au Mexique dans la municipalité de Tulum a montré que ce type de projet suppose l'expulsion systématique des populations locales du territoire, ainsi que comme bénéficiaires potentiels d'un tel développement. En Haïti, l'exclusion des acteurs locaux a produit un climat de peur au niveau de la population. Forts d'expériences similaires dans le passé, ils craignaient d'être expropriés.

D'où le foyer de résistance est mis en place sur l'île contre ce projet de développement touristique. La population locale a manifesté son désaccord au projet et a exigé des explications auprès de l'agent exécutif intérimaire Fritz César. À souligner que les agents exécutifs intérimaires étaient des personnes nommées par décret présidentiel en 2013 pour remplacer les maires qui ont été élus et dont le mandat était arrivé à terme, en raison d'un non-respect du calendrier électoral prévu par la constitution du pays. Cet agent exécutif n'a pas pu fournir des explications sur le projet, il a en effet planifié une rencontre avec la ministre du Tourisme, Stéphanie Balmir Villedrouin en novembre 2013, qui a eu lieu à Port-au-Prince (DESAFRODH *et. al.*, 2014). En seulement dix minutes, la ministre a présenté le projet aux personnes participant à la rencontre et les gens en sont sortis insatisfaits et inquiets. La dynamique de résistance au projet allait donner naissance à une structure qui assura la coordination du mouvement : Konbit Òganizasyon Peyizan Ilavach (Coubite organisation paysanne d'Ile-à-Vache) (KOPI). La résistance se nourrissait également du constat des dégâts socio-environnementaux et des conséquences économiques néfastes que l'île était susceptible de subir à cause du projet.

La construction d'un aéroport international et d'un terrain de golf implique le déboisement d'une vaste terre. En plus, les jardins de certains paysans ont déjà commencé à être détruits par les machines qui travaillent sur l'île. La résistance au projet a pris plusieurs formes et trouve des solidarités dans la société civile. Les revendications sont tournées autour du principal slogan : « Ilavach pa pou vann ni an gwo ni an detay » (Ile-à-Vache n'est pas à vendre ni en gros ni en détail). Cette résistance a duré plusieurs mois malgré la répression gouvernementale contre les protestataires. À cet effet, Marie-Thérèse Labossière Thomas (2014) a écrit dans un article publié sur *Alter presse* que « l'absence de communication et de transparence, ajoutée à la récente vague

de répression et de brutalités policières, crée le climat d'angoisse et de mobilisation qui continue de secouer la communauté jadis paisible de l'Ile-à-Vache et appelle à la solidarité ».

Partant de ces constats relatifs à la situation de l'île, aux prétentions officielles du projet et au contexte de cette résistance paysanne, nous avons structuré notre thèse en sept chapitres. Le premier est consacré à la construction de l'objet d'étude eu égard à la littérature existante sur le sujet. Ensuite, nous justifions la pertinence et le choix de l'approche décoloniale pour aborder notre objet d'étude au deuxième chapitre. Au troisième, nous argumentons le choix de la méthodologie qualitative et décrivons les démarches entreprises depuis la production de nos données jusqu'à l'analyse. Le quatrième est consacré à décrire le contexte social et politique ainsi que l'historique des expériences de mégaprojets en Haïti. Et les trois derniers chapitres portent sur l'analyse des données. Le cinquième montre comment la question foncière est au cœur des rapports sociaux et politiques en Haïti et par conséquent de la mise en œuvre de la résistance. Quant au sixième, il montre comment la contradiction flagrante du projet avec les principes de l'écotourisme met en évidence les rapports sociaux et politiques fondamentalement inégaux en Haïti et comment une population prise au piège dans cette logique trouve des moyens pour résister. Enfin, le septième et dernier chapitre montre les dynamiques sociales de la mise en œuvre de la résistance, en mettant en évidence la manière dont la structure organisationnelle de coordination du mouvement s'est construite ainsi que ses rôles dans le travail de mobilisation des paysan.ne.s et de visibilité de la résistance au niveau national et international. Nous analysons également dans ce chapitre la contribution des acteurs externes dans le processus de construction de la résistance. Et nous étudions les manifestations et les blocages comme les mécanismes et stratégies de résistance mobilisés pour faire obstacle à l'exécution du projet malgré les tentatives de cooptation, de

« négociation » et la forte répression gouvernementale sans ignorer le contexte social et politique dans lequel est insérée une telle résistance.

CHAPITRE I. DE LA CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ÉTUDE À LA PROBLÉMATISATION

Nous allons aborder notre objet d'étude à la lumière de la littérature qui existe sur la problématique de l'écotourisme afin de parvenir à la construction de notre problématique de recherche. D'abord, nous allons considérer le tourisme comme mégaprojet de développement. Ensuite, nous allons faire une recension critique de l'écotourisme en tant que stratégie de développement durable et aborder la dimension participative. En dernier lieu, nous allons voir comment cette problématique se pose dans la région caribéenne où se situe Haïti pour finalement préciser les objectifs et questions de recherche.

1.1. Tourisme : mégaprojet de développement

Les projets de développement touristique font partie des mégaprojets. Gellert et Lynch (2003, p. 18) définissent « les mégaprojets comme des projets qui transforment le paysage de façon rapide, intentionnelle et profonde sous des formes très visibles, qui nécessitent l'intervention coordonnée du capital et de la puissance étatique ». Ces grands projets ont souvent la prétention de dynamiser les régions ciblées, voire l'économie en général (Dumez, 2012). De son côté, Dumez (2013) a montré, en se référant au travail de Bent Flyvbjerg, que les mégaprojets ont généralement surestimé les incidences économiques et sous-estimé les risques notamment environnementaux. Tout en admettant qu'il puisse y avoir des combinaisons entre les catégories, Gellert et Lynch (2013) distinguent quatre catégories de mégaprojet : infrastructures, industries extractives, production et consommation. Ainsi, ils ont classé les projets de développement touristique dans la catégorie de consommation.

Ces auteurs ont démontré comment les mégaprojets impliquent nécessairement des déplacements. Leur conception du déplacement inclut à la fois la dimension sociale et naturelle. Ils affirment que « [...] le déplacement renvoie aux modalités selon lesquelles les éléments humains et biogéophysiques du paysage interagissent et se modifient du fait de la mise en œuvre des mégaprojets » (Gellert et Lynch, 2013, p.20). Ils distinguent deux types de déplacements : le déplacement primaire qui est inhérent au projet et le déplacement secondaire qui est indirect et s'éloigne dans le temps et/ou dans l'espace. L'une des manifestations du déplacement primaire, sur le plan biogéophysique, est la déforestation et sur le plan social, c'est l'éviction planifiée et la réinstallation des populations. Le projet touristique de l'Ile-à-Vache implique ces deux formes de manifestations du déplacement, primaire avec la déforestation et social avec le déplacement des habitant.e.s. Le déplacement secondaire peut être, d'un point de vue biogéophysique, baisse de la qualité de l'eau et modification des écosystèmes provoquant des problèmes sanitaires. Et dans sa dimension sociale, il s'agit de la perte d'accès aux ressources (la terre) et du chômage après la réalisation du projet.

Selon ces mêmes auteurs (Gellert et Lynch, 2003), les déplacements semblent inévitables à cause des pratiques et des idéologies de la modernisation associées au colonialisme, au développement et à la mondialisation alors que les mégaprojets servent les intérêts de puissants acteurs qui interviennent dans le processus-accumulation du capital (institutions financières, entreprises de travaux publics, États). Ils avancent notamment que trois éléments des idéologies de la modernisation sont communs aux États coloniaux, capitalistes et socialistes. Le premier se réfère à l'idée du sacrifice individuel au nom de l'intérêt général. Cette idée reconnaît les déplacements provoqués par les mégaprojets, mais ils sont justifiés au nom de l'intérêt général parce qu'ils peuvent sensiblement contribuer à réduire la pauvreté. Le second traduit la définition du progrès

comme « évolution vers l'urbanisation » (Gellert et Lynch, 2003, p. 23). Le déplacement provoqué par le développement produit des migrations du monde rural vers le monde urbain et stimule l'intégration des individus à l'économie nationale ou mondiale. Les paysans sont donc transformés en ouvriers. Le dernier élément est la maîtrise rationnelle de la nature liée à la technologie comme solution pour diminuer ou éliminer les pires effets de déplacement social ou naturel. Et l'État joue un rôle de facilitateur dans ces modèles de projets comme l'illustrent les documents du projet touristique de l'Ile-à-Vache en Haïti, affirmant que l'État n'a qu'un rôle de facilitateur dans le cadre du développement touristique de l'île.

En somme, nous classons le projet de développement écotouristique de l'Ile-à-Vache dans la catégorie mégaprojet de consommation. Néanmoins, celui-ci intègre aussi des caractéristiques d'autres catégories parce qu'il implique la construction de grandes infrastructures. Puisque généralement l'écotourisme est abordé en termes de stratégie de développement durable et le projet de développement écotouristique que nous étudions s'inscrit dans cette lignée, nous tenons à faire une recension critique de cette approche.

1.2. Écotourisme : stratégie de développement durable ?

Écotourisme et développement durable sont ancrés dans le paradigme développementiste. Ce paradigme est introduit avec le discours du président états-unien Harry Truman dans le contexte d'après-guerre, où l'Europe se trouvait ruinée (Rist, 2007). Selon Vercellone (2002), le développement se confond avec une croissance industrielle des « pays en voie de développement » en suivant le modèle des États-Unis, de l'Europe de l'Ouest et du Japon. Il produit une dualité « développement/sous-développement » qui insinue que le « sous-développement » constitue un stade, un retard par rapport aux autres et que ces pays pourront passer au stade de

« développement » s'ils suivent le chemin des autres dits développés (Rist, 2007 ; Brunel, 2018). Pour Serge Latouche (1997) le développement n'est autre que l'occidentalisation du monde, car les mots sont porteurs de charges sociohistoriques et sont liés à des représentations qui influencent les locuteurs sans en avoir forcément conscience. Fort de ces considérations, le développement est donc l'imposition d'une vision du monde, ancrée dans un contexte social et historique particulier, à une communauté ou à un pays en général. Cela traduit, dans un contexte « postcolonial et post-esclavagiste », les nouvelles formes de rapports de pouvoir entre des pays occidentaux — pour la plupart ancienne métropole — et des pays nouvellement indépendants, puisque le colonialisme classique ne tient plus. Donc, le développement est devenu le nouveau discours qui caractérise les rapports entre des pays du centre et ceux de la périphérie.

En d'autres termes, « il y a tout simplement “développement” là où il y a des “développeurs”, là où l'un des groupes se réclamant de la mise en œuvre du développement organise un dispositif d'intervention sur d'autres groupes sociaux » (Chauveau, 1985, p. 164 ; cité par Bierschenk, 2010, p. 2). En ce sens, le développement est donc un ensemble de pratiques reposant sur des rapports de pouvoir que le discours altruiste et évolutionniste masque (Sardan, 1993). Le concept de « développement durable », provient quant à lui du constat et de la prise de conscience des conséquences environnementales de l'industrialisation (Anctil et Diaz, 2016). Autrement dit, le « développement durable » résulte du constat de l'échec du modèle développementiste.

C'est ainsi que Lequin (2001, p. 30) écrit que « [...] le paradigme de la croissance exponentielle a été remis en question pour évoluer vers celui du développement durable où de nouvelles croyances et valeurs apparaissent [...] ». Car le développement était synonyme de croissance (Brunel, 2018). Ce terme a été utilisé pour la première fois en 1970 dans la déclaration de Cocoyoc sur l'environnement et l'écologie (Nahavandi, 2001). Toutefois, selon Anctil et Diaz (2016), le concept

va prendre un tournant important avec le rapport Bruntland qui a fait une liaison entre le présent et l'avenir dans la définition du concept de développement durable. Selon ce rapport, le développement durable se définit comme la satisfaction des besoins présents sans compromettre la possibilité des générations futures à satisfaire les leurs (Rapport Bruntland, 1987).

Gilbert Rist a fait un ensemble de critiques sur ce rapport. Ce dernier tombe dans une globalité/totalité qui aboutit à l'impossibilité d'identifier clairement les acteurs. Il mobilise un *NOUS* inclusif, sujet collectif, « le genre humain », qui masque les rapports sociaux de pouvoir. Ainsi, Rist (2007, p.317) a écrit que « Le “développement durable” dépend de tout le monde, c'est-à-dire de personne ». Le rapport se cache derrière les effets de l'activité humaine sur la biosphère qui sont peu significatifs par rapport à l'activité industrielle qui n'est pas soulignée (Rist, 2007). De son côté, en retraçant la généalogie du concept de développement durable, Sylvie Brunel (2018), comme Gilbert Rist d'ailleurs, estime que ce rapport associe deux termes contradictoires : développement d'une part et durable d'autre part. Car à son avis, « [...] le développement ne peut, par essence, être durable puisqu'il implique un mode de production prédateur » (Brunel, 2018, p. 56). Dans la même optique, les mégaprojets touristiques ne sauraient être durables parce qu'ils impliquent nécessairement des conséquences sociales et environnementales néfastes et sont inscrits dans ce mode de production prédateur évoqué par Sylvie Brunel.

Tout comme les différentes stratégies de développement, le développement durable ne peut pas se passer de la logique de la croissance. Ainsi, Rist (2007) conteste cette prétendue durabilité qui prévoit « une nouvelle ère de la croissance » assimilable à la précédente, puisque ce sera encore la croissance économique. Cela s'explique par le fait que le développement durable ne peut pas se distancier de la croissance (Latouche, 2003) parce qu'il prône un modèle de développement prenant en compte les questions environnementales et l'avenir sans remettre en question le paradigme qui

le structure. Si la commission Brundtland estime que « la pauvreté n'est pas une fatalité », toutefois elle ne conteste pas les mécanismes de construction sociale de ce problème. Selon Rist (2002, p. 319), « ce qui l'aurait sans doute amenée à dénoncer les mécanismes d'exclusion provoqués par la croissance économique qu'elle cherche à promouvoir ». La croissance économique ne produit pas nécessairement des rapports sociaux équitables. Donc, malgré le constat d'échec du paradigme développementiste, le développement durable reste attaché à son origine développementiste, car il met l'accent sur les effets au lieu des causes matricielles qui ont produit la pauvreté. Il a en effet ignoré les mécanismes sociaux, les rapports de pouvoir et les acteurs qui ont abouti à ce résultat d'échec auquel le développement durable prétend être l'alternative.

De son côté, Latouche (2003, p. 240) a écrit qu'« il s'agit d'un bricolage conceptuel visant à changer les mots à défaut de changer les choses, mais cette fois, on a affaire à une monstruosité verbale du fait de l'antinomie mystificatrice de l'expression ». Pour sa part, Florence Rodhain (2007) parle du mythe du développement durable tout en se demandant s'il ne s'agit pas d'une façon de ne pas questionner l'urgence ou le développement lui-même en projetant une illusion de changement, pendant que les problèmes écologiques, les inégalités sociales continuent de s'accroître. Fort de cela, le développement durable apparaît comme un nouveau discours avec une sensibilité environnementale, mais qui masque son fondement colonial. Dans ce cadre, l'écotourisme, apparu dans les années 1980, est une des formes de mise en œuvre du développement durable.

Jonathan Tardif et Bruno Sarrasin (2018), s'intéressant au Québec, avancent que cette province canadienne n'échappe pas au discours sur le rôle de l'écotourisme dans la conciliation entre la conservation et le développement qui est très répandu au niveau international. Ce discours est introduit dans l'agenda politique des pouvoirs publics au cours du sommet de l'année internationale

de l'écotourisme organisé à Québec en 2002. Depuis lors, divers acteurs se sont mobilisés et proposent l'écotourisme comme une stratégie de développement durable composée de trois piliers : conservation de la biodiversité, croissance économique et développement social. Au regard de la conservation de la biodiversité, les auteurs identifient deux dimensions importantes. La dimension locale qui met accent sur la participation des communautés dans la gestion et le partage des bénéfices découlé des projets de conservation. Et la deuxième est la marchandisation de la nature qui facilite en partie la privatisation des aires protégées et l'accord des populations locales avec des incitatifs économiques. Cet aspect s'aligne à l'idéologie néolibérale avec laquelle l'écotourisme a plusieurs affinités (Tardif et Sarrasin, 2018). Au Québec, la mise en tourisme des ressources permet aux acteurs privés de participer à l'élaboration des règles qui définissent les problèmes ainsi que les solutions à partir des valeurs dominantes de la conservation (Tardif et Sarrasin, 2018).

Donc, la conservation des ressources naturelles et l'écotourisme s'inscrivent dans et également contribuent à la conservation néolibérale (Tardif et Sarrasin, 2018). Ce qui n'est pas un hasard, car le préambule du *Code mondial d'éthique du tourisme* affirme que « [...] l'industrie touristique mondiale, dans son ensemble, a beaucoup à gagner à se mouvoir dans un environnement favorisant l'économie de marché, l'entreprise privée et la liberté du commerce » (cité par Tremblay-Huet, 2016, p. 4). Ce Code dicte la ligne néolibérale que doivent prendre les projets touristiques, axée sur la trilogie néolibérale : marché, entreprise privée et libéralisation. En plus, « la croissance de ce secteur illustre la diversification et la fragmentation caractéristique du développement même du capitalisme néolibéral et globalisé » (Santillan et Guardado, 2018, p. 47). C'est ainsi que d'autres auteurs ont montré qu'il existe un écart entre le discours de l'écotourisme et la réalité.

Christian Chaboud *et al.* (2004) se proposent d'étudier l'écart entre « *le modèle vertueux* » et « *le modèle réel* » de la valorisation économique de la biodiversité par l'écotourisme en Afrique. Ce

modèle vertueux se réfère à la rhétorique que l'écotourisme se construit dans une dynamique de développement économique, de la protection de l'environnement et la redistribution des revenus au niveau des communautés dans un processus participatif. Toutefois, la réalité du processus de développement écotouristique mérite d'être étudiée de près à cause de la multiplicité d'acteurs d'intérêts et d'objectifs contradictoires qui y sont impliqués (Chaboud *et. al*, 2004). C'est cette problématique que les auteurs se sont mis à étudier à partir d'une enquête réalisée dans deux villes de Madagascar (Anakao et Ifaty-Mangily) entre septembre 2001 et octobre 2003. En plus, ils font recours également aux discours politiques relatifs au modèle vertueux et mobilisent aussi des documents des organismes internationaux et de l'État malgache tel que le Plan National d'Action Environnementale.

Enfin, au regard du développement social qui serait induit par une stratégie de développement durable, les auteurs ont montré qu'il existe un écart entre le discours de l'écotourisme porté par la littérature académique et des institutions internationales et nationales à Madagascar et la réalité. Ils ont trouvé que les emplois locaux sont faibles et nécessitent un faible niveau de qualification avec un salaire précaire. En outre, le niveau de participation locale reste très limité alors qu'il y a une aversion des villageois contre l'autorité, tandis que le discours de l'écotourisme met l'accent sur la participation locale (Chaboud *et. al.*, 2004).

Nous avons ci-haut passé en revue la question touristique comme mégaprojet induisant des conséquences socio-environnementales puis le paradigme développementiste qui oriente la logique du développement durable. Ce dernier qui prétend être une alternative au paradigme développementiste n'arrive pourtant pas à se détacher de celui-ci. Ensuite, nous avons vu que l'écotourisme est apparu comme une des stratégies de développement durable défini « comme une forme de tourisme qui, idéalement, offre une expérience enrichissante au visiteur, tout en aidant à

conserver les ressources naturelles et à améliorer les qualités de vie de la communauté d'accueil » (Lequin, 2000, p. 24). L'écotourisme est donc une stratégie de développement durable s'appuyant sur la valorisation des écosystèmes dans le but de réduire la pauvreté en impliquant une diversité d'acteurs interagissant dans des relations contradictoires (Chaboud, *et al.*, 2004). Ce qui veut dire qu'il porte également l'empreinte développementaliste. L'une des dimensions que met en avant le *modèle vertueux* de l'écotourisme est la participation. C'est cet aspect que nous allons traiter brièvement dans la section suivante.

1.3. Participation : entre discours et réalité

La participation des populations locales est un des facteurs importants de l'écotourisme qui vise l'amélioration de leurs conditions matérielles d'existence et la protection de la biodiversité. En ce sens, Marie Lequin (2003, p. 54) conçoit « [...] l'écotourisme en termes de système d'action et de décision où les protecteurs de la ressource, les promoteurs touristiques ainsi que les communautés locales seront considérés comme des acteurs à part entière dans le processus de développement et de mise en valeur d'un site écotouristique à caractère unique ». Dans cette perspective, la population locale est un acteur important pour la réalisation du modèle vertueux de l'écotourisme (Chaboud *et al.*, 2004). La question de la participation est un pilier fondamental de l'écotourisme (Lequin, 2001) pour trouver l'accord de la population locale. Toutefois, selon Géraldine Froger (2012) les populations locales restent un acteur marginal dans le secteur de l'écotourisme qui, en plus d'avoir un faible pouvoir de négociation, ne bénéficie que d'une faible partie des rentes touristiques. Si les bénéficiaires de l'écotourisme ne vont qu'à une minorité d'individus dans la communauté, une large adhésion paraît alors très difficile à trouver (Chaboud *et al.*, 2004).

Chaboud *et al.* (2004, p. 30) ont montré que « l'action collective comme base d'un modèle vertueux ne semble cependant envisageable [...] qu'à partir d'une situation initiale où existe une réelle marge de choix pour les acteurs locaux ». L'étude comparative entre Madagascar et la Namibie de Renaud Lapeyre *et al.* (2007) a montré que malgré un secteur touristique structuré et prospère en Namibie, celui-ci est contrôlé par une oligarchie blanche et ne bénéficie pas aux couches rurales qui en ont le plus besoin tandis qu'à Madagascar l'extrême pauvreté rurale et le faible niveau de « développement » empêchent la structuration du secteur touristique. Un autre exemple marquant est l'État touristique très riche du Mexique, *Quinta Roo*, dont la population est parmi la plus pauvre du pays (Tremblay-Huet, 2006). Comment la problématique de l'écotourisme se pose donc dans la région caribéenne où se trouve Haïti ?

1.4. Écotourisme dans la Caraïbe

L'écotourisme s'y impose comme alternative au tourisme de masse à cause de ses conséquences environnementales (Gautrat, 2004). En ce qui concerne la Caraïbe, les données disponibles montrent qu'il y a un important flux touristique dans la région. Selon Michel Desse (2018), la Caraïbe est passée de 11,4 millions de touristes internationaux en 1990 à 25,2 en 2015. En dépit des flux financiers qui traversent la région, la part véritable des revenus qui vont au développement de ces pays reste insuffisante parce que le marché touristique est contrôlé par des capitaux étrangers et les possibilités de participation des populations locales dans le processus touristique sont très limitées (Dehoorne *et al.*, 2007). En conséquence, l'argent du touriste ne reste pas dans l'économie locale. En 2004, Porto Rico a reçu 5,5 millions de visiteurs, ce qui donne plus de 3 milliards de dollars US, tandis qu'à cette même époque une enquête a révélé que 45 % des ménages vivaient au-dessous du seuil de pauvreté (Tremblay-Huet, 2006). À la suite d'Olivier de Sardan et Bierschenk (1993) on peut dire la rente du développement dans ce secteur, transite par des réseaux

d'intermédiaires locaux (grandes entreprises locales) et la grande part retourne aux pays dits « du Nord ». Les expériences d'écotourisme dans la Caraïbe permettent de voir la complexité et les enjeux principalement économiques et politiques qui motivent ces stratégies (Dehoorne et Transler, 2007).

La participation des populations locales reste minime dans les projets d'écotourisme dans la Caraïbe. Les communautés ne disposent pas de moyens pour résister aux modèles néolibéraux qui ouvrent leur territoire au tourisme international (Dehoorne *et. al.*, 2007). Les populations seront les principales victimes des conséquences néfastes provenant de la privatisation, de l'expropriation et de la dépossession inhérentes aux politiques néolibérales. Par exemple en Haïti, avec l'application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS), l'État a privatisé les entreprises publiques dans divers secteurs tels que l'Agro-industrie et la télécommunication, a fait des réductions draconiennes dans les dépenses sociales et a donné barrière libre aux produits étrangers en réduisant considérablement les droits de douane sans protection parallèle des produits locaux. Ce qui a provoqué le chômage, la baisse considérable de la production locale et donc, la dégradation des conditions matérielles d'existence. Ces propos accompagnés de données chiffrées de Perchellet (2010, p. 2) donnent une idée claire de la situation d'Haïti au regard du choix des politiques néolibérales appliquées :

Suite à un programme signé avec le FMI en 1995, les droits de douane sur le riz passent de 35 % à 3 %. Le « riz de Miami », en provenance des États-Unis, inonde le marché haïtien si bien que ce petit pays atteint la 4^e place dans le classement des importateurs de riz états-unien. La chute des droits de douane a entraîné la décapitalisation des petits paysans, ce qui a transformé le pays, autosuffisant jusque dans les années 1980, en importateur de riz. En 2008, Haïti importe 82 % de sa consommation de riz.

Dans ces circonstances, il est illusoire de croire que l'écotourisme peut redynamiser l'économie d'un pays en difficulté (Tardif, 2003). Et le questionnement de Renaud Lapeyre *et al.* (2007, p.108) abonde dans le même sens : « plus qu'un remède [l'écotourisme] contre la pauvreté rurale, la

promotion sectorielle n'est-elle pas un outil macro-économique supplémentaire de libéralisation commerciale des pays en voie de développement ? » Les études de cas montrent que l'écotourisme parvient rarement à atteindre les objectifs qui lui sont attribués (Sarrasin et Ramahatra, 2018). Haïti se situant dans la Caraïbe, comment le phénomène touristique s'y manifeste-t-il ?

Au lendemain de la « Seconde guerre mondiale », dans un contexte où le tourisme balnéaire était en vogue, seul le Porto Rico recevait plus de touristes qu'Haïti dans la région (Sarrasin et Renaud, 2014). L'accession au pouvoir de François Duvalier en 1957 allait réduire le flux de touristes principalement en provenance des États-Unis. Le pays est passé de 10 788 touristes en 1951 à 145 000 en 1959 pour tomber à 6 090 en 1964 (Jules *et. al.*, 2006 ; cité par Sarrasin et Renaud, 2014). Le flux s'est plus tard accru durant la présidence de Jean-Claude Duvalier avant de rechuter après son départ en 1987 de 300 000 à 239 000. Le début des années 90 est marqué par une chute de 100 000 visiteurs (Sarrasin et Renaud, 2014). Si le nombre était remonté à 239 219 en 2009, il chutait encore de 34 % en 2010 à cause du séisme (ministère du Tourisme, 2011 ; cité par Sarrasin et Renaud, 2014).

Ce séisme de 2010 a détruit presque toutes les infrastructures touristiques du pays. Ensuite, depuis l'hiver 2013, un nouveau discours dans le paysage touristique haïtien articule plage, soleil, culture et patrimoine. D'où la mise en œuvre d'un mégaprojet touristique dans le sud, à Ile-à-Vache. À partir de ces trois considérations, Sarrasin et Renaud (2014) se demandent si le tourisme peut contribuer au redressement général et au développement du pays comme le suggère le secrétaire général de l'Organisation mondiale du Tourisme, Taleb Rifai, lors d'une visite officielle en Haïti en octobre 2012. Ils réalisent des entretiens exploratoires dans une approche de sociologie politique dans leur étude. Ainsi, ils identifient les différents acteurs concernés de la mise en tourisme de l'île. Investisseurs locaux et étrangers, opérateurs, ONG, acteurs locaux, bureaux d'études et État en

Haïti sont les différents acteurs du processus de la mise en tourisme de l'île. Si la majorité de ces acteurs se mettent d'accord sur le projet, cela n'est pas le cas du côté de la population locale, quoique, selon les auteurs, certains habitants expriment leur volonté de coopérer si le projet peut effectivement transformer leurs conditions socio-économiques. Pourtant, ils avancent qu'il n'y avait pas de communication entre la population et l'État. Bien que la population locale soit en désaccord avec le projet, il y a eu une volonté politique à le mettre en œuvre. Ce qui pousse à questionner les réelles intentions du gouvernement (Sarrasin et Renaud, 2014).

De leur côté, Sadais Jeannite et Dominic Lapointe (2016) partent d'un état des lieux du projet touristique de l'Ile-à-Vache en articulant leur problématique autour de deux visions divergentes de la transformation de l'espace et sa mise en tourisme. D'abord, une vision dominante portée par l'État qui véhicule l'idée d'un tourisme dit durable, mais sans la participation de la population locale en transformant l'écosystème ; puis une autre marginalisée véhiculée par les acteurs locaux qui défend une appropriation territoriale dans une perspective de « co-production ». Donc, ces deux visions se trouvent en conflit. Car, « tout projet de développement apparaît comme un enjeu où chacun joue avec des cartes différentes et des règles différentes » (Olivier de Sardan, 1993, p. 2).

La marchandisation de l'espace touristique se fait dans un processus de dépossession favorisant l'accumulation dans les intérêts de certains acteurs privilégiés, dont l'État et les investisseurs étrangers dans une logique de compétition internationale, ce qui pousse les citoyens à mettre en place des modes de résistance (Jeannite et Lapointe, 2016). C'est une arène⁴ où les acteurs s'affrontent en fonction des intérêts matériels ou symboliques (Olivier de Sardan, 1993, 1994).

⁴ « Arène évoque à la fois une échelle plus restreinte et une plus claire conscience des affrontements chez les acteurs eux-mêmes. Une arène, au sens où nous l'entendons, est un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs. Un projet de développement est une arène » (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1994, p. 3).

Jeannite et Sarrasin (2018) ont conclu que le discours sur le tourisme en Haïti s'insère dans une perspective de développement véhiculée par les institutions supranationales qui consiste à ouvrir le marché, éliminer les droits de douane et « assainir » les finances publiques. En effet, il revient à questionner ce mode de développement écotouristique que le gouvernement voulait imposer à la communauté ilavachoise.

En somme, la protection environnementale, le développement socioéconomique et la participation locale sont les trois piliers fondamentaux de l'écotourisme. En d'autres termes, l'écotourisme s'inscrivant dans une stratégie de développement durable doit articuler ce que Sylvie Brunel (2018) appelle les trois « E » : économie, équité et environnement. En effet, le projet écotouristique de l'île devait parvenir à la protection environnementale de la commune ainsi que l'amélioration des conditions matérielles d'existence de la population locale. Or, ce projet a eu des résultats contraires. Ces trois caractéristiques de l'écotourisme ci-haut mentionnées n'étant pas remplies, cela suscite la résistance de la communauté. Laquelle résistance est également alimentée par la contradiction historique entre l'État et le peuple haïtien. C'est ce conflit antagonique qui a également nourri la tendance de la résistance de la population aux mégaprojets de l'État. Or, les dynamiques sociales de la constitution de la résistance aux projets écotouristiques ont jusque-là été peu étudiées, d'où notre étude de cas sur la résistance paysanne à Ile-à-Vache.

1.4.1. Questions et objectifs de recherche

Au regard de cette contradiction résultante de la mise en place du projet écotouristique et les principes de l'écotourisme d'une part, ainsi que la résistance paysanne induite par ce projet d'autre part, nous formulons une question générale subdivisée en deux questions spécifiques : **en quoi la résistance paysanne contre le projet (éco) touristique est-elle l'expression des rapports de domination entre un État issu d'une matrice coloniale et sa population ?** Les deux questions

spécifiques sont ainsi formulées : **Comment se fait-il que le projet de développement (éco) touristique de l'État d'Haïti qui prétend apporter l'amélioration des conditions matérielles d'existence sur l'Ile-à-Vache a-t-il abouti à un foyer de résistance au niveau de la population locale ? Comment la résistance paysanne de l'Ile-à-Vache s'est-elle organisée contre le projet de développement (éco) touriste de l'État dans la commune ?** Sur ce nous avons formulé nos objectifs.

Notre objectif général consiste à saisir pourquoi et comment la population locale de l'Ile-à-Vache conteste le projet écotouristique de l'État dans la commune alors que ce projet se présente comme porteur d'améliorations significatives des conditions de vie des habitants de l'île. L'une des propositions hypothétiques possibles réside dans les intérêts locaux menacés par le projet écotouristique ainsi que les conséquences socio-environnementales et économiques néfastes de la mise en œuvre du projet. En d'autres termes, cette résistance est aussi l'expression de la contradiction historique qui cimenter les rapports de l'État, issu d'une matrice coloniale, avec le peuple haïtien. En fait, notre premier objectif spécifique est de chercher à comprendre les motivations de la population locale à résister contre le projet.

De plus, la mobilisation locale étant parvenue à obliger l'État à interrompre les actions qui ont été entreprises sur l'île, nous avons le souci de comprendre ce qui a donné ce résultat. Compte tenu précisément de ces rapports de domination très forts et violents ; comment et par quels mécanismes sociaux, au-delà de l'intimidation physique, les paysan.ne.s ont-ils réussi à faire plier le gouvernement ? En effet, notre second objectif spécifique est de décrire et d'analyser les mécanismes et stratégies de résistance utilisés par les paysan.ne.s pour faire obstacle à la réalisation du projet. Pour aborder notre objet d'étude, nous avons opté pour la perspective théorique décoloniale.

CHAPITRE II. PERSPECTIVE DÉCOLONIALE : ORIENTATION THÉORIQUE DE L'OBJET D'ÉTUDE

Nous adoptons une approche décoloniale parce que celle-ci nous permet de comprendre la contradiction historique entre l'État et le peuple haïtien dans l'analyse du conflit autour du projet écotouristique opposant les paysan.ne.s de l'Ile-à-Vache à l'État en Haïti. La perspective décoloniale nous aide à situer cette résistance paysanne dans le processus global de la formation sociale haïtienne. Il s'agit ainsi de l'aborder au regard de l'histoire du pays, et du coup pour rendre compte de la logique coloniale sous-jacente à ce projet touristique.

Dans ce tournant, la résistance est à la fois une réaction et une affirmation. Elle est une réaction en ce sens qu'elle exprime un refus face aux actions ou à un projet d'un adversaire identifié et affirmation puisqu'elle porte également en elle un contre-projet découlant d'une autre sensibilité au monde (Mignolo, 2013). Suivant la perspective décoloniale, nous faisons l'hypothèse que la résistance de la population locale de l'Ile-à-Vache a un fondement historique, qui est la résistance anticoloniale de la révolution haïtienne⁵ et ne se réduit pas à une simple lutte politique autour d'intérêts immédiats. Le conflit autour du projet écotouristique est l'expression de visions du monde divergentes.

Trois caractéristiques définissent la résistance : la volonté de nuire à un ennemi identifié, la conscience de résister et un engagement dans l'action fondé sur la désobéissance susceptible d'être réprimée (Marcot, 2013). Elle est donc un combat, actif ou réactif, et, qu'il existe des rapports entre

⁵ « [...] L'expérience révolutionnaire haïtienne porte en son cœur la critique la plus radicale de la modernité comme récit de soi occidental objectivant son dehors selon un procès d'altérisation qui se déploie avec l'imaginaire colonial de la race et de la colonialité. Sa radicalité n'est pas sans conséquence épistémique sur les théories critiques qui la nient ou n'assument pas sa vérité » (Camilus, 2017, p. 1).

résistance et propositions de transformation de la vie collective (Efros, 2007). Donc, la résistance est comprise comme une lutte pour préserver, protéger ou transformer les conditions matérielles et symboliques d'existence. Toutefois, « théoriser la résistance en négligeant les conditions historiques de production d'une pratique dite de résistance dépossède les dominé(e)s d'une logique d'action face aux groupes dominants et euphémise, du même coup la domination » (Dunezat et Galérant, 2014, p. 6). En somme, la résistance est conçue comme toutes formes d'expression (discours et actions) qui visent à contester le projet sur l'île. Elle est le résultat des conséquences néfastes du projet menaçant les intérêts de la population locale, mais aussi nourrie de la contradiction historique entre l'État et le peuple haïtien ainsi que la méfiance qui y découle, dont la source est nourrie dans les expériences de projets précédentes. Donc, la perspective décoloniale trouve toute sa pertinence pour saisir un tel objet d'étude.

2.1. La perspective décoloniale comme choix théorico-épistémologique

D'entrée de jeu, il convient de signaler la différence existant entre colonialisme et colonialité dans la perspective décoloniale. Le « colonialisme » renvoie à « [...] des situations coloniales caractérisées par la présence d'administration coloniale, ce qui est le cas du colonialisme classique [tandis que colonialité désigne] la matrice globale de pouvoir colonial qui rend possible la perpétuation de situations coloniales, alors que les administrations coloniales ont été éradiquées depuis longtemps » (Grosfoguel, 2014, p. 115).

La perspective théorico-épistémique décoloniale provient du constat des intellectuels du sud de la continuité historique des relations coloniales de pouvoir dans les sociétés « postcoloniales » ainsi que l'incapacité des approches théorico-épistémiques occidentales eurocentristes dans leur version libérale comme dans leur version critique à appréhender les réalités de ces pays (Mignolo, 2015). Leur eurocentrisme empêche de comprendre les réalités de ces pays selon leur singularité

sociohistorique. Si nous considérons le travail de Sauveur Pierre Étienne (2007) sur le processus de constitution de l'État en Haïti, il s'inscrit dans la sociologie historique de Max Weber. Cet auteur a avancé l'argument selon lequel il y a eu la non-émergence de l'État moderne en Haïti, d'où l'échec de la construction d'un État moderne dans le pays. En réalité, il ne saurait parvenir à d'autres conclusions compte tenu de son « idéal-type » d'État moderne occidental, dont il ne retrouve pas les caractéristiques typiques en Haïti. Il va jusqu'à dire que l'occupation états-unienne d'Haïti de 1915-1934 avait commencé la construction d'un tel État en Haïti à partir du processus de la centralisation du pouvoir politique qui a donné la République de Port-au-Prince caractérisée entre autres par une centralisation des services publics et du pouvoir. Étienne se lamente de la destruction progressive des structures de l'État centralisateur et des institutions mises en place par les occupants après leur départ, qui pourraient donner l'apparence d'un État moderne.

En fait, il mobilise la théorie de l'État qui a été conçue dans un contexte occidental et européen. Le processus de construction de l'État dans ces sociétés industrielles enrichies par le colonialisme ne saurait être le même pour des sociétés comme Haïti, ancienne colonie victime du système colonial. De fait, l'État idéal-typique recherché par l'auteur à travers des caractéristiques comme le monopole de la violence physique et de la fiscalité est anhistorique dans sa genèse, puisqu'il ne tient pas compte des contradictions sociohistoriques qui traversent la formation sociale haïtienne. Il ne considère pas la modernité dans double facette, on ne saurait ignorer la colonialité qui constitue l'autre face de la modernité. Donc, l'État en Haïti est issu de la modernité. La grille de lecture de l'auteur ne lui permet pas de voir qu'il s'agit bien d'un État moderne. Il convient de souligner que d'un côté, l'État « post-colonial » construit en Haïti n'arrivait pas à s'imposer parce que le peuple haïtien se trouvait dès le départ en face de celui-ci. D'où l'ensemble des épisodes de contestation contre cet État depuis l'assassinat de Dessalines, passant par l'occupation de 1915-

1934 jusqu'à aujourd'hui. De l'autre côté, les anciennes puissances coloniales, notamment la France, a rétabli sa domination par une indemnité coloniale. La dépendance économique et politique du pays allait être renforcée avec l'occupation des États-Unis. Par conséquent, une grille théorique eurocentrée qui ne prend pas en considération ces contradictions historiques dans le processus de constitution de l'État en Haïti dans lesquelles réside sa singularité ne nous permet pas comprendre la question de la colonialité/modernité indissociable de ce processus.

Donc, la posture théorique et épistémologique du politologue Sauveur Pierre Étienne, vu son eurocentrisme, lui empêche de comprendre la constitution de l'État en Haïti par rapport à la colonialité qui le caractérise, comme l'a démontré le sociologue Jean Casimir (2018). Ce dernier a affirmé que « ce que "l'élite intellectuelle" appelle aujourd'hui les deux cents ans d'échec de l'État [moderne] en Haïti est cette impossibilité de faire taire l'option dessalinienne, ce sont les deux cents ans de faillite de ceux qui travaillent éperdument à moderniser l'État en Haïti, dans le sens propre du terme » (Casimir, 2009, p.234). Donc, il s'agit en réalité de l'incapacité à rétablir la logique plantationnaire du système colonial et l'impossibilité de détruire l'idéal dessalinien du peuple souverain (Casimir, 2018), « pas de liberté sans bien-être ».

En effet, la décolonialité se présente comme une alternative aux approches dominantes dont elle se « déprend » (Mignolo, 2013) et propose une manière différente de produire des connaissances en prenant en compte les sensibilités, savoirs, cultures des peuples subalternisés, racisés, minorisés, occultés. Contrairement au discours moderniste dominant qui considère la classe paysanne comme arriérée et réticente au « développement », comme les paysan.ne.s de l'île en raison de leur résistance à ce projet écotouristique, l'approche décoloniale à partir de laquelle nous analysons leur résistance nous renvoie plutôt à considérer sa dimension historique qui est ancrée dans un contexte global de résistance anticoloniale. Cette posture nous conduit à penser/produire un savoir situé en

nous distanciant⁶ des cadres analytiques et explicatifs dominants, car, en Amérique latine, la perspective décoloniale est une manière autre de penser les sociétés à partir de leur singularité historique et politique⁷ (Verschur et Destremau, 2012). Elle permet de mettre en évidence la continuité historique des relations coloniales à l'époque dite « post-coloniale ». Dans cette approche, les rapports coloniaux de pouvoir ne se réduisent pas aux sphères politico-économiques et juridico-administratives, ils sont aussi appréhendés dans leur dimension épistémique, donc culturelle. La dépendance historico-structurelle est un autre concept important introduit par Quijano (1992) qui nous permet de capter la logique extravertie et dépendante du projet écotouristique. Cette dépendance historico-structurelle s'exprime à deux niveaux dans les sociétés « formellement indépendantes », mais qui sont encore dans des « situations coloniales » (Grosfoguel, 2014). Les situations coloniales se réfèrent à « [...] L'oppression et l'exploitation culturelle, sexuelle, et économique de groupes ethno-raciaux, subalternisés par les groupes dominants, avec ou sans administrations coloniales » (Grosfoguel, 2014, p.115). Ainsi, cette dépendance ne doit pas être comprise qu'à partir de la domination des forces externes sur les pays anciennement colonisés. Il faut également prendre en compte les forces internes qui reproduisent les relations coloniales de pouvoir (Maldonado-Torres, 2014). En effet, avec l'appropriation des ressources, des institutions et des mécanismes de l'autorité politique, les oligarchies locales blanches en Amérique latine exercent leur domination/exploitation sur la majorité des Autochtones, Noirs et Métis (Quijano, 1999).

⁶ « Garder une distance signifie être simultanément à l'intérieur et à l'extérieur de ce qui est critiqué » (de Sousa Santos, 2011, p. 34).

⁷ « [...] le terme décolonial qui nous semble répondre à la fois à l'exigence de prendre en compte les points de vue des "Autres", et au reproche fait aux études postcoloniales de désertir le terrain des luttes sociales réelles. La perspective décoloniale s'inscrit dans des espaces et des temporalités de contestation de l'ordre mondial portés par les "Autres", au Sud ou au Nord, quelles que soient leurs trajectoires (coloniales ou non), nourris des prises de conscience des rapports de domination et de l'émergence de nouveaux mouvements sociaux » (Verschur et Destremau, 2012, p. 9).

Contrairement aux autres pays de l'Amérique latine, en Haïti l'oligarchie qui se construit après l'indépendance n'est pas « blanche », même si toutes ses références remontent à l'Europe blanche principalement l'ancienne métropole, la France et ensuite le nouvel occupant les États-Unis. Elle est historiquement constituée de « mulâtres » et de « noirs ». Il y a une classification du monde et des sociétés en ce que Fanon (1952) appelle « zone de l'être » et « zone de non-être ». Cette classification sociale a pris plusieurs formes dans le cas d'Haïti. La place qu'a occupée Haïti dans la division internationale du travail la situe dans la « zone de non-être ». Elle est passée de fournisseur de matières premières à fournisseur de mains d'œuvre bon marché. Le rapport de Paul Collier que nous allons approfondir dans la section suivante en témoigne. Sur le plan local, par exemple, la réalité de « zone de l'être » et « zone de non-être » se traduit dans la division du pays en milieu rural et milieu urbain. Ce qui implique que la grande majorité de ressources et des services sont concentrés en milieu urbain et les habitant.e.s du monde rural sont quasiment dépourvus de tout service.

En somme, la perspective décoloniale nous invite de situer le phénomène à l'étude dans son contexte historique et spatio-temporel singulier. Elle nous conduit ainsi à retracer les relations coloniales de pouvoir dans la contradiction, le conflit, que le projet a suscité entre l'État et les paysan.ne.s. Elle nous amène à identifier la logique de la dépendance historico-structurelle dans laquelle le projet écotouristique en question est élaboré. Cette logique se traduirait, d'une part, dans les rapports de dépendance de l'État par rapport aux puissances capitalistes impérialistes, et de l'autre, dans les rapports de domination, d'exploitation et de discrimination pratiqués par l'oligarchie et l'État au niveau interne. Ce projet écotouristique ainsi que la résistance qu'il draine s'insérerait dans ces modes de rapports institués en Haïti depuis le début du XIXe siècle, donc hérités du système colonial. D'où la pertinence de la perspective décoloniale pour aborder et mettre

en évidence cette logique coloniale du projet écotouristique et pour analyser la résistance à cette logique. Comment appréhender l'État en Haïti à partir de la perspective décoloniale ?

2.2. État en Haïti et la matrice coloniale du pouvoir

Au lendemain de la révolution haïtienne de 1804, deux groupes sociaux survécurent. Les anciens captifs (nouveaux libres) et les « anciens affranchis » (anciens libres) qui sont aussi d'anciens propriétaires de terres et d'« esclaves » (Casimir, 2009). Ces deux groupes nourrissaient deux aspirations différentes et divergentes. Les anciens captifs voulaient construire une société nouvelle dépourvue de relations coloniales. Ainsi, ils ont forgé leur propre culture ainsi qu'une langue propre, le vaudou et le créole, en rejetant la langue coloniale. Ils réclamaient la petite propriété avec une agriculture paysanne familiale répondant aux besoins internes du pays dans une logique contre-plantationnaire. « La contre-plantation, c'est la société marronne saint-domingoise qui se continue dans la société villageoise d'après 1804 » (Casimir, 2009, p. 115). En revanche, les « anciens affranchis » qui n'avaient que l'Occident colonial comme référence souhaitaient poursuivre la société plantationnaire. D'ailleurs, ils se réclamaient fils légitimes et héritiers des anciens colons blancs. Sur ce, ils décident d'accaparer les richesses du pays, la terre, seul moyen de production existant après l'indépendance. C'est dans le cadre de cette contradiction historique que l'État s'est construit en Haïti.

Jean Jacques Dessalines, premier chef d'État de la nation, a choisi de défendre les intérêts de la grande majorité tout en voulant adopter le choix de la grande plantation. Ce qui le mettait dans une situation d'ambiguïté, puisque pour les anciens captifs, la grande plantation leur rappelait l'époque coloniale, alors que de l'autre côté les affranchis estimaient que Dessalines ne défendait pas leurs intérêts. En effet, constatant que les affranchis, se réclamant fils et héritiers légitimes des colons, voulaient accaparer toutes les terres, Dessalines a exigé la vérification des titres de propriété

(Louis-Juste [2008] 2010). Casimir (2009, p. 106) a écrit à ce propos qu'« en posant le problème du partage des terres ayant appartenu aux colons français, Dessalines défie la tendance des affranchis à les monopoliser. De l'avis de Dessalines, il convient à l'État de protéger l'accès de ses anciens captifs à la terre. Il existe donc une communauté d'intérêts entre l'État et la société ainsi qu'un espace de négociation politique ». Dessalines fut assassiné le 17 octobre 1806 à cause de cette position.

En fait, cet assassinat signifie la mise en déroute d'un projet de société. Car depuis lors, les « anciens affranchis » formant l'oligarchie locale ont pu commencer à accaparer les richesses du pays et construire un État militariste de souche coloniale. « Les valeurs coloniales sont représentées par l'attachement à l'origine dite de race et à la grande propriété terrienne comme base pour reconstituer le système des plantations puisque, la nouvelle oligarchie naissante après l'indépendance s'est attachée aux valeurs coloniales et se sent plus proche de la « race blanche » » (Saint-Louis, 2003, p. 162), ce qui produit un sentiment de supériorité par rapport aux anciens captifs d'origine africaine. Après l'assassinat, aucun chef d'État n'a repris le projet de Dessalines et depuis, la société et l'État prennent des chemins divergents pendant que naissent les « gens du dehors », les exclus (Casimir, 2009). Cet État oligarchique, issu de la matrice de la modernité coloniale, considère comme inférieurs, arriérés, archaïques les paysan.ne.s. Il les considère comme des gens du « pays en-dehors » (Barthélemy, 1989) qui doivent continuer à travailler sur les plantations. Par exemple, la constitution de 1816 affirme que la religion de l'État est le catholicisme et doit être protégée pendant qu'il interdit les pratiques du vaudou, la culture du peuple. Le Code rural de 1825 exige à quiconque habitant le monde rural qui n'est pas propriétaire ou militaire de travailler la terre. Puis, « Le créole, le vaudou, le plaçage, l'économie de subsistance sont réglementés dans les codes de lois de la République dans la mesure où il s'agit d'établir des méthodes visant à les éliminer » (Casimir, 2001, p. 226). À travers l'accaparement de l'État et des

ressources du pays par cette oligarchie qui en profite pour pousser les paysan.ne.s à la marge de la société en dépit de la centralité de leur rôle dans l'économie, un système de domination, d'exploitation et de discrimination s'est établi.

Cet État allait instituer et consacrer la dépendance historico-structurelle (Quijano, 1999, 2014) du pays en acceptant l'ordonnance de Charles X de France en 1825. Cette ordonnance imposait une indemnité coloniale (Ernatus, 2009) de 150 mille francs et le demi-droit de douane pour une quelconque reconnaissance de l'indépendance (Blancpain, 2001 ; Brière, 2008). Cette indemnité traduit la réinstauration de la domination coloniale française sur Haïti (Gaillard Fourchet, 2003). Cette dépendance a perduré jusqu'à l'occupation états-unienne d'Haïti (1915-1934) et elle fut encore renforcée par les diverses occupations militaires que le pays allait connaître, principalement avec la domination impérialiste étatsunienne de 1994 lors du retour de Jean-Bertrand Aristide (avec 22 mille militaires états-uniens), avec la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTHA) de juin 2004 qui s'est transformée en octobre 2017 en Mission des Nations unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH), avant de devenir Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) en juin 2019⁸. Donc, en Haïti, l'État a fait le chemin de la colonialité, et le peuple souverain, celui de la résistance à cette colonialité (Casimir, 2018). Donc, il y a une contradiction historique et permanente entre l'État et le peuple. Casimir (2018 : 429) a écrit que : « dans leur vision du monde, cet État borgne se résume à l'Administration publique à laquelle elles [les autorités] octroient le monopole de la force tout en lui conférant la mission d'éliminer ou tout au moins de neutraliser les résistances au projet colonial ». Fort de cet argumentaire, nous utilisons plutôt l'expression l'État en Haïti en lieu et place de l'État haïtien, et ce dernier n'est utilisé que

⁸ « Afin de succéder à la mission de maintien de la paix de l'ONU en Haïti, dont le retrait définitif est prévu mi-octobre, le Conseil de sécurité a décidé de créer, pour une période initiale d'un an, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, qui sera chargé de "conseiller" et "d'épauler" le Gouvernement haïtien dans ses efforts pour renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance du pays », <https://www.un.org/press/fr/2019/cs13856.doc.htm>, 25 juin 2019.

dans des citations. Alors, comment un État (néo) colonial peut-il élaborer un projet qui aspire à améliorer les conditions de vie de la population locale de l’Ile-à-Vache ?

Le projet de développement touristique, présenté en introduction, du fait de son élaboration est cohérent avec la logique coloniale. Ce projet se fait dans le cadre global de la dépendance historico-structurale du pays à différentes puissances, européennes et nord-américaines, par le biais des institutions financières internationales, instaurée depuis la première moitié du XIX^e siècle. Durant ces trois dernières décennies, plusieurs documents visant la « croissance et la réduction de la pauvreté » et le « développement » d’Haïti ont été élaborés sous la tutelle de ces instances. C’est pourquoi l’économiste Roland Bélizaire (2010, p. 27), dans son analyse sur les politiques publiques en Haïti a écrit que « [...] les politiques publiques en Haïti [...] ont été toujours une dictée des institutions financières internationales, dont le FMI, la Banque mondiale, l’Union européenne, etc. ».

Le rapport des Nations Unies réalisé par l’économiste Paul Collier sur Haïti a explicitement dit que le Gouvernement haïtien n’est pas en mesure de définir des stratégies viables et ces dernières dépendent des donateurs, du Conseil de sécurité de l’ONU, des investisseurs privés... Le gouvernement ne peut se prononcer que lorsqu’il sait ce que veulent les autres acteurs (Collier, 2009). Il avance l’argument que le travail est technique et les gouvernements ne disposent pas de cette capacité. La machine du « développement » dépolitise en soumettant les pays du Sud à un régime disciplinaire international dans lequel les questions politiques sont technicisées et en les privant de toutes capacités (Bierschenk, 2010). C’est ce paradigme qui domine tous les projets élaborés en Haïti depuis plus de trois décennies. Le projet de développement écotouristique de l’État sur l’Ile-à-Vache est sorti du PSDH, lequel plan a été élaboré exactement dans la lignée du rapport de Paul Collier. De fait, c’est le même dispositif colonial qui se poursuit sans des

administrations coloniales classiques. Ce projet touristique de l'État sur l'Ile-à-Vache n'est pas une exception. Il est élaboré dans la même logique économique extravertie du système colonial plantationnaire. Le projet n'a pas été élaboré en concertation avec la population locale et en fonction de leurs besoins. Les politiques économiques ainsi que les projets de l'État sont guidés par le besoin du marché. La résistance trouve son fondement dans tout ce processus ci-haut décrit : « Résister, c'est réagir » (Marcot, 1997, p. 21). Il s'agit maintenant de clarifier le processus méthodologique de la recherche, ce qui constitue l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE III. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Nous avons opté pour la méthodologie qualitative dans le cadre de notre recherche. Car, « la recherche qualitative permet de saisir plus facilement l'historicité et la complexité du social ainsi que son caractère subjectif » (Gaudet et Robert, 2018, p.8). Les instruments et méthodes que nous avons utilisés sont conçus pour la production des données qualitatives, ainsi nous avons fait une analyse qualitative des données. La recherche est aussi qualitative parce que le processus se fait dans une logique de proximité avec des personnes pour recueillir leur vécu à travers leur discours. « Ainsi en est-il de l'analyse des données qui met à profit les capacités naturelles de l'esprit du chercheur et vise la compréhension et l'interprétation des pratiques et des expériences plutôt que la mesure des variables à l'aide de procédés mathématiques » (Paillé et Mucchielli, 2016, p.13).

Nous avons dégagé une compréhension des raisons qui ont poussé les paysan.ne.s à se mobiliser contre un projet qui prétend pourtant apporter une amélioration à leurs conditions matérielles d'existence. En plus, nous avons analysé la manière dont leur résistance était organisée et construite. Pour cela, nous nous sommes référés au vécu des participant.e.s (résistant, sympathisants et partisans du projet), reconstitué à partir de leurs propos. Ce qui nous renvoie à une dynamique de compréhension et d'interprétation en même temps pour saisir la dynamique de la résistance, car dans notre posture de recherche la compréhension ne se dissocie pas de l'interprétation. Dans cette perspective, le savoir produit provient d'une dynamique participative et dialogique entre chercheur et participant.e.s (Savoie-Zajc, 2013). Cette posture méthodologique est en cohérence avec l'étude de cas comme choix d'approche méthodologique. Car, « L'étude de cas postule un principe d'interaction avec les sujets étudiés, condition de la connaissance. Il n'y a donc pas « recueil des données » comme on le dit souvent, mais “production” ou “coproduction” des données (Le Moigne, 190) » (Gombault, 2005, p.37).

3.1. Étude de cas comme approche méthodologique

Nous avons choisi l'étude de cas comme approche méthodologique puisqu'« on peut dire que l'étude de cas est une approche de recherche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionnés de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes » (Roy, 2004, p.166). Le choix de l'Ile-à-Vache s'est immédiatement imposé comme cas unique, puisqu'il s'agit du seul cas en Haïti où il y a eu l'expérience de la mise en œuvre d'un projet touristique qui a fait face à un mouvement de résistance paysanne. Notre cas est circonscrit dans l'espace et le temps. La délimitation spatiale se réfère à la commune de l'Ile-à-Vache du département du sud d'Haïti, et celle temporelle est comprise entre 2013 et 2015. En effet, l'année 2013 représente le début de la mise en place du projet touristique et à la fin de l'année 2014, le gouvernement qui menait le projet a dû démissionner sous la pression des mobilisations populaires, ce qui fait que le projet s'est aussi interrompu en 2015 face à la résistance paysanne.

Pour assurer le critère de la complétude en étude de cas, nous avons procédé à la démarche de multiangulation (triangulation) comme mode de production des données (Gombault, 2005). La triangulation des données a permis de combler des lacunes de la méthode ou des sources d'information utilisées (Roy, 2004). L'entretien a été notre choix principal parce qu'il constitue l'outil le plus approprié pour reconstituer le vécu ou l'expérience des acteurs dans la dynamique de la résistance à la mise en œuvre du projet. Ainsi, nous avons visé trois catégories de participant.e.s en restant dans la même logique de triangulation des sources : militants organisés subdivisés en acteurs internes et acteurs externes, sympathisants du mouvement et partisans du projet. Car, « [...] la triangulation peut aussi se faire à l'intérieur du cadre d'une même méthode.

La méthode d'entrevue, notamment, peut s'appliquer sur des populations très différentes sur le plan du positionnement face au problème qui nous intéresse » (Roy, 2014, p.178).

Nous avons utilisé l'observation informelle, en ce sens que nous n'avons pas prédéfini une grille d'observation, pour rendre intelligible et vérifier les discours des acteurs. Par exemple, pour comprendre les propos d'un.e participant.e qui décrit les effets environnementaux, la destruction des jardins, des champs forestiers dans le cadre du projet, nous nous sommes rendus sur certains lieux comme la piste, les ports, les percées de routes et le lac. Un journal de bord nous servait d'outil pour noter nos observations, remarques et questions qui nous préoccupaient sur le terrain. Cela nous a servi d'aide-mémoire et ainsi nous a aidés dans l'analyse interprétative. Enfin, la documentation a permis d'analyser le contenu du projet. Pour cela, nous avons mobilisé des documents officiels du projet, des articles de journaux, des rapports d'enquête et des études statistiques. Nous avons pu analyser la réalisation des travaux au regard de ce que ces documents ont prévu, de la prétention écotouristique du projet et de la littérature scientifique sur le sujet pour compléter, renforcer et/ou vérifier des informations/données par des participant.e.s.

Cette étude comporte à la fois une dimension diachronique et une dimension synchronique. Car, « Pour parvenir à une bonne compréhension du cas, une étude de cas ne devrait pas se limiter au cas de façon isolée, mais doit examiner l'interaction probable entre l'affaire et son contexte » [notre traduction] (Yin, 2013, p.321). La dimension diachronique relève de l'effort pour saisir la dynamique de la résistance comme un processus historique. Il revient donc de capter le processus de construction de ce mouvement de résistance compte tenu du fait qu'il ne s'agissait pas d'un mouvement spontané. Sa valeur synchronique réside dans le fait que nous avons également analysé la résistance comme un phénomène situé dans le temps et mobilisé diverses sources de données en

tenant compte du contexte social et politique national. C'est dans ce cadre que Anne Gombault (2005, p.33) a écrit à propos de l'étude cas,

Son intérêt majeur est donc d'abord d'intégrer à part entière le contexte dans l'analyse du phénomène étudié, c'est-à-dire de positionner ce phénomène dans ses circonstances temporelles et sociales. L'étude de cas comporte en effet une dimension diachronique puisqu'elle permet de suivre ou de reconstruire des événements dans le temps, mais en ajoutant d'autres sources de « preuves », qui n'existent pas dans l'étude historique, notamment l'observation directe et l'entretien systématique. Elle privilégie de ce fait une dimension synchronique en réunissant une très grande variété de données. Elle est donc parfaitement adaptée pour étudier des processus ou pour donner une vision holiste d'un phénomène, en somme pour restituer la complexité en montrant ses intrications.

Après avoir justifié notre approche méthodologique, l'étude de cas, qui s'inscrit en droite ligne de la recherche qualitative, nous allons décrire la manière dont nous avons choisi nos participant.e.s dans l'enquête de terrain.

3.2. Choix des participant.e.s

Puisque nous sommes intéressés à comprendre la résistance paysanne de l'Ile-à-Vache face au projet de développement écotouristique de l'État dans la commune, notre population d'enquête est, au départ, constituée des acteurs locaux impliqués dans la résistance. Ces personnes sont réparties en deux grandes catégories. D'une part, il y a une première catégorie qui regroupe les acteurs internes de l'Ile-à-Vache. Ainsi, nous avons eu les personnes membres de l'organisation Konbit Peyizan Ilavach (KOPI) qui ont lutté contre la mise en œuvre du projet parce que KOPI était l'organisation qui assurait la direction et la coordination de tout le processus du mouvement. Il y a aussi les sympathisants qui ne font pas partie de cette organisation, mais se sont alliées à la résistance ; et ensuite les victimes qui sont des personnes expropriées de fait, dont les champs agricoles et/ou forestiers ont été détruits lors de l'exécution du projet et en dernier lieu les partisans de la réalisation du projet sur l'île. L'autre catégorie contient des acteurs externes, c'est-à-dire des personnes provenant de l'extérieur de l'Ile-à-Vache, notamment de Port-au-Prince, qui ont contribué à la construction de la résistance.

Il faut signaler qu'au départ, nous n'avions pas prévu de nous entretenir avec les partisans du projet ainsi que les acteurs externes, néanmoins le terrain nous a amenés à les inclure puisque la recherche se réalise dans une démarche itérative et inductive. Ainsi, en arrivant sur le terrain et après avoir fait nos premiers entretiens, nous avons trouvé qu'il y avait des acteurs locaux partisans du projet. D'autre part, nos participant.e.s ont souvent fait référence à la contribution d'acteurs externes dans la construction du mouvement. Fort de ces considérations, nous avons décidé de prendre en compte ces deux catégories d'acteurs. Nous avons décidé de les inclure dans la recherche parce que nous avons découvert que ces gens ont eu une importance dans le processus de la mise en œuvre du projet ainsi que la résistance qui s'en est suivie. Toutefois, nous n'avons pas eu le temps de nous entretenir avec divers acteurs externes à cause de la non-disponibilité de ces gens au moment de notre séjour de recherche. En conséquence, nous avons eu la chance d'avoir une seule personne de la catégorie d'acteur externe. Et cela nous a permis aussi d'assurer le principe de triangulation des sources en étude de cas.

Nous avons donc recruté quatorze participants et participantes dans le cadre de notre terrain en Haïti, particulièrement à l'Ile-à-Vache. En ce sens, notre échantillon est théorique (Gaudet et Robert, 2019), dans la mesure où il est plutôt intentionnel et non probabiliste, les participant.e.s n'ont pas été choisi.e.s dans une logique de représentativité statistique (Barbot, 2010). Car, « Les personnes [ont été] choisies en fonction de leur expertise, pertinente par rapport à l'objet d'étude et parce qu'elles acceptent de verbaliser celle-ci » (Savoie-Zajc, 2009, p. 348). Il faut signaler que nous devions avoir quinze participant.e.s, mais nous avons laissé tomber un participant qui était un allié du mouvement. C'était un *ougan*, (prêtre vaudou), qui a toujours aidé le mouvement et a mis à la disposition de KOPI ses instruments de musique comme ses tambours pour les manifestations. Après avoir planifié le rendez-vous de l'entretien, arrivé sur le lieu qu'il avait proposé, il a plutôt

fait appel à un pasteur pour nous parler. Ce dernier devait lui donner son aval pour nous accorder l'entretien alors que le *ougan* avait préalablement consenti de donner l'entretien. Le pasteur se faisait passer pour celui qui avait la compétence pour donner l'entretien s'exprimait de temps en temps en français. En Haïti, celui qui parle le français souvent considéré « savant » se sent parfois « supérieur ». Face à cette situation, nous n'avons interviewé ni le pasteur parce qu'il ne répondait pas à nos critères de sélection ni le *ougan* pour éviter le risque de coercition puisque, vu le rapport de pouvoir établi entre le pasteur et lui, il apparaissait que le principe du consentement libre et éclairé ne tenait pas.

Pour recruter nos participant.e.s, nous avons eu des personnes de contact qui connaissent très bien le milieu pour nous faciliter l'entrée sur le terrain : une personnalité de confiance de la communauté nous a aidés à trouver des participant.e.s. et un animateur qui accompagnait des organisations sur l'île nous a également accompagné sur le terrain. Il faut signaler que le terrain ne nous était pas étranger, car nous avons connu l'île et certains acteurs qui ont été impliqués dans le mouvement de résistance. Mais comme on parlait du Canada, nous nous sommes assurés d'avoir des intermédiaires pouvant nous aider dans la planification du terrain afin de trouver le moins d'obstacles possibles en arrivant sur les lieux. Ces deux personnes-ressources ont été chargées de faire les premiers contacts avec les participant.e.s. en leur transmettant l'invitation. Ce sont des personnes qui connaissaient très bien Ile-à-Vache et qui ont un ancrage dans la communauté. Les personnes qui ont été recrutées ont répondu aux critères suivants : avoir résidé à l'Ile-à-Vache et être présent durant la période de la résistance, sympathisant non-membre d'organisation de la résistance et qui n'y a pas été impliqué activement, membre d'organisation coordonnant le mouvement. En fonction de l'inclusion des autres acteurs susmentionnés, nos critères de départ ont

été augmentés : membre d'organisation externe qui accompagne la résistance, partisan du projet sur l'île.

Il faut indiquer que certains participants nous ont aidés à en recruter d'autres aussi. Pour diversifier notre population d'enquête, elle a été répartie en jeunes, paysans, personnes âgées, membres d'organisation et des personnes ne faisant pas partie d'organisation et les deux sexes ont été pris en compte. Les participant.e.s se trouvent dans les tranches d'âge suivantes : quatre dans la tranche de 30 à 40 ans, quatre dans celle de 40 à 50 ans, trois dans celle de 50 et 70 ans et trois dans la tranche 70 ans et plus ; et nous avons trois femmes et onze hommes. Après avoir décrit le processus de recrutement des participant.e.s, nous allons présenter le profil sociodémographique de chaque participant.e.

3.3. Profil sociodémographique des participant.e.s

En vertu des principes de la confidentialité et de l'anonymat, nous avons attribué à chaque participant.e un pseudonyme et nous présentons les informations les concernant de façon un peu générale afin d'éviter de donner trop de précisions facilitant leur identification.

Merès est un homme marié qui s'approche de la cinquantaine, il habite dans une localité située à l'ouest de l'Ile-à-Vache. Il est un entrepreneur évoluant dans le domaine touristique principalement dans l'hôtellerie et le transport. Il a une auberge qui peut héberger les visiteurs et un « bateau » de transport qui fait les Cayes et l'Ile-à-Vache. Il est aussi agriculteur. Merès a manqué deux classes pour avoir terminé ses études secondaires. Il a cinq personnes à charge. Il est de la liste des personnes qui ont le privilège de diriger l'organisation paysanne KOPI et sa participation à la lutte contre le projet était sa première expérience de résistance. Comme Merès, nous avons eu une participante qui faisait partie du comité exécutif de l'organisation, elle s'appelle Sonia. Elle est une

femme dont l'âge est proche de la quarantaine et elle habite au centre de l'Ile-à-Vache. Elle est mariée et a cinq personnes sous sa responsabilité. Elle a terminé ses études classiques et a fait des études professionnelles. Elle est commerçante, agente de santé, éducatrice et agricultrice. Elle n'a pas de longue expérience de lutte. L'expérience dans la résistance au projet comme membre de KOPI a été sa première implication directe dans une lutte sociopolitique.

Amina est aussi une femme de la quarantaine qui a manqué une classe pour terminer ses études classiques. Elle est une agente de santé habitant à l'ouest de l'Île. Elle pratique également l'agriculture. Elle est mariée et a cinq personnes sous sa responsabilité. Elle est membre de l'organisation KOPI et elle était impliquée pour la première fois dans une dynamique de résistance.

Donal est membre de la *Fondasyon pou Koperan Devlopman Ilavach*, aussi membre de KOPI. Il a été recruté comme membre de la fondation, néanmoins, tout au cours de l'entretien il ne s'identifie qu'à KOPI, parce selon lui, cette organisation était celle qui assurait la coordination du mouvement.

Il est un enseignant de l'école classique et habite à l'ouest de l'Ile-à-Vache. Il est un homme marié qui est dans la trentaine et a une formation universitaire. Sa participation à la résistance était aussi une première expérience de militance. Léon est un paysan sexagénaire, il est marié et il a six personnes à charge. Il vit dans une localité se trouvant à l'ouest de l'île. Il est un ancien maire de la commune de l'Ile-à-Vache. Il a un niveau d'étude primaire et ses expériences de lutte remontent jusqu'au début de la décennie 1990. En tant que membre de KOPI, il a été impliqué dans la résistance. Nous avons eu un entretien avec Jeff, également dans la quarantaine, et qui habite au centre de l'île. Il est un homme marié qui a un niveau d'étude universitaire. Il est aussi dans le domaine de l'enseignement et du droit. Il a quatre personnes à sa charge. Il est membre de KOPI et a une vingtaine d'années d'expérience organisationnelle et de militance.

Le participant Alize est marin et agriculteur. Il est un homme marié septuagénaire. Il a un niveau d'étude primaire. Il est responsable de six personnes. Alize habite à l'ouest de l'Ile-à-Vache et il est un sympathisant du mouvement, il n'a pas eu une participation active dans la résistance. Néanmoins, il est resté solidaire au mouvement parce qu'il pense que c'est une façon de faire passer ses revendications. Pour sa part, Nelio est un chauffeur de taxi moto qui a sympathisé aussi avec le mouvement. Il ne fait partie d'aucune organisation comme Alize. Nelio est un homme célibataire de la trentaine et vit à l'ouest de l'île. Il a un niveau d'étude primaire. C'était sa première expérience de participer à un mouvement de résistance dans le cadre de la lutte contre le projet. Nous allons maintenant présenter les participants favorables à la réalisation du projet.

Notre participant Mérisier est dans sa trentaine, il est célibataire. Il a un niveau d'étude universitaire et vit à l'ouest de l'île. Il est dans la production agricole et fait partie des membres de la direction d'une institution. Il est une personne qui était dès le départ pour la mise en œuvre du projet et avait une implication dans la commune dans son exécution. Il a quatre personnes à charge. Tout comme Mérisier, Prophète est un partisan zélé du projet, mais du régime politique au pouvoir en général. Il est un homme marié qui est quinquagénaire. Il habite à l'ouest de l'île, il a un niveau d'étude secondaire. Il est un personnage de l'Église, consultant pour des institutions. Il est aussi dans le domaine du droit. Il a participé aussi dans des négociations pour les autorités gouvernementales avec des paysan.e.s afin de donner leur terre dans le cadre de la mise en place du projet. Nous allons maintenant présenter Régis, Sanon et Christine qui sont des victimes de la mise en œuvre du projet.

Régis est un paysan sexagénaire qui a fait quelques années d'étude primaire. Il est un homme marié qui habite à l'est de l'île et a six personnes à sa charge. Il a aussi des enfants à Port-au-Prince sous sa responsabilité. Il faisait de l'élevage et a été grandement victime de la réalisation du projet, car l'État l'a dépossédé de ses terres qui étaient sa principale source de revenus. Toutefois, il a été

favorable au projet et prenait sa distance avec toute dynamique d'opposition au projet. Pour sa part, Sanon est un paysan octogénaire qui est marié, victime également du projet et se trouve plutôt du côté de la mobilisation contre le projet. Il pratique l'élevage et l'agriculture. Il habite à l'ouest de l'île et a cinq personnes à sa charge. Il a fait des études primaires. Si Sanon comme victime avait une certaine implication dans la lutte pour bloquer le projet, Christine qui est aussi une victime ne pouvait même pas revendiquer parce qu'elle a passé une période de la résistance sur un lit d'hôpital. Elle est une dame mariée avec six personnes à charge qui habite à l'ouest de l'Ile-à-Vache. Elle est une septuagénaire qui a perdu son champ agricole quand un tracteur perçait des routes pour établir la communication entre diverses zones cibles du projet. Elle vit de l'agriculture et de l'élevage. Contrairement aux participant.e.s précédents, notre dernier, Roberto se trouve à Port-au-Prince.

Roberto, un homme marié, habite à Port-au-Prince là où il a fait ses études classiques et universitaires. Il est le seul acteur externe que nous avons pu trouver. Il approche la quarantaine et a plus de dix ans d'expérience organisationnelle et de militance. Il est membre d'une organisation qui a pour objectif entre autres d'accompagner les classes populaires haïtiennes dans leur lutte pour une transformation sociale. Il est l'un des pionniers dans la réflexion sur la nécessité de construire une résistance contre la mise en œuvre du projet sur l'île.

3.4. Construction des données

Pour la production de nos données, nous avons rédigé un guide d'entretien partant de nos questions et objectifs de recherche, des thèmes et des questions de relance en cohérence avec notre approche d'étude de cas. Car selon Marta Anadon (2006), l'entrevue fait partie des instruments de production de données utilisées en étude de cas. Ainsi, nous avons construit notre instrument à partir des thèmes suivants. Le premier thème se rapporte à la mise en place du projet de développement

touristique, le deuxième concerne les mécanismes et stratégies de résistance, le troisième est sur la relation entre l'État et la communauté, et le dernier porte sur les situations socioéconomiques, culturelles et politiques de l'île.

Puisque nous avons considéré nos participant.e.s comme experts (Gaudet et Robert, 2018), ils/elles avaient la liberté de s'exprimer sur le sujet. Nous avons donc choisi de faire des entrevues semi-dirigées comme technique de production du matériel empirique. Et notre guide d'entretien semi-dirigé a été toutefois flexible et s'est adapté aux participant.e.s. Un enregistreur a été utilisé pour sauvegarder les entretiens en accord avec les participant.e.s. Étant un processus de co-construction de savoirs entre chercheur et participant.e.s, l'entrevue semi-dirigée épouse cette définition dans le cadre de ce travail :

[...] une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé (Savoie-Zajc, 2009 : 340).

Pour réaliser les entretiens, nous nous sommes rendus en Haïti entre le 25 décembre 2019 et le 12 janvier 2020 particulièrement à Ile-à-Vache. Nous avons préalablement fait des planifications à distance pour la préparation du terrain. Les lieux des entretiens ont été définis de concert avec les participant.e.s, selon leur préférence et dans la mesure où le lieu facilite un échange serein et calme.

3.5. Méthode d'analyse des données

Pour analyser nos données, nous avons mobilisé la méthode des catégories conceptualisantes de Paillé et Mucchielli (2016, 1994), telle qu'explicitée par Gaudet et Robert (2018). Notre choix s'est limité à quelques étapes de la méthode d'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes et nous ne sommes pas arrivés à l'étape de la théorisation que Paillé (1994, 2016) a défini comme dernière

phase du processus. En effet, sans procéder de façon linéaire et évolutionniste, nous avons emprunté deux des six grandes étapes définies par Paillé (1994) pour analyser nos données, puisque nous n'étions dans pas une approche de théorisation ancrée. Car Paillé (1994, p.167) a reconnu qu'« On peut très bien concevoir un travail d'analyse qui se terminerait avec la catégorisation. Le chercheur aurait, par exemple, mené une série d'entrevues qu'il aurait transcrites puis codifiées. [...] Il serait maintenant en possession de suffisamment de "résultats" pour produire un compte rendu riche et détaillé du phénomène questionné [...] ». À partir de cette démarche, nous avons compris que le conflit opposant plusieurs acteurs, les acteurs locaux (les paysan.ne.s) réunis autour de KOPI, les partisans du projet et le gouvernement sur l'île, est aussi l'expression de visions du monde et de l'espace. Car, « les représentations sociales des uns et des autres sont en effet une donnée de base pour comprendre les stratégies de chacun, et les interactions entre les stratégies de tous, autrement dit le "jeu politique" qu'est la mise en œuvre du projet » (Olivier de Sardan, 1993, p. 5). Il s'agira de clarifier le processus de l'analyse des données.

Nous avons commencé avec la condensation contextualisante qui est la première partie de l'analyse verticale (Gaudet et Robert, 2018). Nous avons écouté chacun de nos entretiens pour passer ensuite à leur retranscription. Il faut souligner que nous avons réalisé nos entretiens en créole parce que les participant.e.s se sentaient plus à l'aise de s'exprimer dans cette langue. D'ailleurs, il y en a qui ne parlent que le créole. En faisant la retranscription, nous avons fait la traduction au français en essayant de rester le plus proche possible des propos et des idées des participant.e.s. À partir des lectures et relectures du matériel empirique, nous avons pris des notes : nous avons noté des questionnements, des informations à vérifier dans d'autres sources, des éléments en relation avec la revue de la littérature ainsi que l'approche théorique choisie d'une part, et nous avons aussi noté des éléments à approfondir en cherchant de nouveaux travaux dans la littérature scientifique d'autre

part. Après l'identification de chaque entretien, nous avons fait une fiche de contexte à partir de la fiche sociodémographique, le contexte de réalisation de l'entretien et les grandes lignes de l'entretien afin d'avoir une idée globale de la source et du contexte de sa production.

En ce qui concerne la condensation sémantique (Gaudet et Robert, 2018), nous avons fait plusieurs lectures de nos transcriptions et fait ensuite usage du logiciel d'analyse qualitative *Nvivo* pour diviser les matériels (entretiens retranscrits). Nous avons donc codé chaque entretien à partir du logiciel en mettant l'accent sur les contenus sans perdre de vue la contextualisation. Ce codage initial consistait à trouver les expressions les plus adéquates pour synthétiser le contenu des matériaux et en respectant la richesse et le contenu symbolique des sources (Gaudet et Robert, 2018). Nous avons fait une description analytique qui a mis en évidence les points saillants de nos verbatims en créant des unités de signification (Paillé et Mucchielli, 2016). Il y a de temps à autre « un temps de compostage » (Rondeau et Paillé, 2016) qui a permis de relire des notes de terrain et de discuter avec la superviseure et des ami.e.s critiques sur l'analyse.

Après avoir fait ce que Paillé et Mucchielli (2016) ont appelé un examen phénoménologique des données défini comme une combinaison de lecture, d'annotation et de reconstitution, nous avons procédé à la fusion de nos quatorze verbatims. Ensuite, nous avons relu le codage initial qui a été fait à partir des termes ou expressions proches du contenu des extraits. Nous sommes passés à une nouvelle classification pour regrouper les codes sous des rubriques à partir des expressions génériques afin de faciliter le travail d'analyse. Ensuite, avec une portée beaucoup plus analytique, nous avons réalisé sept grandes catégories regroupant le travail précédent en fonction de notre problématique (questions de recherche) réparties en ces expressions suivantes : 1) mise en œuvre du projet, 2) question foncière : rapport à la terre, 3) construction de la résistance, 4) acteurs de la résistance, 5) influences des expériences de mégaprojet, 6) multiples formes de la résistance, 7)

alternatives. Elles sont toutes subdivisées en sous-catégories. Nous avons donc fait un travail de comparaison entre les catégories et sous-catégories. À ce niveau, nous avons pu déjà repérer des éléments de réponse par rapport à nos questions de recherche, ce qui nous a permis d'élaborer un plan de rédaction.

Enfin, dans cette recherche, nous avons respecté les principes de consentement libre et éclairé, la confidentialité ainsi que l'anonymat des participant.e.s. Chaque participant a co-signé un formulaire de consentement (avec moi). Ce qui caractérise la phase déontologique des ressorts éthiques de la recherche (Larouche, 2000). En effet, nous n'avons pas gardé les noms des participant.e.s dans notre recherche, mais nous avons plutôt utilisé des pseudonymes qui correspondent à la personnalité de chaque participant.e pour garder le principe du respect de la personne. Le chapitre suivant sera consacré au contexte global de logique développementiste par rapport aux expériences historiques de mégaprojet en Haïti.

CHAPITRE IV. CONTEXTUALISATION DE L'OBJET D'ÉTUDE : HISTORIQUE DES MÉGAPROJETS EN HAÏTI

Le projet touristique Destination Ile-à-Vache découle du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui a été élaboré après le séisme du 12 janvier 2010, soit en mars 2012. Après ce séisme majeur, tout le monde, notamment l'État, la société civile et les ONGs internationales, parlait d'opportunité de reconstruction ou de refondation d'Haïti. La Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) qui était responsable de la « reconstruction » du pays après le séisme de 2010 a été coprésidée par un ancien président étatsunien, William Jefferson Clinton, et le Premier ministre d'Haïti de l'époque, Jean-Max Bellerive⁹. Le PSDH a été le document qui a cristallisé ce nouveau projet de « développement » qui prévoit Haïti comme « pays émergent » d'ici 2030. Le PSDH est subdivisé en cinq grands chantiers : refondation territoriale, refondation économique, refondation sociale et refondation institutionnelle. Dans le *chantier refondation économique*, il définit le tourisme comme un axe de « développement ». Ainsi il est écrit dans le document :

Haïti présente de nombreux avantages comparatifs qui offrent la possibilité de positionner avantageusement le pays sur l'échiquier touristique de la Caraïbe, et ce tant au chapitre du tourisme balnéaire, de l'écotourisme, du tourisme d'aventure, du tourisme culturel et de la navigation de plaisance que du tourisme d'affaires et événementiel. Aussi, le tourisme peut devenir une industrie importante tant en termes de devises que d'emplois, d'autant que le nombre de départs vers la Caraïbe connaît une croissance quasi constante. Elle devra, notamment, offrir des destinations phares constituées en pôles touristiques dont l'offre principale est complémentée par des attraits naturels et culturels de qualité (PSDH, 2012, p.160).

En effet, dans ses différentes formes, le tourisme fait partie de l'arsenal stratégique du discours du développement. Cependant, nous pourrions nous demander quelle cohérence il y a entre les divers choix de ce document lorsqu'il postule l'exploitation minière, le développement de l'agriculture et l'écotourisme pour le prétendu développement du pays sachant que l'exploitation minière requiert

⁹ <https://lenouvelliste.com/article/84038/liste-complete-des-membres-de-la-cirh>, publié le 28 septembre 2010.

non seulement beaucoup de terre et d'eau, mais qu'elle est aussi toxique pour l'agriculture et implique la destruction de l'environnement en général. Nicolas Sersiron (2015, p.30) signale à ce propos qu'« il faut concasser une tonne de roche pour obtenir entre un et cinq grammes d'or. Mais la séparation ne peut se faire que par lixiviation, un lessivage par produits chimiques mélangés à l'eau (cyanure, mercures, acides) qui seront ensuite stockés dans d'immenses réservoirs à ciel ouvert et/ou rejetés dans la nature, volontairement ou par accident fréquent ».

Ce document élaboré sous la tutelle des puissances dominantes, notamment les États-Unis à travers les institutions financières internationales, constitue le cadre directeur des actions politiques des gouvernements. Les gouvernements doivent s'assurer de prendre des mesures facilitant la mise en œuvre du PSDH. Sans présenter une analyse détaillée de ce plan, nous pouvons y déceler l'orientation néolibérale que prend le pays depuis les années 1980 sous l'égide des institutions de Breton Woods. C'est ainsi que dans ce PSDH, la priorité est aux investissements privés, principalement étrangers. Donc, il n'est pas question que l'État investisse dans les différents secteurs, dont le tourisme, sauf pour créer les conditions pour l'investissement privé. Le PSDH (2012, p.160) indique que :

Des mesures devront être prises au niveau du cadre légal et de la sécurisation du foncier afin de rendre plus propices les investissements privés et, plus particulièrement, les investissements étrangers. L'investissement privé dans le développement touristique devra être accompagné par des mesures facilitant l'aménagement des sites. Dans certains cas, la mise en place de zones d'aménagement intégré de développement touristique sera requise.

Donc, toute la propagande gouvernementale mise en place à l'époque autour des mégaprojets (industriel, agricole, minier, touristique) est en cohérence avec un tel plan. Le projet de développement touristique de l'Ile-à-Vache trouve son fondement dans ce PSDH. Après avoir clarifié le cadre global de « développement » dans lequel ce projet touristique s'insère, il n'est pas vain de mentionner brièvement le contexte politique dans lequel le gouvernement mettait en place

ce projet parce que nous ne saurions étudier cette résistance paysanne en ignorant le contexte social et politique national.

Le président du régime en place, Michel Joseph Martelly, sortait d'une élection contestée. Le régime allait se confronter à de nombreuses contestations populaires, ceci dans les différents départements du pays. Malgré ce contexte, le gouvernement a tenté d'imposer un ensemble de mégaprojets : minier contesté par les populations locales et bloqué par le Sénat en raison du non-respect des procédures juridico-légales qui définissent les conditions d'octroi aux compagnies minières des permis d'exploration, d'exploitation¹⁰ ; un centre financier international à Île de la Gonâve contesté par la population locale et d'autres acteurs de la vie nationale ; et le projet touristique à l'Ile-à-Vache rejeté par les paysan.ne.s également. La situation sociale et politique du pays a été bouleversée durant la période 2012-2015. Plusieurs secteurs du pays, comme des parlementaires, des organisations et partis politiques, des organisations ouvrières, paysannes et étudiantes, d'enseignants et de droits humains se mobilisaient pour dénoncer le régime au pouvoir, et du coup exiger sa démission. La corruption, la vie chère, l'augmentation du prix des produits pétroliers, la question de la nationalité du président, celle des élections, le népotisme, etc. sont autant d'éléments qui faisaient partie de l'ensemble des dénonciations et revendications¹¹. Ce mouvement a abouti à la démission du gouvernement en décembre 2014. C'est dans un tel contexte que les paysan.ne.s de l'Ile-à-Vache se sont rebellé.e.s contre le projet touristique. Nous allons poursuivre ce chapitre dans le but de mettre en évidence d'autres expériences de mégaprojets

¹⁰ Pour de plus amples informations voir ce rapport de Global Justice Clinic et Haïti Justice Initiative (2016). *Byen Konte, Mal Kalkile ? Les risques de l'exploitation de l'or pour les droits humains et l'environnement en Haïti*.

¹¹ PAPIILLON, Isabelle L. (2012). « Mobilisations contre le régime Martelly », *Haïti Liberté*, édition du 25 Septembre 2012, <https://canada-haiti.ca/content/mobilisation-g%C3%A9n%C3%A9rale-contre-martelly>.

réalisées dans le pays après avoir situé le problème foncier dans la formation sociale haïtienne pour appréhender le contexte historique global.

4.1. La question foncière : une question sociale historique fondamentale

La question foncière occupe une place prépondérante dans l'histoire socio-économique d'Haïti depuis l'indépendance du pays en 1804. La terre constitue en effet le seul moyen de production autour duquel tournent les enjeux de la construction d'une nouvelle société indépendante et une nouvelle forme d'organisation politique. Ainsi, il existait deux visions de société qui impliquaient deux modes d'appropriation territoriale ou deux modes de rapport à la terre différents : la prédominance de la petite propriété et la grande propriété. D'une part, les anciens captifs, devenus plus tard paysans, sont attachés à la petite propriété et ont développé un rapport particulier à la terre parce que cette dernière symbolise pour eux la liberté. D'autre part, les « anciens affranchis » (l'oligarchie naissante constituée d'anciens propriétaires de terres et « d'esclave » à Saint-Domingue et des hauts gradés de l'armée), qui ont souhaité pérenniser la logique coloniale et se sont accrochés à la grande plantation, unité de production dans la colonie. Michel Hector et Jean Casimir ont résumé ainsi les visions de ces deux groupes d'acteurs :

« [...] Délivrés de leur captivité dès 1791 ou libérés du colonialisme en 1804, ces expatriés et leurs descendants prennent, sur la base de leur héritage culturel respectif, des dispositions pour s'établir dans le territoire dont ils s'approprient et assurer, du même coup, leur croissance démographique. L'autre ensemble de processus se situe dans la perspective des valeurs du monde occidental, justificatrices de la Traite des Noirs et de l'économie de plantation ainsi que légitimatrices du génocide et de l'ethnocide qui leur servent de levier. Le legs colonial préserve une forme d'organisation et d'occupation de l'espace, centrée sur les villes portuaires, hauts lieux du commerce et de la dépendance extérieures » (Hector et Casimir, 2003, p.35-36).

Donc, la question foncière devient un point d'achoppement sur lequel des conflits séculaires se sont développés entre ces deux classes sociales. Les « anciens affranchis » ont accaparé le pouvoir politique et la terre après l'assassinat de l'empereur Dessalines et les paysans se sont réfugiés à la campagne et dans les montagnes surtout pour fuir tout projet visant les faire continuer à travailler

sur la grande plantation. Cet extrait d'un ouvrage de Jn Anil Louis-Juste (2007, p.17-18) sur la question agraire en Haïti nous fait une radiographie du type de rapport social tissé autour de la question entre les classes sociales :

Au départ, les paysans colonisèrent les mornes. Aujourd'hui, les bourgeois grands sont aussi des propriétaires de terres montagneuses. Étant donné qu'ils mènent aussi des activités commerciales et/ou industrielles, ils délèguent à des gérants le pouvoir de collecter les rentes à leur place. Le développement de la gérance foncière est consubstantiel à la centralisation politique, économique et culturel à la capitale et de la subalternisation sociale des villes de province. Ainsi, Marc Étienne, propriétaire de la boulangerie Saint Marc, possède 900 carreaux [1 carreau équivaut à 1,29 hectare] de terre dans les mornes de Verettes (bas Artibonite) ; le candidat malheureux à la présidence, Charles Henry Baker, possède 100 carreaux de terre à la première section communale de Ganthier. Ces exemples témoignent de l'organisation agraire de la grandonarchie haïtienne.

C'est dans ce cadre que l'État, détenteur du principal moyen de production, la terre, veut maintenir l'économie de plantation. Dans cet ordre d'idée Casimir (2009, p.104) a écrit que, « Comme les compagnies commerciales du XVIIIe siècle, l'État de 1804 se déclare propriétaire de presque la totalité des terres et distribue à qui bon lui semble ». Ainsi, le conflit entre l'État et le peuple se construit sans jamais être dépassé parce que les deux ont des visions de société divergentes et opposées. Cette contextualisation nous aide à comprendre l'importance de la question foncière et du rôle de l'État en Haïti, un problème historique de longue date, qui se manifeste dans la mise en place des mégaprojets par l'État ainsi que dans les résistances auxquelles ceux-ci ont abouti chez les populations locales. Fort de cette considération, nous allons présenter des expériences de mégaprojets dans le pays afin de mieux comprendre leur influence dans la construction de la résistance paysanne à Ile-à-Vache.

4.1.1. Historique des expériences de mégaprojets en Haïti

Le mégaprojet (éco) touristique de l'Ile-à-Vache n'est pas un grand premier en Haïti. On pourrait remonter l'histoire des mégaprojets en Haïti jusqu'en 1915-1934, période de la première occupation états-unienne d'Haïti, avec les exemples de la compagnie Plantation Dauphin avec 16 000 carreaux de terre et Haitian American Development Corporation (HADCO) dans le Nord-

Est (plantation de sisal, de figue banane...) (Louis-Juste, 2007 et Lucien, 2018). Louis-Juste (2007, p.22) a affirmé : « Un fait, c'est que tous ces programmes finissent par appauvrir les régions agricoles du pays, en abandonnant les paysans à eux-mêmes ». Dans le cadre cette recherche, nous nous référons à certains mégaprojets plus contemporains, notamment ceux qui sont ressortis dans nos entretiens avec les paysan.ne.s de l'Ile-à-Vache. Ainsi, nous allons d'abord présenter ces mégaprojets, car la question foncière y était au centre, ce qui nous aide à mieux saisir l'influence de ces expériences dans la construction de la résistance paysanne de l'Ile-à-Vache.

La construction de la résistance paysanne contre le projet Destination Ile-à-Vache se fait à partir d'une conscience historique des autres expériences de mégaprojet en Haïti. Duquette (2011, p.48) définit la conscience historique comme « la compréhension qu'un individu [ou un groupe] a de la temporalité. C'est-à-dire [...] la compréhension du présent par le passé qui permet d'envisager le futur (triade passé-présent-futur) ». La connaissance des expériences de mégaprojet du passé a fait émerger une méfiance de la population par rapport à l'État, car il y a une mémoire qui se construit autour de ces vécus-là. Ainsi, les paysan.ne.s de l'Ile-à-Vache se sont inspirés des expériences et des vécus d'autres paysans d'autres régions du pays avec ces mégaprojets, quoique de nature différente, pour construire la résistance au projet touristique. Pour mieux comprendre cette influence, nous allons d'abord décrire brièvement en quoi consistaient ces mégaprojets.

Dans son ouvrage, *Le Nord-Est d'Haïti. La perle d'un monde fini : entre illusions et réalité (open for business)* publié par L'Harmattan en 2018, l'historien-géographe Georges Eddy Lucien fait une radiographie des trois mégaprojets du Nord-Est d'Haïti : CODEVI (Compagnie de développement industriel), PIC (Parc Industriel de Caracol) et Agritrans. La première zone franche¹² frontalière,

¹² « Zone industrielle clairement délimitée, souvent clôturée, constituant une enclave économique où des firmes étrangères peuvent s'installer afin de profiter d'une main-d'œuvre bon marché et flexible, tout en bénéficiant

CODEVI, a vu le jour en Haïti le 8 avril 2003 à la plaine de Haut-Maribahoux, une section communale de Ouanaminthe, dans le Nord-Est. Elle est implantée sur une superficie de 80 ha dans l'une des zones les plus fertiles du pays. L'État a exproprié et a contraint 172 familles à abandonner le site sans être dédommagées. Il fallait attendre dix ans plus tard pour que les premières tentatives de relocalisation aient été entamées (Lucien, 2018). Lucien rapporte que les paysans résistaient contre la mise en place de ce projet. En effet, « [...] dès le début, la réaction contre le projet est ardente. En effet, il suscite de vives résistances des propriétaires des terres affectées, mais aussi de ceux qui les cultivent, métayers et journaliers » (Lucien, 2018, p. 269). L'État a mobilisé la force répressive pour forcer la population locale à quitter le site. Pourtant après le séisme du 12 janvier 2010, les États-Unis, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) avec l'État en Haïti ont imposé un nouveau mégaprojet dans la région (Shamsie, 2014).

Le rapport de Paul Collier (2009) avait déjà demandé une concentration de zone franche dans la zone frontalière à la République Dominicaine à Ouanaminthe et avait exigé le développement de l'industrie textile en Haïti. Parce que d'une part, cette industrie y est modeste avec seulement deux centres de production dans deux villes différentes : Port-au-Prince qui reste stagnant et Ouanaminthe qui est nouveau, mais en expansion rapide (Collier, 2009). Cependant, à Port-au-Prince, l'électricité reste un problème et est très chère, ce qui fait du port national le plus coûteux de la région caribéenne tandis que, Ouanaminthe située à la frontière de la République Dominicaine, s'y approvisionne en électricité et utilise son port le plus proche. Ce rapport propose également la privatisation des ports et de l'électricité. Alors, il ne s'agit pas d'un hasard ni d'un choix gouvernemental souverain de prendre cette région pour développer des zones franches encore

d'avantages considérables en matière fiscale et réglementaire. [...] Les domaines d'activité sont très diversifiés, mais la priorité est accordée l'assemblage et aux produits exigeant une main-d'œuvre peu qualifiée et corvéable à merci » (Lucien, 2018, p. 238).

moins d'un choix participatif et inclusif. Ainsi, on y trouve la zone franche de Caracol et la zone franche agricole d'AgriTrans¹³ de Jovenel Moïse.

Le 22 octobre 2012, le parc industriel de Caracol a été inauguré en présence du président d'Haïti d'alors, Michel J. Martelly et son Premier ministre Laurent S. Lamothe, de l'ancien président René Préval, de Bill Clinton en tant qu'envoyé spécial de l'ONU et de la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton, d'hommes d'affaires, des représentants de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la USAID, d'acteurs de Hollywood Sean Penn, Ben Stiller (Thomas, 2019). Selon le rapport Koios (2011), 80 000 emplois devaient être créés alors que, fin 2015, le parc n'en comptait que 9120. La mise en place de ce projet avait dépossédé 366 familles (2500 personnes) exploitant 250 hectares de terres fertiles et 750 paysans y ont travaillé (Lucien, 2018). Les impacts de ce projet sont de divers ordres. Le choix de ce site ne tient pas compte des conditions géographiques et socio-environnementales puisque « les visées industrielles ont alors pris le pas sur la sécurité alimentaire et rurale dans le passé, et l'État haïtien a déjà repoussé les objections et les mobilisations de la société civile afin de remplir ses objectifs » (Shamsie, 2014, p. 87). Une étude avait révélé que l'implantation de ce parc court des risques environnementaux hautement négatifs. Elle a même suggéré de déplacer le projet vers une autre région ou de simplement l'annuler et a souligné un nombre important de sites archéologiques indigènes et certains des plus anciens d'implantation européenne de l'hémisphère (Haiti Grassroots Watch, 2011). De plus, Lucien (2018) note que le projet a eu non seulement des incidences socio-environnementales

¹³ Cette entreprise, dont son ancien PDG Jovenel Moïse, actuel président de la République d'Haïti, est impliqué dans un scandale financier, corruption, détournement, favoritisme selon un rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSC/CA). Le rapport a dit, « il est permis d'affirmer qu'il y a eu collusion, favoritisme et détournement de fonds. En effet, le fait de décaisser de l'argent dédié à un projet avant la conclusion du marché et la signature du contrat et, de surcroît les utiliser à d'autres fins est anormal voire illégal. Conséquemment, il s'agit à la fois d'une irrégularité ayant causé des préjudices au projet et à la communauté, mais également à la réglementation et aux bonnes pratiques de gestion » (CSC/CA, 2019, p. 158).

néfastes, mais il détruit aussi toute une mémoire collective et historique. Charlemagne Péralte, l'un des leaders du mouvement paysan contre l'occupation états-unienne de 1915-1934, a y débuté son mouvement sur l'habitation Chabert, le site où est construit le parc, puis y a été tué et son corps y a été inhumé.

La population et les autorités locales n'ont pas été informées du projet, tout a été décidé d'en haut (État central, institutions internationales, secteur privé et bailleurs). Ainsi Shamsie (2014, p. 88) a écrit, « les habitants de Caracol et des environs ont été les derniers à apprendre l'existence du projet ». Comme d'habitude, la force répressive a été mobilisée pour imposer ce projet dans la communauté : « la capacité reconnue de coercition de l'État haïtien a semble-t-il aussi joué un rôle dans l'obtention de l'acceptation du projet » (Shamsie, 2014, p.89). En fait, il s'agissait plutôt d'une imposition par la force au lieu d'une acceptation de la part de la population. E récemment, en plus des promesses non tenues, le parc industriel de Caracol (PIC) qu'on présentait comme modèle pour le « décollage » d'Haïti semble plutôt être sur une mauvaise pente. En avril 2019, le principal locataire du PIC, SAE-A une entreprise coréenne de textile, annonçait le renoncement à l'extension de son usine et envisageait de se délocaliser pour la République Dominicaine (Thomas, 2019). On a trouvé dans le Nord-Est aussi la zone franche agricole d'AgriTrans de Jovenel Moïse. C'est en août 2013 que cette compagnie a implanté la zone franche agricole à Trou-du-Nord, le projet Nourribio. Ce projet se réalise sur un terrain d'environ 1000 hectares de terres pour la production intensive de bananes principalement à des fins d'exportation. Il a trouvé l'appui de plusieurs pays et institutions internationales. Le gouvernement a donné à AgriTrans 6 millions de dollars US et a pris la charge de l'indemnisation des 3 000 paysans expropriés ainsi que l'encerclement du terrain (Lucien, 2018). En plus, il a concédé ce terrain pour une durée de 25 ans avec possibilité de renouvellement. Cette zone franche n'a fait qu'une seule exportation, car « [...] l'exportation de

bananes par Agritrans sur la zone franche est à l'arrêt depuis des années [...]» (Thomas, 2019).

Voici des témoignages de paysans rapportés par un article publié en ligne sur le site *Coordination*

*Europe Haïti*¹⁴ :

Les meilleurs produits sont exportés. Sur le marché local sont vendues les bananes non qualifiées, déformées ou abimées. Nous avons espéré que ce projet serait avantageux pour notre zone, mais c'était une fausse espérance. Même les jeunes qui étaient emballés au début sont déçus maintenant. Le système de roulement pour l'emploi permet de travailler dans le projet durant quatre jours par mois seulement et le salaire est minime, seulement 200 gourdes [à l'époque 1 \$ US valait environ 60 gourdes] par jour. Jusqu'à ce jour le résultat est pauvre. [...] Les terres étaient pauvres, mais les paysans y habitaient. Lors de l'arrivée du projet, les terres ont été labourées et les maisons détruites. Les habitants attendent toujours l'indemnisation.

En somme, la question foncière est au centre de tous ces mégaprojets qui avaient impliqué la dépossession des paysans de leur terre malgré leur contestation. La recherche de Georges Eddy Lucien (2018) illustre encore une fois la perspective selon laquelle les mégaprojets impliquent le déplacement socionaturel (Gellert et Lynch, 2003) et donc la dépossession et la paupérisation des populations locales. Ainsi, Joel Cabalion (2014) a avancé, dans son article, *La question sociale de la dépossession*, la paupérisation est un facteur commun à tous les mégaprojets, car les études empiriques ont démontré que ces derniers ont appauvri les populations locales. Une telle perspective a été également confirmée dans une étude de Peter Vandergeest sur le Laos. Vandergeest (2003, p.49), à partir d'une étude de cas menée sur le développement au Laos, parvient à affirmer que « [...] tout développement est susceptible d'entraîner un déplacement de population ». En fin de compte les expériences dans le nord-est d'Haïti entrent dans la mémoire collective des paysan.ne.s qui se méfient des grands projets de l'État parce qu'ils sont toujours les victimes en perdant par dépossession/expropriation leur principale richesse (la terre). Au regard de cet historique contextuel, comment ces expériences, centrées sur la question foncière, ont-elles une relation avec la résistance paysanne de l'Ile-à-Vache ?

¹⁴ <http://coeh.eu/agritrans-and-the-banana-production-in-trou-du-nord/?lang=fr>, consulté le 14 avril 2020.

CHAPITRE V. ILE-À-VACHE : LA QUESTION FONCIÈRE AU CENTRE DE LA RÉSISTANCE PAYSANNE

La résistance paysanne de l’Ile-à-Vache est un processus qui se construit en s’inspirant d’autres expériences de mégaprojets dans le pays et la longue histoire d’expropriation/dépossession opérée par la classe dominante et l’État. Ainsi, nous allons dans ce chapitre montrer comment la question foncière est au centre de la résistance paysanne de l’Ile-à-Vache contre le projet touristique. Pour ce faire, nous allons voir en premier lieu comment la connaissance des autres expériences de mégaprojet en Haïti a influencé la construction de la résistance sur l’île. En second lieu, nous procédons par la clarification de la tenure foncière de l’Ile-à-Vache afin de mieux saisir les rapports sociaux et de travail existant en relation à la terre. Finalement, nous allons argumenter comment la question foncière était un enjeu fondamental dans le mouvement de résistance contre le projet touristique dans la commune.

5.1. Le mouvement paysan de l’Ile-à-Vache : influence d’autres expériences de mégaprojets

Cette section est consacrée à montrer la manière dont les autres expériences de mégaprojet ont influencé la construction du mouvement de résistance paysanne de l’île. Les habitant.e.s n’ont pas vécu l’expérience de ces grands projets jusqu’à l’arrivée du projet touristique. Donal (décembre 2019), un jeune impliqué dans le mouvement de résistance contre le projet, nous a dit en entrevue : « Ile-à-Vache n’a pas eu ces expériences, nous avons entendu ces choses dans d’autres zones. Mais nous ne pensions pas que nous serions la prochaine cible ». Les propos de Donal traduisent à la fois que l’expérience est nouvelle, que la population ne s’y attendait pas et a été donc surprise : « C’est comme un coup d’éclair, en 2013, nous avons fait face à ce projet. En effet, comme paysans, nous avons cherché des stratégies de lutte afin de faire échec au projet » (Donal, décembre 2019).

L'influence des expériences des autres communes du pays a joué un rôle important dans la construction de l'opposition au projet touristique sur l'île.

Un des premiers leaders locaux de l'initiative du mouvement a eu conscience des enjeux des mégaprojets avant même que celui de l'Ile-à-Vache ait été mis en application, dans un forum dans le département du nord d'Haïti sur les mégaprojets dans lequel participaient des délégués (militant.e.s, hommes politiques et universitaires) de plusieurs pays de l'Amérique latine qui partageaient leurs connaissances et expériences sur les mégaprojets en général et en particulier miniers. C'est dans cette optique que Roberto (janvier 2020), un acteur externe contribuant à la construction de la résistance qui invitait ce leader à prendre part à ce forum nous a expliqué que « C'est de là que Mario [un pseudonyme] a commencé à faire la relation entre ce qu'il avait appris au forum et ce qu'il entendait parler comme discours de développement pour Ile-à-Vache ». Par conséquent, devenu conscient des grands enjeux des mégaprojets, ce leader communautaire a voulu que sa communauté comprenne aussi ces enjeux. Roberto poursuit en ce sens en avouant qu'« Ainsi, il [le leader communautaire] a conclu que c'est la même chose qui se passe en Amérique latine et en Haïti. [...] Comme ce dernier a appris des choses. [...] et est devenu conscient, il a voulu que les gens de sa communauté comprennent ce qui se passe ou ce qui va se passer ». Donc, nous pouvons dire que, dès le départ la construction de la résistance à l'Ile-à-Vache était influencée par la connaissance d'autres expériences nationales et internationales de mégaprojet, notamment de l'Amérique latine.

Le parc industriel de Caracol est un des mégaprojets ayant une incidence sur l'île. Les paysans et paysannes victimes de cette communauté le décrivent comme une dure expérience, du fait que la résistance locale n'est pas parvenue à mettre en déroute le projet. Nos entretiens nous laissent comprendre que l'expérience est une leçon pour toute communauté paysanne en Haïti. En ce sens,

les paysan.ne.s de l’Ile-à-Vache s’en sont inspirés. Comme le démontre Merès (décembre 2019), un des dirigeants de l’organisation qui était le fer de lance du mouvement de résistance contre le projet touristique : « C’est un exemple qui nous a inspirés beaucoup, nous avons eu l’exemple de Caracol. Il faut que je vous dise l’affaire de Caracol a été très inspirante pour la bataille ». Ce dernier continue en explicitant comment il a été informé du projet de Caracol en nous disant que : « Donc nous sommes là, nous lisons les journaux, nous faisons des nouvelles... Le projet de Caracol a fait beaucoup la une, beaucoup de gens criaient au scandale, on a pris leur terre sans rien donner ». En plus d’avoir été informé du mégaprojet de Caracol, il pointe aussi du doigt une question centrale de cette affaire : la dépossession des paysan.ne.s de leur terre sans une politique de relocalisation et de dédommagement. Ce qui allait renforcer la conviction de ce dernier à s’opposer au projet touristique, car la menace de dépossession est bel et bien existante. Sur le plan national, d’autres expériences comme celle de Caracol ont donc influencé le mouvement de résistance de l’Ile-à-Vache.

D’autres propos de Roberto (janvier 2020) ont montré l’importance de ces expériences pour la résistance. Il a dit que : « Nous avons utilisé les expériences d’une série de mégaprojets comme celle de CODEVI en 2002, de Ouanaminthe, de Caracol et les impacts de ces projets sur la vie des gens dans la construction de la résistance. Donc, la principale tâche des acteurs de Port-au-Prince consistait à ramasser ces expériences pour les apporter à l’Ile-à-Vache ». En plus de l’expérience de Caracol, celle de CODEVI a été non seulement un moyen pour faire la sensibilisation auprès des habitants de l’île, mais aussi elle a été une source de motivation pour lutter. C’est dans cette lignée que lors du premier rassemblement sur le projet à l’Ile-à-Vache en décembre 2013, des paysan.ne.s d’autres régions du pays ayant déjà vécu ces types d’expériences, étaient présents pour échanger avec les habitant.e.s de l’île autour de leurs expériences. En ce sens, Roberto nous a confié

que « Dans le rassemblement du 27 décembre, des personnes de Pitre-aux-baies, là où se trouve le parc industriel CODEVI, étaient venues partager leurs expériences ». Sonia (décembre 2019), de son côté, une militante de KOPI, estime que les autres expériences de mégaprojet ont marqué leur vie et autant ils [les militant.e.s] connaissent mieux de ces dernières, autant ils sont encore plus convaincus de poursuivre leur lutte pour faire échec au projet touristique :

Toutes ces expériences nous ont marquées. Nous avons MODEP, AYITI KALE JE, TET KOLE TI PEYIZAN qui nous accompagnaient, nous expliquaient les dangers de ces mégaprojets, il y avait des projections pour mieux comprendre les enjeux des mégaprojets. Et tant que nous avons plus de connaissance sur le projet, tant que nous sommes plus motivés. Nous avons lutté jusqu'à ce que le gouvernement démissionne et le projet soit interrompu.

Donc, une bonne connaissance et compréhension des mégaprojets renforce la motivation des paysan.ne.s à lutter contre le projet touristique puisque les enjeux et menaces étaient devenus plus clairs grâce aux témoignages et échanges avec des paysan.ne.s déjà victimes de ces types de projets et qui ont mis à nu leurs conséquences. Sonia a souligné aussi l'importance de la contribution des acteurs externes dans la construction d'une conscience historique (Duquette, 2011) autour de ces expériences, en ce sens que la population mobilise la connaissance d'un passé historique dans leur présent tout en se projetant dans l'avenir. Nous reviendrons plus tard avec plus de détails sur la contribution des acteurs externes dans la construction de la résistance.

La connaissance de ces expériences ne s'acquiert pas seulement à travers les médias, des délégations se sont déplacées pour aller visiter les sites et les paysan.ne.s victimes dans une dynamique d'échange et de partage entre paysan.ne.s. Jeff, un militant expérimenté et membre de KOPI, nous a appris que : « Certainement oui, nous avons utilisé tout ça [les autres expériences de mégaprojets en Haïti], c'est pour cette raison que plusieurs d'entre nous étaient obligés de se déplacer pour aller visiter Caracol, Port-au-Prince, Agritrans pour observer ce que Jovenel a fait de la population, à cette époque le pouvoir a utilisé Jovenel là-bas, on a parlé aux paysan.ne.s qui nous

expliquaient leur situation... ». Dans ces dynamiques d'échanges locaux avec les paysans et paysannes sous la direction de l'organisation KOPI, les personnes déléguées étaient tenues de restituer ce qu'elles ont appris pour pouvoir tirer des leçons pour le cas de l'île. Ils ont pris connaissance des témoignages des victimes, ceci même sur leur situation avant l'exécution de ces projets et comment ils les ont vécus après. Jeff (décembre 2019) qui était l'un des délégués de KOPI qui visitaient les autres communautés victimes de mégaprojets dans les autres départements du pays raconte que : « Ces habitants travaillaient de façon autonome, maintenant ils deviennent journaliers. Et puis ils expliquent comment la vie devient difficile pour eux, ils ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes voire de leur famille ». Ainsi, les habitant.e.s de l'île ont pu comprendre que ces mégaprojets ont généralement transformé les paysan.ne.s en salarié.e.s dépendant.e.s de la vente de leur force de travail. Le passage de travailleurs autonomes en salariés par la dépossession de leur terre ne peut qu'aboutir à l'appauvrissement. Ainsi, ces échanges autour de ces expériences ont renforcé la méfiance des paysan.ne.s envers l'État.

Ils sont devenus plus déterminés à déjouer ce projet touristique dans leur communauté. Ils/elles étaient devenus plus motivé.e.s dans leur lutte afin d'éviter de vivre le même sort. Dans ce cadre, Jeff poursuit en affirmant que : « Maintenant si on accepte on va connaître la même situation. Par conséquent, ces expériences constituaient des sources de motivations ». Donc, la construction de la résistance sur l'île n'est pas un acte isolé, elle s'est construite en concertation et en échange avec des paysan.ne.s qui ont déjà vécu ces expériences. Elle s'inscrit dans un historique de luttes paysannes contre des actions de l'État qui ont souvent menacé la vie des paysan.ne.s. L'extrait de verbatim précédemment mobilisé a clairement établi la relation entre la construction de la résistance sur l'île et cet historique de luttes paysannes notamment contre les mégaprojets.

En conséquence, le mouvement reste en contact permanent avec des personnes impliquées dans la lutte contre les mégaprojets dans d'autres régions du pays : « Oui durant les mobilisations, nous étions obligé.e.s de nous connecter aux personnes d'autres régions afin de tirer des conseils sur comment elles ont fait contre le projet qui menaçait leur zone, la façon dont elles ont été victimes et ce qui peut nous arriver si nous acceptons ce projet » (Jeff, décembre 2019). Donc, c'est une pédagogie de lutte, les militant.e.s apprennent des expériences de leurs camarades paysan.ne.s et ont tiré des leçons ainsi que des conseils pour mieux organiser leur résistance. Pour sa part, Léon (décembre 2019) dont les expériences politiques remontent aux années 1990 et militant dans la même organisation que Jeff, a reconnu également que la connaissance des expériences du passé les ont aidés dans le mouvement : « Oui, le projet de Caracol on le connaît. D'ailleurs les combattants contre ce projet nous ont beaucoup épaulés dans notre combat ici ». En effet, l'échange, la coopération et la solidarité entre diverses communautés paysannes qui avaient déjà vécu des expériences de mégaprojet jouaient un rôle important dans la compréhension des paysan.ne.s de l'île sur les enjeux de ces types de projets. Cette compréhension a contribué à renforcer la conviction et la motivation des paysan.ne.s de l'île à se protéger et protéger leurs intérêts, car la réalisation de ce projet touristique pouvait mettre en péril leur vie comme cela se faisait ailleurs.

En somme, la connaissance des expériences de mégaprojets a participé à aiguïser la conscience des paysan.ne.s de l'île dans leur résistance contre le projet touristique. En d'autres termes, une conscience historique d'une mémoire collective liée aux expériences de mégaprojets dans d'autres départements était fondamentale dans la construction de la résistance. La conscience des conséquences potentielles des mégaprojets comme la dépossession par exemple, alors que la terre est leur principale source de revenus ne peut que renforcer leur inquiétude et du coup, leur détermination à préserver leur terre. La question foncière est aussi au cœur de ce mégaprojet. Donc,

nous allons dans la section suivante analyser la tenure foncière à l’Ile-à-Vache pour enfin comprendre le type de rapport social et de travail établi autour de la terre dans la commune.

5.2. Tenure foncière : un rapport social d’exploitation et de domination sur l’île

Nous tenons à introduire cette partie avec une présentation de la situation foncière de l’Ile-à-Vache avant de montrer en quoi la question foncière a occupé une place importante dans le mouvement de résistance. Il faut rappeler que l’agriculture et l’élevage sont les principales activités économiques de l’île à côté de la pêche et du petit commerce. C’est-à-dire que la terre est au centre de ces deux activités puisque l’agriculture et l’élevage requièrent l’utilisation de la terre soit par possession ou d’autres formes d’acquisition de terres dans la communauté. Nous allons dégager le mode de tenure foncière, la situation sociale des habitants par rapport à la terre.

Tous nos participant.e.s de la recherche concordent à dire qu’il y a trois types de tenures foncières à l’Ile-à-Vache. Il existe des personnes propriétaires de terres avec de grandes propriétés qui sont des grandons en ce sens qu’ils possèdent beaucoup de terres et il y en a qui détiennent une parcelle de terre appelée par les paysans¹⁵ *yon mouchwa tè* (un mouchoir de terre) pour exprimer la petitesse de la parcelle, souvent non suffisante pour assurer la survie de la famille. Si la quantité de terre est nécessaire pour définir le grandon, selon Louis-Juste (2008) cela ne suffit pas, il faut tenir compte également du mode de relations de travail qui existent sur la propriété. Dans un article publié sur *Alterpresse* en 2004, il a défini son concept de grandon et décrit son rapport avec le milieu rural :

La sociologie rurale haïtienne distingue un grand paysan d’un petit paysan, le paysan moyen du travailleur journalier. Mais, cette typologie est basée sur la disponibilité de terre suffisante ou insuffisante, et ignore l’activité économique et son mouvement comme éléments structurants. Le grandon n’est pas un paysan, même

¹⁵ « Le paysan parcellaire a dû supporter tous les débours pour le labour, l’ensemencement, l’entretien de ses champs. Il a dû dépenser tout au long de l’année pour l’entretien de sa force de travail et la subsistance de sa famille. La récolte arrive à maturité au moment où le paysan est à bout de ressources. Il est obligé de vendre sa production coûte que coûte pour payer ses dettes et subsister » (Luc, 1976, p.27).

s'il habite à la campagne ; il travaille indirectement la terre, par l'achat saisonnier de force de travail, l'organisation de rente en travail ou l'organisation de coumbite où il distribue seulement de l'alimentation et de la boisson aux travailleurs invités. Il n'est pas non plus un capitaliste, bien qu'il peut pratiquer de la vente en gros, de produits alimentaires et manufacturés dans sa bourgade ou sa section communale, et sert d'intermédiaire entre le paysan et la bourgeoisie du bord de mer, dans la collecte de denrées et la distribution de produits d'origine industrielle¹⁶.

Ces propos de Louis-Juste donnent une idée globale sur la situation foncière en Haïti. Dans le contexte particulier de l'Ile-à-Vache, Mérisier (décembre 2019), un de nos participants, nous présente une description de la situation foncière :

Moi je suis témoin, beaucoup de gens à l'Ile-à-Vache sont des fermiers de l'État, il y a des gens qui ont des terres comme don que le président François Duvalier leur avait fait avec un arrêté. Les habitants de l'Ile-à-Vache payaient la DGI chaque année et à un moment de la durée il [Duvalier] a fait sortir un arrêté pour faire des dons sur l'île. Mais il y a d'autres habitants qui restent fermiers de l'État et que d'autres terres de l'État sont investies sans aucun papier et les occupants disent que les terres leur appartiennent.

En effet, d'une part, il existe des personnes qui ont payé l'État un fermage pour une portion de terre, d'autre part, des gens ont bénéficié d'une donation de Duvalier. Et certaines personnes ont occupé des terres de l'État. Dans cette lignée, Sonia (décembre 2019) nous a fait une radiographie de la tenure foncière sur l'île. Elle a déclaré que : « Ici à Ile-à-Vache, il y a 3 catégories de terre : 1^{re} catégorie, *tè fèm* c'est-à-dire terre à titre fermier de l'État. 2^e catégorie, *terre don*, c'était Duvalier père qui faisait don de terre à 250 familles et 3^e catégorie, *tè bouka* c'est une acquisition par occupation. Sûrement, il y a des gens qui ont beaucoup de terre et d'autres n'en ont pas ». En plus de catégoriser la tenure foncière, Sonia a attiré l'attention sur le fait qu'il y a des paysan.ne.s sans terre à Ile-à-Vache. Prophète (décembre 2019) qui est un praticien en droit et consultant s'oriente dans le sens des catégories de Sonia : « il y a trois tenures foncières sur l'île : don rural de familles, fermages et *tè bouka* ». Jean Anil Louis-Juste (2007) a corroboré ces modes de tenure foncière qui correspondent à une caractéristique globale de la société haïtienne. L'auteur a écrit :

¹⁶ <https://www.alterpresse.org/spip.php?article1545#.XpRr5cCSk2w>

« Dans l'activité agricole haïtienne, le paysan travaille la terre sous diverses conditions : il peut être propriétaire, fermier ou "deux moitiés" ou gérants » (Louis-Juste, 2007, p.8).

En effet, ce sont de grands et petits propriétaires terriens qui composent la catégorie de personnes détenant un lopin de terre. La deuxième se compose des habitants non-propriétaires, mais qui se procurent un morceau de terre par le fermage. C'est une personne qui s'est procuré une portion de terre en payant un fermage annuel à un particulier ou à l'État. Dans les deux cas, l'État à travers les lois prévoit comment la transaction doit se faire : « [...] la procédure légale pour une transaction comprend la délimitation de la parcelle par un arpenteur également chargé de faire les plans qui seront ensuite agréés, puis la rédaction d'un titre par un notaire » (Redon, 2012, p.11). Toutefois, il est encore de mise que le droit coutumier haïtien est souvent contradictoire avec le droit positif formel élaboré inspiré des cadres légaux de l'ancienne métropole, la France. Par exemple, il est courant dans le milieu rural que dans une transaction foncière les deux parties s'entendent sans passer par les procédures légales pour éviter les coûts que celles-ci impliquent. La dernière catégorie de tenure foncière est ce qu'on appelle terre vacante c'est-à-dire le plus souvent des terres de l'État non exploitées occupées de fait par les personnes dépourvues de terre. Les paysan.ne.s de l'Ile-à-Vache nomment cette situation foncière *tè bouka*.

Cette situation foncière en termes d'acquisition ou d'accessibilité à la terre diffère un peu selon la génération à l'Ile-à-Vache. Si aujourd'hui dans la période contemporaine l'acquisition de terre se fait surtout par achat ou héritage, cette transaction était différente au paravent, notamment sous le régime de Duvalier. Amina (décembre 2019), membre de KOPI, nous parle en ce sens, « Bon il y a des gens qui achètent des terres de nos jours, mais pour les générations antérieures de ma mère et mon père, il s'agissait de louer pour payer chaque année. Cela étant, l'État a fait des dons ». Elle poursuit en expliquant sa propre situation foncière actuelle : « Par exemple, dans mon cas, là où je

suis, c'est l'héritage que mon grand-père a laissé pour ma mère. C'est un héritage. J'y ai construit ».

Se référant à l'héritage dont parle Amina, il faut souligner que la propriété collective indivise est une caractéristique importante de la question foncière en Haïti. Le sociologue Jean Casimir (1991, p.194) nous a fourni une lecture intéressante à ce sujet qui traduit aussi la contradiction entre droit coutumier et droit positif formel, car ce dernier ne reconnaît pas ce modèle :

La propriété collective indivise garantit l'héritage d'une terre en tant que prérogative commune d'une famille tout entière, et ce pour toutes les générations issues du propriétaire ou de l'occupant originel du bien foncier. Le droit à ce lopin — appelé communément *tè éritié* ou terre de famille — et aux récoltes que l'on en tire, est partagé par tous. Les décisions relatives à l'aliénation des propriétés terriennes n'appartiennent pas aux individus, mais à la communauté. Les héritiers des terres de famille ne sont pas autorisés à les vendre ou à en disposer à leur gré, à moins que la famille, dans sa totalité, ne donne son assentiment. La surface marginale que le paysan parvient, aux prix d'innombrables efforts, à contrôler échappe à toute intervention coloniale institutionnalisée.

Il y a d'autres pratiques d'accaparement ou de possession de terre, encore en vigueur aujourd'hui, telles que des autorités qui usent de leur pouvoir pour accaparer des terres parfois de l'État dans certains cas, des terres privées dans d'autres cas. Nélio (décembre 2019), un jeune chauffeur de taxi-moto qui a été impliqué dans le mouvement de résistance sans être membre d'une organisation, nous a déclaré : « Vous savez à l'époque des *tontons macoutes* [milices du pouvoir duvaliérien], quelqu'un pouvait être propriétaire n'importe où, il pouvait donner des portions de terre à la personne de son choix, il suffisait qu'il y ait des terrains vides, les maires le faisaient aussi. Il pouvait vous dire, prenez cette parcelle. Surtout vous savez que les terres des Îles appartiennent à l'État ». Michael Levy (2001, p.186) illustrant cette réalité nous explique qu'après les travaux d'irrigation dans la plaine de l'Artibonite, « Des personnes proches du pouvoir, souvent citadines et bien informées, ont profité de leur position pour s'approprier des terres qui allaient leur rapporter d'importants bénéfices, dans un avenir qu'elles savaient proche ». Donc, c'est une pratique qui perdure encore dans la société haïtienne.

Merès (décembre 2019) a développé une réflexion sur la question foncière précisément par rapport au don qu'avait fait Duvalier, et la dépossession de l'administration Martelly-Lamothe. Voyons sa pensée faisant une comparaison entre les deux régimes :

Beaucoup de gens à l'Ile-à-Vache ont des titres de propriété, parce que sous Duvalier en 69, il a donné des terres à plus de 500 familles. C'est pour ça quand les gens de Lamothe [Premier ministre à l'époque] sont venus, nous leur avons dit, Duvalier que vous avez dit qui est un dictateur, il est venu à l'Ile-à-Vache pour donner des terres, et vous-même dans le siècle que nous sommes où nous vivons dans la démocratie, vous êtes venus retirer les terres entre nos mains. Mais il y a certaines personnes qui sont des fermiers de l'État. Mais quand Duvalier était venu donner des terres, à cette époque tout le monde payait l'État. Mais Jean-Claude Duvalier a exonéré les paysans et ils n'ont plus payé.

Cet extrait a lancé un questionnement pertinent aux autorités gouvernementales qui implémentaient le projet. Il compare deux régimes différents de deux époques différentes. Un régime dictatorial qui avait fait don de terres à des familles et un régime dit démocratique qui dépossède des habitants de leur terre. En effet, Merès demande aux autorités comment se fait-il qu'à l'ère de la démocratie, un régime politique a choisi de déposséder des paysan.ne.s de terres qu'un pouvoir dictatorial leur a octroyées. Toutefois, sachant que le pays était sous un régime totalitaire il faudrait aussi se demander quelles familles ont bénéficié de ces dons et à quel prix. Et il faut mentionner que, vu ses principaux artisans, ses agissements et son discours politique, le régime de PHTK n'est qu'un régime néo-duvalériste. Ce qui est important et intéressant pour nous ici est le fait que le paysan pointe du doigt une question sensible, celle de la terre, et qu'il tient à lutter pour la préservation de sa propriété. Il croit qu'un régime qui se dit démocratique ne devrait pas déposséder les paysan.ne.s de leurs terres, pour la plupart acquises par donation sous le régime dictatorial. Souvent dans le milieu rural haïtien, on trouve des familles qui détiennent de très grandes propriétés, alors que d'autres n'en ont pas ou ont très peu et l'acquisition de ces terres se fait parfois de façon arbitraire. Mérisier partage avec nous la réalité sur l'île sur ce point : « Oui, on trouve toujours ça, des gens qui ont beaucoup de terres et d'autres qui n'en ont pas, cela dépendait de la relation qu'entretenaient

ces personnes avec les autorités à l'époque, vous savez en Haïti cela dépend de quelle famille vous êtes issu. Donc on peut avoir beaucoup ou rien ».

Léon (décembre 2019) dévoile qu'il y a cette question de famille de grandon à l'Ile-à-Vache : « Leurs grands-parents étaient des chefs. Nous avons la famille Douyon qui a beaucoup de terre. Ferdinand Douyon était chef sous Duvalier, il était un policier rural, il a laissé beaucoup de terre. C'est pareil pour Daniel Douyon ». Dans la même lignée Merès (décembre 2019) ajoute : « Oui il y a ça, comme vous savez longtemps, quand une personne est notable, un chef, il peut accaparer de la terre. Sous Duvalier, les chefs prenaient les terres sans aucun souci ». Donc, la possession de terre dépend de la famille on vient, car si l'on est d'une famille qui avait des « chefs » ou des rapports avec les autorités de l'État, on peut avoir beaucoup de terre. Cela confère aussi une certaine sécurité sur la propriété tout en créant de l'insécurité parce que les paysan.ne.s peuvent se sentir ne pas être à l'abri si à n'importe moment quelqu'un peut user de la force pour voler leur terre. Par ailleurs, il faut souligner que nos participant.e.s nous ont confié que ces pratiques n'existent presque plus à l'Ile-à-Vache.

La configuration socio-économique de la population nous donne une idée du type de relations de travail qui s'est tissé autour de la terre. Les gens qui n'ont rien ou un *mouchwa tè* sont souvent obligés de travailler les terres des grandons qui vivent de la rente foncière. Car, « La terre étant la condition indispensable de la production, la force de travail ne peut s'exercer qu'en obtenant le droit d'accéder à la terre. Dans un régime social et économique donné, la rente foncière est payée au propriétaire pour le droit d'utiliser le sol dont il a fait sa propriété » (Luc, 1976, p.33). Par exemple, nous trouvons également sur l'île la pratique *demwatye*, très présente dans le milieu rural haïtien. C'est une pratique selon laquelle un propriétaire terrien cède un lopin de terre à des paysans sans terre ou avec un *mouchwa tè* pour le travailler. Ce propriétaire ne cède que la parcelle à la

personne, ceci sans intrants agricoles ni outils, lors de la récolte, le travailleur lui en donne la moitié. Cette pratique de « deux moitiés » remonte à l'époque coloniale. Elle a été inventée par les commissaires Polvérel et Sonthonax en 1793 afin de maintenir la colonie de Saint-Domingue (devenue Haïti après la révolution qui a abouti à l'indépendance) sous le joug de la France (Louis-Juste, 2007). Donc, sa persistance actuelle traduit la continuité historique du rapport colonial de pouvoir dans la société haïtienne, malgré son indépendance juridico-politique depuis 1804.

Léon (décembre 2019), qui a perdu sa propriété lors de la mise en œuvre du projet, se trouve dans la situation de prendre des *demwatye*. Mais, il nous a expliqué qu'il y a des propriétaires « philanthropiques » qui parfois ont contribué dans le processus depuis la préparation du terrain :

Ouhais... demwatye a ! Parce que si aujourd'hui je plante 20 marmites de pistache, elle [une propriétaire terrienne] me donne 10 et je mets 10. Si j'ai acheté 4 journées d'escouades [groupes de paysans qui s'organisent pour vendre des journées de travail agricole à d'autres paysans et qui s'entraident aussi par roulement dans le travail agricole], elle paie deux et je paie deux. Si la charrie travaille, elle me dit d'aller chez tel commerçant pour acheter de la nourriture pour les travailleurs. Cette personne, on ne peut pas ne pas bien servir avec elle. Mais, il y en a qui ne le font pas et se plaignent qu'on a pris plus de récolte, mais je ne travaille pas pour le propriétaire.

Il faut signaler que ce cas précis est une situation particulière parce que généralement les propriétaires ne font que céder la portion de terre au travailleur. Nous avons retracé l'expression *tè sosye* [terre associée] dans le discours de Léon qu'il définit dans les propos suivants : « Oui. Moi, je travaille des *tè sosye*. [...] Cela veut dire qu'on travaille la terre d'une personne et après la récolte on sépare en trois lots, on donne un lot au propriétaire et les deux autres restent au paysan cultivateur. [...] On fait le jardin et on répartit la récolte en trois lots puis on donne un au propriétaire parce qu'il n'aide pas. Dans mes deux lots, il y a un qui est réservé comme semence ». Il s'agit quand même d'une forme de domination et d'exploitation établie par les grands dans le monde rural à travers ces types de relation de travail dans lesquels les paysan.ne.s sont subordonné.e.s.

Christine (décembre 2019), une victime du projet, s'inscrit en faux contre toute idée stipulant qu'il n'y a pas de propriétaire à Ile-à-Vache. Elle énonce ces propos pour étayer son opinion : « Ils prétendaient que personne ne possède de terres à Ile-à-Vache, mais c'est faux. Car ces domaines appartenaient à mon père qui faisait de son mieux pour les payer. C'est la propriété qui m'a grandi. Après la mort de mon père, moi et mon mari prenons la responsabilité de continuer à payer. Nous avons eu de la misère à payer chaque année ». Une certaine confusion se trouve dans les propos de Christine en prenant l'exemple de sa situation foncière. Lorsqu'on a un contrat de fermage, on doit régulièrement payer comme c'est le cas pour elle, mais cela ne fait pas de la personne un.e propriétaire. On est fermier dans ce cas. En fait, sa préoccupation n'est pas dépourvue de sens, elle contestait l'idée selon laquelle l'État peut à n'importe quel moment les exproprier arbitrairement sous prétexte que les îles appartiennent à celui-ci alors que les habitants détiennent des droits et la loi prévoit comment cela doit se faire. Elle décrit sa situation dans laquelle elle jouit d'un héritage que son père a passé presque toute sa vie à payer et qu'elle continue de payer aussi. Donc, une dépossession sans dédommagement et qui ne répond pas aux procédures prévues par les cadres légaux en la matière est injuste et arbitraire.

En résumé, il faut retenir qu'il existe trois types de tenures foncières à l'Ile-à-Vache qui sont la propriété, le fermage et le *tè bouka* (« occupation ») et un rapport social d'inégalité et d'exploitation autour de ces tenures. Il y a des personnes qui travaillent la terre et vivent de celle-ci pendant que d'autres ne travaillent pas, mais profitent du travail d'autrui à travers la rente foncière de la pratique coloniale de *demwatye* et de *tè sosye*. C'est pourquoi les paysan.ne.s s'organisent en conséquence pour faire face à cette logique coloniale. C'est ainsi que Louis-Juste (2007, p.15) écrit que :

Le travail paysan haïtien est organisé de manière collective. Il reçoit des noms différents selon les régions du pays. Corvée, escouades coumbite, ribòt, « douvanjou », « kolòn », etc. Cette forme de solidarité est à la fois

individuelle et collective, puisqu'elle permet la reproduction sociale de paysan dans l'adversité de la société globale. Il s'agit d'une réponse sociale au problème d'exploitation posé par les mesures agraires antipopulaires.

Pierre Blanc (2019, p.115) a raison d'écrire que « Si la terre est un facteur d'instabilité, c'est d'abord parce que l'histoire contemporaine a laissé partout des structures foncières très inégalitaires ». La question foncière devient un enjeu autour duquel les paysan.ne.s se mobilisent pour contrecarrer la réalisation du projet touristique. Car, « L'attachement du paysan à la terre participe donc de sa formation psycho-sociale en travailleur spécifique de la terre. La vie et le travail du paysan haïtien ne s'organisent donc pas en dehors de la terre » (Louis-Juste, 2007, p.8). D'où la tendance du paysan haïtien à s'opposer au projet qui représente une menace pour la propriété terrienne, quel que soit son statut foncier.

5.3. La question foncière : un enjeu dans la lutte contre le projet touristique

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet touristique, la première mesure qui a été prise était de déclarer l'Île-à-Vache une zone réservée au développement touristique par un arrêté présidentiel en 2013. Les participant.e.s affirment n'avoir pris connaissance d'un tel arrêté que dans les médias. Leur propos concorde avec ceux des organisations de droits humains sur la situation de tension à l'Île-à-Vache qui expliquent que « la population n'a été informée de cet arrêté présidentiel que par le biais de la presse ou sur ouï-dire » (DESAFRODH *et. al.*, 2014, p.2). Robert (janvier 2020), militant expérimenté et qui est impliqué dans la lutte contre les mégaprojets en Haïti, a analysé l'arrêté présidentiel en déclarant que : « Le projet a commencé par un arrêté qui déclarait que l'Île est réservée au tourisme. Cet arrêté exproprie légalement les paysans ».

La population n'a pas tardé à comprendre l'implication d'un tel arrêté. L'expropriation/dépossession de paysan.ne.s est d'ailleurs une pratique courante de l'État, et elle est aussi consubstantielle aux mégaprojets. Ces expressions de Donal (décembre 2019) permettent

de voir leur compréhension de cet arrêté : « L'arrêté du 10 mai a indiqué que toutes les terres de l'Île-à-Vache étaient réservées au tourisme. L'État a déclaré l'île zone d'utilité publique. C'est ainsi que l'État a voulu prendre toutes les terres des habitants ». Donc, la population s'est grandement préoccupée de la perte de leur terre qui constitue la base de leur vie comme principale richesse et source de revenus. L'inquiétude est exprimée clairement dans les paroles de Merès (décembre 2019) qui eut à dire qu'« il faut que je vous dise également depuis l'arrêté du 10 mai 2013 déclarant l'île zone d'utilité publique, la population se voit perdue d'avance dans le projet ». C'est la même préoccupation pour Nélio (décembre 2019) qui nous a confié ces propos : « Ce que nous savions, c'est qu'on allait nous déloger et prendre nos terres pour installer le projet ».

Les articles 1 et 8 de cet arrêté donnent un fondement aux inquiétudes des paysan.ne.s. Ils ont stipulé respectivement que : « Est déclaré zone réservée et zone de développement touristique le territoire de la commune de l'Île à Vache ainsi que toute l'étendue du territoire maritime comprise dans ses limites » ; et « L'occupation d'espace sur l'Île à Vache se fait conformément au Plan d'Aménagement y relatif et aux dispositions législatives et réglementaires en la matière. Toute construction sur l'île est entreprise sur autorisation du ministère du Tourisme et doit répondre à la vocation de l'île ». Quelle est cette vocation ? La vocation touristique ? En quoi et comment cette vocation prend en compte la population qui y vivait ? En fait, une telle vocation exclut les paysans, car leurs activités ne sont pas inscrites dans « la vocation de l'île » définie par l'État. Donc, l'expropriation et par conséquent la dépossession des paysans sont de toute façon inévitables dans le projet. C'est pourquoi la question foncière était devenue au cœur du mouvement de résistance des paysans dans le souci de préserver leur terre.

La militante de KOPI Sonia (décembre 2019) estime que cet arrêté les a déposés de leur terre. Ainsi elle a déclaré que : « Comme paysans qui habitent l'Île, l'État a pris un arrêté pour dire que

la terre lui appartient. C'est comme si nous sommes des déportés et que nous ne faisons pas partie du peuple haïtien en nous faisant savoir que nous ne possédons pas de terre ». Elle interprète l'arrêté comme un enlèvement de deux droits qu'ont les habitant.e.s : « Sur ce, la première chose qu'ils ont fait, ils ont publié un arrêté, celui de 10 mai 2013 qui nous a dépossédés de deux droits que nous jouissions avant, le droit de concession et le droit d'habitation. Ils nous ont enlevé ces deux droits ». Cette interprétation de l'arrêté par Sonia la motive pour apporter sa contribution dans la lutte pour interrompre l'exécution du projet. En ce sens, elle s'était impliquée dans la structure qui assurait l'organisation et la direction de ce mouvement. Elle poursuit en clarifiant que :

Le droit de concession est du fait que nous sommes sur une Île, nous n'avons pas de papier de titre de propriété, mais nous avons un papier de fermage. On était sur le fermage, par exemple ma grand-mère qui m'a légué cet héritage a passé 22 ans à payer l'État. Cela veut dire que chaque année elle paie, elle a un bail à ferme, donc elle nous laisse ce bail à ferme, elle passe 22 ans à le payer. On ne pouvait pas vendre le bail à ferme, mais on pouvait le concéder à quelqu'un d'autre. C'est-à-dire on avait le droit de concession. Le droit dont je jouissais je te le passe. [...] Ils nous ont aussi enlevé le droit d'habitation parce qu'ils disent qu'ils vont nous déplacer sans nous dire où nous irons après. La ministre Balmir vient avec de gros mots français, elle parle de délocalisation et relocalisation dans un autre endroit. Des mots dont nous ne savons même pas leur signification. Ainsi Harry cherche, Mario cherche et d'autres encore. C'est à ce moment qu'elle nous dit qu'elle va construire un centre d'agglomération (Sonia, décembre 2019).

Sonia est héritière d'une terre que ses arrières-parents ont passé toute leur vie à payer. Sa grand-mère qui lui a légué cette terre a payé l'État durant environ une génération. Compte tenu des conditions de vie et de travail dans le milieu rural haïtien, passer tout ce temps à payer une parcelle de terre n'est pas une mince affaire. Donc, la dépossession traduit clairement ce mode de rapport de domination, d'exploitation et de discrimination que l'État a établi avec le monde rural haïtien en général. Sonia a soulevé une autre problématique importante à savoir l'utilisation par les autorités de mots et d'expressions dans une langue que la majorité de la population haïtienne ne parle pas. D'ailleurs dans la tradition populaire en Haïti, lorsque quelqu'un parle à une personne et celui-ci veut dire à cette dernière qu'elle ment ou ne comprend rien, il utilise l'expression créole, *w ap pale franse* (vous parlez le français). On sait que la langue de l'État en Haïti est le français,

en général les dirigeants de l'État s'expriment dans cette langue¹⁷. Donc, lorsque Sonia fait référence à « gros mots français » utilisés par la ministre, c'est une façon d'exprimer sa conscience de la volonté du gouvernement de cacher certaines vérités à la population. Conscients de cette situation, des membres de KOPI ont essayé de clarifier et d'expliquer ce que la ministre cache comme non-dits, car elle ne voulait pas déclencher un soulèvement populaire.

Donc la façon même dont l'État a introduit ce projet dans la commune a suscité de la peur et de l'inquiétude de la part des habitants quant à leur terre. Ce qui fait que pour la population, le projet n'allait aboutir qu'à leur expropriation et leur déplacement. Cette perception du projet apparaît dans les mots de la militante Amina (décembre 2010) qui a déclaré qu'« Ils voulaient même nous mettre dehors sur l'île eu égard à la façon dont ils ont entrepris leurs démarches. La réalisation de ce projet était liée à notre expulsion sur le territoire. Jusqu'à nos jours, on n'a rien compris de ce projet ni sa genèse voire son apocalypse ». Alors, nous avons vu que les habitant.e.s conçoivent le mode opératoire du projet dans la commune comme une démarche de les déplacer de leur territoire. Un sentiment qui est fondé, car selon Vandergeerst (2003, p.57) [...] tout développement implique une réorganisation de l'espace et le déplacement de certaines activités de subsistance ».

Il y a eu effectivement dans l'exécution du projet des pratiques qui méritent d'être questionnées. Merès (décembre 2019) nous explique comment ils ont été surpris de voir des personnes qui sont venues arpenter leur terre sans être préalablement informés : « [...] on ne fait que voir des gens qui viennent arpenter nos terres et on ne peut rien dire, quand tu essaies de leur parler, ils vous réfèrent au président et disent qu'ils ne savent rien, on ne fait que leur envoyer faire un travail. Vous avez votre terre, même si cette terre est clôturée, vous ne faites que constater des gens qui font de

¹⁷ On peut rappeler combien de fois dans le parlement haïtien, des parlementaires, journalistes et des citoyens se moquent de certains parlementaires parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue de l'ancienne métropole, le français.

l'arpentage sans être informés ». En fait, comme l'a rapporté l'enquête des organisations de droits humains citée ci-haut, « il faut reconnaître qu'il est en effet menaçant de voir, un beau jour, un nombre d'individus se mettre à arpenter les terrains, à percer des routes, sans fournir aucune explication aux propriétaires en particulier et à la population en général » (DESAFRODH *et. al.*, 2014, p.7). La réalisation d'un « lac collinaire » dans le cadre du projet a illustré et a renforcé les inquiétudes de dépossession. Nous nous sommes entretenus avec Sanon (décembre 2019), un vieillard octogénaire qui a perdu sa propriété dans la réalisation dudit lac. Il a expliqué qu'il n'a même pas été consulté précédemment pour la prise de sa terre : « Il n'y a même pas une personne qui était venue s'asseoir avec moi pour me parler d'avance sur ce qu'on pense faire, pour me dire peut-être toi-même le lac pourrait être utile à toi demain parce qu'il sera ta propriété ; et que c'est toi qui t'en chargeras... il n'y avait pas ça du tout. Parce qu'ils ne font que rentrer et dès le lendemain ils ont commencé » (Sanon, décembre 2019). Mais Merisier (décembre 2019), favorable au projet, pense que ce sont des acteurs politiques qui fabriquent ces sentiments de peur et d'inquiétude en faisant croire à la population qu'elle va être déplacée. Ainsi, il a déclaré que « Cela veut dire que les gens étaient inquiets par rapport à l'arrêté, c'était ça l'inquiétude, mais il y avait des choses que disaient les gens [les militants] c'étaient des paroles d'autres politiciens. [...] Mais la façon dont le projet avait été lancé, avec sa grande envergure, les gens étaient inquiets ». C'est la position également de Prophète (décembre 2019), un autre partisan du projet, qui a relaté que « Dans une interview que donnait un politicien du département à une radio, il déclarait que le gouvernement avait un projet de déplacer les quatorze (14) mille personnes habitant l'Île. Cela signifie qu'avant même l'apparition du projet, l'idée de faire opposition à ce dernier avait été construite [...] Quand les gens apprenaient que 14 mille personnes vont être expulsées de l'Île, certains d'entre eux commençaient à s'exciter ». Pour ces derniers, l'inquiétude de la population était surtout liée à une propagande politique qui crée la peur chez les personnes.

Toutefois, les propos de Merisier contiennent des contradictions, car en même temps qu'il reconnaît que le mode opératoire du projet fait peur aux paysans, il dit aussi que ce sont des propagandes qui ont créé cette peur. Sa position est encore problématique quand on considère ses rôles dans le projet, à savoir responsable des « volets sociaux » au niveau local. De son côté, Prophète qui était un consultant faisait des négociations avec des paysan.ne.s pour la cession de leur terre au projet. Leur position ne reflète que leur situation sociale par rapport aux acteurs impliqués dans la mise en tourisme de l'île. Ils prétendaient jouer le rôle d'acteurs agissant pour la communauté en disant que ce projet allait apporter des ressources sur l'île et ainsi pourrait changer sa situation sociale et économique. En fait, ils étaient des privilégiés par rapport à leur statut social qui leur confère une certaine position sociale, mais aussi comme intermédiaires du gouvernement dans la communauté. L'un est responsable des actions relatives à ce que l'on appelle « volet social » du projet et l'autre était consultant puis cherche l'adhésion de paysans pour la cession de leur terre. Donc, ils se positionnaient du côté du gouvernement et donc dans la hiérarchie du pouvoir. Leur discours sur les acteurs de la résistance est en cohérence avec la propagande gouvernementale. Ce sont donc ces acteurs qu'Olivier de Sardan et Bierschenk (1993) appellent « courtiers locaux du développement ». Ils les définissent comme des « acteurs sociaux implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de ce que l'on appelle communément "l'aide publique au développement" » (Olivier de Sardan et Bierschenk, 1993, p.1).

Léon (décembre 2019) a confirmé que le déplacement de la population était effectivement prévu dans le projet, puisque les autorités gouvernementales avaient prévu une relocalisation dans une zone situant à la pointe est de l'île : « Ils disent qu'il y a un endroit appelé *Marée salée* où ils vont construire des maisons pour nous mettre. Nous disons que c'est impossible qu'une telle chose se

fasse ». Frédéric Thomas (2014, p.7) a renforcé les propos de Léon en écrivant que : « Ainsi, le gouvernement parle tantôt de relocalisations tantôt de déplacement de personnes [...] ». Léon a posé un ensemble de questions aux autorités qui semblent être restées sans réponse satisfaisante. Il demande : « Une seule chose, vous me déplacez d'ici, mais où allez-vous m'installer ? Je suis né ici, je fais tout ici, où allez-vous me mettre. Est-ce que vous allez m'envoyer dans un autre pays ? C'est à partir de ce moment qu'on leur pose un problème. Vous comprenez ? C'est là qu'on leur pose un problème, parce qu'on est né ici, on a fait tout ici, on a des enfants et notre femme ici ». La question foncière est donc au centre des conflits terriens en Haïti. Si la plaine de l'Artibonite est le théâtre de ces violences durant une trentaine d'années (Levy, 2001), selon les propos des participant.e.s, l'Ile-à-Vache était jusqu'avant l'arrivée du projet touristique hors de ces situations.

Au contraire, c'est le projet qui a créé une conjoncture donnant lieu au sentiment d'être dans une situation d'insécurité foncière. Selon Merisier (décembre 2019) : « [...] c'est avec le projet que les gens de l'Ile-à-Vache ont connu ce sentiment d'insécurité foncière. [...] Parce que tout le monde se lève et trouve que ceci m'appartient, il y reste. Je peux venir et hypothéquer une terre, mais quand la date arrive je vous la remets, c'était comme ça. Tout le monde se respecte ». Il ne s'agissait pas d'un simple sentiment d'insécurité, mais les habitants ont vécu cette insécurité dès la mise en place du projet. Une victime témoigne comment elle a vécu la matérialité de cette insécurité, elle dit, et nous citons :

Au contraire, on m'a tellement intimidé, on me menaçait d'arrestation sur mon propre terrain. Il n'y a aucune loi qui dit ça, vous ne pouvez pas me dire que vous allez me faire arrêter sur mon propre intérêt. Au contraire si vraiment vous êtes un maire pour la population, c'est nous qui vous avons supporté, mais aujourd'hui vous ne pouvez pas venir faire ça, rentrer sur la propriété des gens comme ça. Parce que c'est grâce au chemin de l'école vous êtes arrivé par-là, mes fils également peuvent arriver là aussi. Vous détruisez mon terrain comme ça, moi je ne vais pas me déplacer sans qu'on me dédommage pour mes intérêts (Régis, décembre 2019).

Régis a soulevé une question importante relative aux autorités locales. Rappelons que le pouvoir avait changé les membres du conseil communal élus pour nommer des agents de l'exécutif. Si pour

Régis les autorités locales devaient défendre les intérêts des paysan.ne.s afin d'éviter leur perte de terre, ces autorités sont plutôt mobilisées à appliquer le projet touristique et se sentent redevables envers le pouvoir exécutif puisqu'il est à la fois l'autorité de nomination et de révocation. Il conçoit la position des autorités comme résultat d'une mobilité sociale acquise par le chemin de l'éducation et il a espoir qu'un jour ses enfants pourront y arriver parce qu'ils les envoient à l'école. Cet extrait met donc en relation les questions de savoir et de pouvoir en ce sens que selon la perception de Régis, l'acquisition d'un niveau de savoir peut permettre l'accès à des espaces de pouvoir. C'est ainsi qu'il dit que c'est par l'éducation que l'agent exécutif est arrivé à ce poste. Néanmoins, cette perception ne traduit pas forcément une réalité globale du pays lorsque l'on considère le fait que souvent les postes nominatifs, principalement dans l'administration publique avec le régime de PHTK, sont attribués selon les accointances politiques, sans tenir compte du facteur de compétence et de qualification.

Merès (décembre 2019) habitant non loin d'une plage, a surenchéri en renforçant cette idée d'insécurité, comme personne qui elle-même en a vécu également. Il dit à propos : « Même moi, des gens passent par devant ma cour et disent que c'est dans cette cour qu'ils vont faire telles choses. Nous avons notre terrain de foot, et nous étions sur le point de le clôturer, nous ne pouvons pas le faire parce qu'il y a un ministre qui dit c'est là qu'il va faire son business ». Si théoriquement l'État a la responsabilité de garantir la vie et les biens de la population, en d'autres mots sa sécurité, notre terrain de recherche nous a montré que le régime de PHTK (2011-2015) a créé une situation dans laquelle la population ilavachoise se sentait en insécurité face à ce projet touristique. En effet, dans le cas d'Haïti, ce projet révèle encore une fois le fondement colonial de l'État qui ne s'est jamais donné l'objectif de travailler dans les intérêts des classes opprimées. Les rapports violents de l'État avec la population de l'Ile-à-Vache, l'exécution du projet ignorant l'existence même des

paysan.e.s en mettant en péril la vie de ces deniers avec la destruction des champs et la dépossession, la discrimination dans les allocations budgétaires entre monde rural et monde urbain, autant de facteurs témoignent du mépris de l'État en Haïti pour les classes opprimées. Ce qui explique que de grands mouvements populaires ont toujours eu lieu contre ce modèle étatique, des mouvements paysans armés du XIXe siècle jusqu'aux autres formes de luttes contemporaines de tendances pacifiques.

La menace de dépossession pour certains ou la dépossession en tant que telle pour d'autres constitue un facteur du soulèvement de la population parce que les paysans sont tenus de protéger leur terre. Ainsi, Merès nous parlant du souci de préserver la terre a dit que : « Pour vous montrer que c'est depuis là [le risque de dépossession] que le soulèvement a commencé, et c'est à partir de ça et des informations que nous avons pu recueillir sur le site du ministère du Tourisme, maintenant qu'on commençait à les partager et la population commence à regarder que son intérêt n'y était pas, elle n'est pas dans le projet, c'est une affaire de capitaliste on ne peut pas parler de paysans là-dedans ». Pour sa part, Alize (décembre 2019) estime que « De plus, la majeure partie des habitants avaient l'impression que ce projet voulait les déposséder de leur droit sur les espaces qu'ils utilisent pour mener à bien leurs activités de tous les jours ». La population ne voit pas ainsi que ses intérêts sont pris en compte dans le projet notamment du fait que les habitants sont susceptibles d'être dépossédés de leur terre. Léon ajoute :

Nous ne sommes pas d'accord avec ce projet, parce que ce projet n'est pas de notre avantage, mais de l'avantage des personnes qui viennent avec lui. On ne va pas nous laisser au même endroit avec les touristes. Le plus grand de nos problèmes, on va nous déplacer, où est ce qu'on va nous relocaliser ? C'est là que nous sommes nés, c'est là que nous gagnons notre vie au quotidien, nous n'irons nulle part. Nous ne sommes pas d'accord avec ce projet.

Nélio (décembre 2019) affirme qu'à cause du risque de dépossession de leur terre, les habitants étaient motivés à bloquer la réalisation du projet. Dans cette optique, il nous rapporte que :

Mais quand on avait annoncé le projet Marthelly/Lamothe, des gens sont venus pour nous déloger de nos portions de terre qui nous ont été léguées par nos grands-parents, sans aucune discussion ni alternative pour nous loger dans un autre endroit. C'est la raison pour laquelle nous avons entamé cette lutte pour dire non au projet, malgré on savait que le projet pourrait être utile, mais on devait le faire dans de bonnes conditions.

Il poursuit pour expliquer que l'enjeu foncier était à la base du mouvement de résistance : « [...] on ne nous a présenté aucun plan. On a seulement envoyé des gens dans la zone pour dire aux habitant.e.s que leur place n'est pas ici, on va les localiser ailleurs. C'est ce qui était à la base de ce soulèvement. Mais s'il y avait une autorité qui venait nous expliquer ce qui allait être réalisé, on pourrait être d'accord. Mais puisque personne n'est venu nous parler, on s'est opposé ». Cela traduit que la question foncière était un des principaux enjeux autour desquels le mouvement de résistance s'est construit. Donc, une démarche participative et de dialogue avec les payan.ne.s pourrait donner plus de chance au projet de se réaliser. Probablement, il pourrait y avoir moins de résistance si l'on fait référence aux propos de Nélio.

Historiquement, la paysannerie haïtienne est très attachée à la terre puisque toute leur vie en dépend majoritairement. D'où l'importance de la question foncière dans l'organisation du mouvement, car toute menace contre la terre des paysans les soulève de manière quasi instantanée. Jeff (décembre 2019) n'est pas passé par quatre chemins pour exprimer l'attachement des paysans à la terre et les conséquences potentielles de sa menace : « Parce qu'à l'Ile-à-Vache les habitant.e.s sont sensibles pour leur terre, dès que vous dites que vous allez leur faire perdre leur terre ils se mobilisent. [...] Depuis que vous dites à la personne que sa terre est attaquée, vous attaquez à son âme, il ne vous sourira pas ». Il compare la terre à l'âme humaine pour justifier comment elle est importante dans la vie paysanne. En ce sens, la terre est un élément constitutif/consubstantiel à la vie des payan.ne.s. En effet, l'attachement de la paysannerie haïtienne à la terre a une longue histoire, il remonte à l'époque coloniale si l'on se réfère aux sociétés marronnes de Saint-Domingue (Casimir,

2001). C'est ainsi que la terre symbolisait la liberté après l'indépendance, la paysannerie haïtienne se sent libre dans la mesure où elle possède son lopin de terre.

Si Léon (décembre 2019) reconnaît que les terres de l'île appartiennent à l'État, toutefois il croit que l'État est aussi « Nous », c'est la population. Donc, l'État ne devrait pas les déposséder dans n'importe quelles conditions :

Ici à Ile-à-Vache les terres sont les propriétés de l'État. Mais, je t'ai dit tout à l'heure que l'État c'est nous aussi. Parce que mes grands-parents vivaient sur la terre et nous l'avaient laissée en héritage. La terre nous appartient. Duvalier père avait fait des dons de 50 carreaux de terre, et les autres terres, nous les payons régulièrement à l'État. Mais sous Jean-Claude Duvalier, il avait exonéré tout le monde et tout le monde devient propriétaire. Mais, l'État a dit toutes les îles sont ses propriétés. Ce n'est pas un problème. Mais, si on veut me déplacer de cette terre, où est-ce qu'on va me relocaliser ?

En résumé, nous avons vu que la question foncière est un enjeu fondamental dans le mouvement de résistance. Et ce, peu importe le statut foncier de la personne, toute menace visant leur terre provoque sa colère alors que déplacement et dépossession sont intimement liés aux mégaprojets. La peur de dépossession est liée à la nature de ce mégaprojet. Les expériences historiques l'ont montré clairement bien qu'il s'agisse d'un autre type. Gustavo Marin Guardado (2018, p.32) qui a fait une étude ethnographique dans la municipalité de Tulum au Mexique de 2006 à 2016 a affirmé que : « ces projets impliquent l'éviction systématique des groupes locaux, sur le plan spatial, mais aussi comme bénéficiaires potentiels d'un tel développement ». En effet, « [...] le processus d'appropriation territoriale [est] inhérent au développement du phénomène touristique » (Guardado, 2018, p.32). Les actions gouvernementales ont systématiquement mis en péril ce qui constitue la base de la vie paysanne. Beaucoup d'études ont attesté que les groupes déplacés dans le cadre de ces grands projets sont ultérieurement appauvris (Cabalion, 2014). La question foncière est donc fondamentale dans la vie ainsi que la survie quotidienne de la population. Leur lutte est ancrée dans l'histoire globale de luttes relatives au foncier qui remonte à l'indépendance. L'importance du foncier dans la résistance paysanne provient du fait que la terre symbolise la vie

et la liberté pour le paysan haïtien. Nous allons maintenant procéder à une analyse de la contradiction de la mise en œuvre de ce projet touristique au regard de la littérature scientifique existante sur l'écotourisme et les principes écotouristiques.

CHAPITRE VI. MISE EN ŒUVRE DU PROJET : DE LA CONTRADICTION AU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE LA RÉSISTANCE

Le processus de matérialisation du Projet Destination Ile-à-Vache a débuté avec la publication, seulement en langue française contrairement à ce qu'exige la Constitution de 1987, de l'arrêté du 10 mai 2013. Il faut souligner que le PSDH avait déjà prévu l'établissement d'un cadre légal pour faciliter les mégaprojets prévus comme base de « développement » du pays. Il s'agissait d'un projet très ambitieux qui prévoyait la création d'infrastructures touristiques, routières et de services. S'il se donnait la prétention d'un projet écotouristique ou de tourisme durable, nous avons trouvé une contradiction entre cette prétention et le processus de matérialisation de ce projet. Cette contradiction repose sur l'absence de volonté politique du gouvernement d'informer et d'impliquer la population dans le processus du projet touristique, et ce dans l'objectif d'anticiper et d'empêcher la contestation vu la nature du projet et ce qu'il aurait impliqué pour l'île et ses habitants.

Nous considérons deux dimensions pour analyser cette contradiction. D'abord, la question de la participation comme condition nécessaire de tout projet écotouristique a été absente dans le processus de son exécution. Il n'y a eu en effet aucune démarche de consultation locale autour du projet. La deuxième dimension considérée réside dans les retombées socioéconomiques et environnementales du projet, qui sont particulièrement néfastes pour la communauté. Les impacts environnementaux et les conséquences socio-économiques sur la vie de la population remettent en question la prétention écotouristique. Ce qui a, dans un premier temps, provoqué des formes de résistance individuelle avant de mener à l'organisation d'un mouvement d'opposition collectif (chapitre VII).

6.1. Absence de consultation locale : un choix gouvernemental

Nous tenons d'entrée de jeu à préciser les dispositifs politiques qui ont été mis en œuvre par l'administration Martelly-Lamothe au niveau local pour s'assurer de la réalisation du projet. Le gouvernement avait publié un décret lui donnant une forme de légalité pour défaire de leurs fonctions tous les maires élus du pays. En lieu et place de l'organisation d'élections pour assurer le renouvellement des personnels politiques à temps, ce gouvernement a choisi de remplacer les conseils communaux par des personnes qu'il a nommées, ce sont des « agents exécutifs intérimaires ».

Il convient de souligner que la nomination est très significative parce que, d'une part, cela signifie que ces acteurs sont redevables envers le pouvoir exécutif plutôt qu'envers la population contrairement à des maires élus. D'autre part, celui qui a le pouvoir de nomination a en même temps le pouvoir de révocation. Donc, l'agent exécutif intérimaire est soumis au pouvoir exécutif, et ce même au détriment de la population locale. Jeff, un professionnel du droit qui est aussi enseignant au niveau secondaire et membre de KOPI, a compris cette démarche et a dit : « Et puis brusquement, ils ont changé le cartel de mairie pour le remplacer par un autre leur étant favorable ». Dans la même lignée, Donal, également enseignant du secondaire et membre de KOPI, a indiqué : « Pendant ce moment, il y avait un agent exécutif intérimaire. Le "maire" était nommé. Il était pour le projet et contre la population. Il essayait personnellement d'arrêter des gens ». De cette clarification sur les stratégies gouvernementales pour s'assurer de l'exécution du projet, nous allons voir en ce qui concerne la participation locale ce projet a été en dehors de tout processus écotouristique, car la démarche du gouvernement traduit la volonté d'exclure la population locale dans la réalisation du projet.

6.1.1. L'information : clé d'une participation éclairée et transparente

Au début, il y avait une méconnaissance du projet dans la commune parce que tout se décidait et se planifiait au niveau du pouvoir central à Port-au-Prince, le plus souvent avec des acteurs internationaux sans l'implication des acteurs locaux. Pourtant, des espaces de présentation du projet et d'échanges ont été créés pour des acteurs du secteur privé, potentiels investisseurs. Ainsi, selon ce que rapporte le journal *Haiti Liberté*, la présentation du projet a été faite le 6 octobre 2013 au secteur privé dans la capitale, précisément à l'Hôtel Best Western de Pétion-Ville, en présence des membres de la presse¹⁸. Le comité de pilotage était constitué principalement d'acteurs gouvernementaux dirigés par la ministre du Tourisme et les rencontres sont surtout organisées avec le secteur privé. La formation de ce comité montre que dès le départ, le gouvernement avait la volonté d'exclure la population locale. Le fait de ne pas l'informer du projet et la façon dont il est entré dans la commune ont eu pour résultat de générer un sentiment d'exclusion chez la population locale. Alize, un sympathisant du mouvement de résistance nous explique que l'arrivée du projet a provoqué des problèmes dans la communauté parce que les paysans ne savaient rien de ce qui allait se faire :

En ce qui a trait au projet, au début, son atterrissage posait d'énormes problèmes. Il y avait des litiges aux côtés des paysans, car ils ne comprenaient pas encore le bien-fondé du projet et ils ne pensaient pas que les réalisations de ce projet pouvaient être dans leur intérêt. Confronté à la colère ou aux mécontentements des habitants, ce programme de développement touristique n'a reçu qu'un flot de mépris et de manque de confiance de la part des paysans.

Donal qui se réfère à ce qu'il a appris à l'université sur le montage et l'exécution des projets de développement trouve que ce projet touristique ne suit pas les démarches élémentaires de la réalisation de projet. Il s'exprime en ces termes : « À l'université, ils m'ont toujours dit que dans le cadre d'un projet, la première chose à faire est d'aller dans la zone cible pour parler aux

¹⁸<https://www.haitilibre.com/article-9600-haiti-tourisme-presentation-officielle-du-projet-destination-ile-a-vache.html>, consulté le 27 mai 2020.

concernés et leur demander de voir si ce projet leur sera bénéfique ». En effet, Donal estime que les autorités gouvernementales sont passées à côté du principe fondamental qu'est la consultation. Il a ensuite affirmé que : « ces gens sont venus soudainement, ils sont venus faire des projets sans consulter la population. Cette dernière n'a fait que constater que des matériaux sont en train de débarquer sur l'île et que des gens ont commencé à travailler ». D'une part, ce citoyen avisé met à nu l'absence flagrante de communication gouvernementale avec la population concernée. D'autre part, ses propos ont aussi montré comment il est imprégné de la logique développementiste. Par exemple, il pense que l'on devrait aller consulter les « concernés », mais en fait, cela ne désigne pas un processus participatif réel parce qu'il s'agit d'aller chercher l'adhésion pour un projet déjà constitué. Ce qui traduit d'une certaine façon l'hégémonie du paradigme développementiste, il se réfère aux connaissances acquises à l'université pour appréhender le processus de mise en tourisme de l'île. Il critique la démarche gouvernementale à partir même des principes mis en avant dans le paradigme développementiste. Par exemple, dans une dynamique de rapport social et de pouvoir très inégalitaire comme c'est le cas à Ile-à-Vache, la participation des paysan.ne.s ne saurait être effective et juste dans la mesure où ils/elles se trouvent dans une position subalternisée dans les rapports de pouvoir. Mais le paradoxe est que le gouvernement n'a même pas tenté une participation superficielle pour asseoir le projet.

La participation est un des fondements de l'écotourisme comme stratégie de développement durable. Or, l'information est une condition nécessaire à toutes formes de participation pour qu'elle puisse être active et efficace (Brodhag, 2000) dans une perspective de transparence. Le gouvernement a choisi de passer outre ce préalable qui aurait pu établir un climat de confiance nécessaire, voire indispensable à l'action écologique (Guibert, 2020). Mais, ce choix de la part des autorités gouvernementales traduit une stratégie d'évitement de résistance au projet parce qu'elles

savent que ce dernier a des implications foncières, comme nous l'avons montré précédemment, ce que la population ne saurait accepter. Donc, les propos suivants de deux habitants illustrent la perspective du choix gouvernemental de priver la population d'informations. Ainsi, d'une part, Léon a affirmé qu'« on n'avait absolument aucune information à son sujet. On se lève un beau jour, le projet atterrit sur l'île sans avertir personne » et d'autre part Sanon poursuit dans la même logique pour dire, « Non ! Personne ne m'a parlé sur ce qu'est le projet, et ce qu'il n'est pas. Ils sont seulement venus faire un projet, faire un lac touristique sans avertissement ».

Dans une telle situation, il est plus facile pour des étrangers d'avoir des informations de l'État en Haïti sur des projets concernant la population haïtienne que cette dernière elle-même. Dans ce contexte, un étranger ou une étrangère est quelqu'un qui vient surtout de l'Amérique du Nord ou de l'Europe, occupant une position de pouvoir lui facilitant l'accès aux informations auprès du gouvernement et des instances internationales. Dans le cas de l'Ile-à-Vache, plusieurs personnes étrangères travaillant dans le pays pour des organismes internationaux ont aidé à la recherche d'informations sur le projet touristique. À partir de ce rapport État/population et État/étranger, ce projet traduit cette logique extravertie et dépendante de l'État dominé par une logique coloniale. Un des principaux acteurs externes qui accompagnait le mouvement de l'île a illustré cette attitude coloniale dans la réalisation de ce projet :

[...] certaines personnes privilégiées de l'État qui avaient de l'information, mais « l'État haïtien » n'a pas de contact avec les Haïtiens. L'État a plus de contact avec les étrangers et c'est la raison pour laquelle ce sont les étrangers qui avaient des informations sur le projet qu'il y a pour l'Ile-à-Vache. C'est ainsi que nous avons trouvé des informations et une série de questions pertinentes que nous avons discuté avec les habitants de l'Ile-à-Vache sous le leadership de MODEP [Mouvement démocratique populaire], qui impliquait avec plusieurs de ces membres dans la résistance contre le projet (Roberto, janvier 2020).

Ce citoyen est membre d'une organisation impliquée dans un collectif contre les mégaprojets en Haïti et qui travaille dans une institution internationale intervenant en Haïti. Sa position et ses relations sociales avec des personnes étrangères lui ont permis d'avoir des informations non

diffusées par le gouvernement. Par exemple, il nous a dit que : « Dans tous les cas, qu'il s'agisse du projet de l'exploitation minière ou du projet de l'Ile-à-Vache, ce sont des étrangers qui nous ont aidés à trouver des informations les concernant. Ce sont des étrangers qui contactaient des étrangers qu'ils connaissaient être capables de leur fournir des informations sur les projets ». Et du côté des habitants.e.s de l'île, ce sont des gens de Port-au-Prince qui leur fournissaient des informations sur le projet. En ce sens, Merès nous a confié que : « Moi personnellement j'ai parlé à des gens, mais ce sont des gens de Port-au-Prince, et parmi eux il y en avait certains qui travaillaient dans le gouvernement à l'époque ; et qui nous demandaient de garder leur anonymat afin qu'ils ne perdent pas leur job. Tellement ils savaient que ce qui allait se faire ne serait pas bon pour les habitants, c'est de cette manière que nous avons pu avoir certaines informations ». En fait, nous comprenons que les habitant.e.s sont informé.e.s par des acteurs externes ayant eu un contact avec des étrangers et/ou des personnes (proches) du gouvernement. Dans les deux cas, les informations ne proviennent pas d'acteurs locaux, mais plutôt des personnes localisées dans la capitale. Cette réalité traduit la centralisation du pouvoir à la capitale et l'expression courante de « République de Port-au-Prince » exprime effectivement cette logique. Ce rapport entre l'État en Haïti et les classes opprimées ainsi qu'avec des étrangers exprime une logique extravertie qui accorde la priorité à l'extérieur au lieu des acteurs et de la réalité internes du pays.

En somme, le choix du gouvernement de ne pas informer la population s'inscrit dans la logique coloniale qui guide le rapport de l'État avec le milieu rural haïtien considéré comme « pays en dehors » (Barthélemy 1989) et zone de non-être au sens de Fanon (1952). En d'autres mots, des paysans ne sauraient avoir de mots à dire dans un projet de l'État. Donc, c'est cette culture de mépris envers le peuple souverain (Casimir, 2018), les personnes des classes dominées et exploitées, qui caractérise l'État en Haïti depuis sa fondation. Frédéric Thomas (2014, p.6-7), dans

une étude sur les mégaprojets en Haïti, a écrit à propos du cas de l'Ile-à-Vache : « L'absence d'informations — c'est par la presse que les habitants ont appris l'existence du décret et du projet touristique — se double de déclarations confuses et contradictoires de la part du gouvernement, voire de manipulations, qui alimentent encore la méfiance ». Donc, le gouvernement a laissé la population locale dépourvue d'informations sur le projet espérant que cela pourrait l'épargner de la contestation. Pour faire suite à l'idée de montrer la contradiction entre matérialisation du projet et écotourisme, la section suivante est consacrée à l'exclusion de la population locale dans l'exécution du projet.

6.1.2. Absence de participation : exclusion de la population locale dans le projet

La non-implication de la population locale dans l'exécution du projet est une exclusion qui renforce la contradiction de la mise en œuvre du projet avec l'écotourisme. La participation a été absente dans le projet touristique alors que selon Ross K. Dowling (2007) la participation des communautés est une condition importante de la planification du développement touristique. Pour Lequin (2000, p.62-63) « Les consultations publiques constituent un mécanisme de participation favorisant la mobilisation des citoyens en vue de parvenir à un consensus entre les intervenants sur un projet d'intérêt commun ». Tandis que ce mécanisme n'existait pas dans le cas de l'île, l'absence totale de participation dans le projet est très frappante. Dans ce contexte, Mérisier (décembre 2019) qui est un fervent partisan du projet impliqué dans son exécution reconnaît qu'il n'y avait pas d'implication de la population locale. Il nous a déclaré que : « [...] c'est un projet où l'on ne venait pas s'asseoir avec les gens pour faire des ateliers de diagnostic participatif avec eux, où l'on pourrait trouver tous les secteurs comme les pêcheurs, les agriculteurs, les professeurs d'école, *ougans*, toutes sortes de personnes, pour s'asseoir et dire bon voilà ce que nous voulons pour notre communauté ». Il renchérit que c'est à la population d'exprimer ses besoins, elle est la mieux placée

pour le faire : « Je crois que le problème de l’Ile-à-Vache, les vraies personnes qui le savent ce sont celles de l’Ile-à-Vache ; ce sont ces gens qui savent ce qu’ils veulent ».

Donc, les partisans du projet comme les opposants ont reconnu qu’il y avait une absence de participation dès le départ. Les principaux acteurs locaux, dont les paysan.ne.s et les pêcheurs n’ont pas été consultés. Cette réalité traduit la logique de fonctionnement de l’État et le type de rapport qu’il développe avec la population comme décrit dans la section concernant l’État dans le chapitre sur la perspective décoloniale. Nous avons démontré précédemment comment ces différents projets de « développement » sont imprégnés d’une culture de l’exclusion des communautés locales qui en sont prétendument les bénéficiaires. Dans cette logique, la pêche qui est la deuxième activité de l’île après l’agriculture ainsi que tous les autres secteurs n’ont pas été touchés par ce projet en ce sens qu’ils ont été exclus alors qu’ils constituent les fondements de la vie de la commune. Mérisier (décembre 2019) affirme que, « [...] il n’y avait pas d’acteur de ce type qui participait dans le montage du projet et pour dire moi comme pêcheur voilà ce que je veux, ce que j’aimerais ; pour que le paysan puisse dire moi ce que je voudrais aussi ». Jeff va dans la même direction parce qu’il pense que si le projet prenait en compte les intérêts paysans, le gouvernement devrait les écouter pour savoir comment les accompagner.

Dans cette perspective, Roberto explique que « L’un des plus grands problèmes du projet était l’absence d’espace de communication entre l’État et les paysans sur la question ». En effet, le gouvernement se contente de sa force pour imposer un projet à la commune sans se soucier d’entamer une démarche de consultation locale impliquant les différents acteurs locaux en amont dans la construction du projet. Dans de telles circonstances, le choix du gouvernement d’anticiper la résistance par la stratégie d’exclure la population dès le départ a compromis au contraire la viabilité du projet en ce sens que cela n’allait pas prendre beaucoup de temps à la population pour

saisir les enjeux du projet sur le terrain et réclamer l'interruption de ce dernier. Comme historiquement l'État a l'expérience d'imposer par la force des mégaprojets à d'autres communautés paysannes, probablement les autorités croyaient que les rapports de force leur auraient toujours été favorables dans le cas de l'Ile-à-Vache.

En outre, d'après Jeff (décembre 2019), si même les autorités locales et le député de la circonscription proches du gouvernement n'avaient pas participé à l'élaboration du projet, alors les paysans n'auraient pas eue cette opportunité de contribuer en amont dans le montage du projet. Alors, cet État qui se donne la tâche de mater tout foyer de résistance populaire a exclu la population locale majoritairement paysanne. En ce sens, les propos de Jeff expriment qu'il n'avait pas vraiment une attente de participation au regard de l'exclusion même des partisans du gouvernement. Jean Casimir (2018, p.433) a très bien traduit ce type de rapport historique entre le peuple et l'État en disant que : « L'État en Haïti est l'articulation des gouvernements et des oligarchies issus de l'État moderne/colonial, avec le peuple souverain, un peuple souverain qui se construit lui-même ». Mérisier reconnaît qu'il y a cette volonté d'exclure la population et les autorités locales en déclarant que :

C'était l'un des problèmes qu'il y avait dans ce projet, à ce moment le « maire » de l'époque ne connaissait pas bien le projet, même le député de la circonscription ne disposait pas d'informations. Si vous parlez avec un membre du CASEC [Conseil d'administration de la section communale] ou ASEC [Assemblée de la Section communale], il vous dit sûrement qu'il ne sait rien. Comme si c'était un projet qui restait au niveau du pouvoir central de l'État, la gouvernance locale n'avait pas compris ce qui venait se faire. Seulement on vous dit qu'on va venir faire tel projet, mais le document du projet, comme si pour dire aux autorités locales voilà ce qui est à l'intérieur du projet, on va venir faire 1, 2, 3, 4 choses, ils n'avaient pas ce document.

Ces propos du député en fonction de l'époque recueillis par le quotidien haïtien *Le Nouvelliste* (2014) ont confirmé qu'il n'a pas pris part au processus de construction du projet. Le quotidien a rapporté que : « Le député se dit “patient, en attendant de voir ce que le gouvernement entend vraiment faire de l'île et des habitants”. “Je crois qu'un pays ne peut pas vivre sans développement,

néanmoins, je suis contre l'injustice. Si le gouvernement entend déplacer des membres de la population, il faut qu'ils soient relogés dans de meilleures conditions en d'autres lieux¹⁹ ». Si le député avait une connaissance du projet, il lancerait un appel clair à la population et l'informerait afin de la rassurer et de calmer sa fureur. Mais, il a dit qu'il est en attente pour voir ce que le gouvernement souhaite faire de l'île et des habitants. Il ne sait pas s'il allait y avoir de déplacements encore moins s'il y avait ou non une politique de dédommagement, de réparation et de relocalisation. En ce sens, sa déclaration exprime clairement une méconnaissance du projet parce qu'il n'était pas en mesure de fournir des clarifications concernant le contenu du projet. Donc, en amont les autorités locales ainsi que le député ont été également exclus du processus.

Cette attitude de l'État s'inscrit dans le rapport historique contradictoire entre celui-ci et la classe paysanne, et du même coup, traduit un mépris de sa part pour les gens du « pays en dehors » (Barthélemy, 1989) qui ont été systématiquement exclus, exploités, marginalisés et discriminés au cours du temps. Les diverses expériences de mégaprojets dans le pays traduisent ce type de rapport. Dans cette perspective, la population locale de l'Il-à-Vache est exclue du processus du projet touristique non seulement parce que l'État l'a décidé sciemment dans un souci d'éviter le soulèvement de celle-ci, mais aussi ce comportement est l'expression d'une dynamique historique de rapport entre l'État et ces gens du « pays en dehors ». Cette réalité illustre ce que Michel-Rolph Trouillot (2016) appelle « l'État contre la nation ».

Les expressions populaires suivantes de Léon et Sonia traduisent respectivement ce rapport de domination, d'exploitation et de discrimination que l'État a développé avec cette « zone de non-être » (Fanon, 1952) : « Leta se gwo wòch depi l woule anwo w se peze l ap peze w [L'État est une

¹⁹ <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/125864/Nouvelle-manifestation-a-Ille-a-Vache.html>, consulté le 27 mai 2020.

grosse pierre, si on la laisse vous rouler dessus, il vous écrase] » et « Leta Ayiti se yon Leta pezesouse [L'État en Haïti est un État exploiteur] ». Plus précisément, pour Roberto, l'État développe une relation coloniale avec les masses opprimées, tel qu'il l'explique :

Le rapport de l'État haïtien à la population est un rapport de répression et de ponction. L'État est quelque chose d'autoritaire, totalitaire et qui est très confortable dans la légitimation de la répression. Quand l'État disait, cette terre lui appartenait, il allait prendre l'espace (terre) sans respecter aucune norme nationale et internationale. Ça peut être défini comme un rapport d'extorsion. L'État haïtien répond plus à une demande internationale qu'à une demande nationale ou locale. Le rapport que l'État haïtien développe avec l'espace et les paysans de l'Île-à-Vache était pareil dans le cas de l'Île de la Gonâve pour la construction du centre financier international, le même à Caracol dans le Nord-Est pour la mise en place du Parc industriel et le même avec la zone franche agricole d'Agritrans. Donc, le rapport entre l'État haïtien et la population haïtienne est basé sur ce qu'on appelle le déni de droit, un rapport colonial avec l'espace et les autres acteurs dans l'espace.

Le discours vertueux de l'écotourisme, pour paraphraser Chaboud *et. al.* (2004), se trouve donc clairement en inadéquation avec les pratiques réelles de ce projet, puisque l'un des principes clés de ce discours qu'est la participation a été hors-jeu dans la mise en tourisme de l'île.

La propagande gouvernementale autour des mégaprojets (industrie de sous-traitance, tourisme, mine...) ayant pour slogan «Haiti is open for business» est empreinte d'une vision développementiste illusoire laissant croire qu'il allait créer beaucoup d'emplois et que les conditions socio-économiques de la population allaient s'améliorer. C'est ce que souligne Thomas (2014, p.7) quand il écrit que « Le gouvernement haïtien fait miroiter les retombées économiques et la création d'emploi pour imposer le projet. Mais c'est sciemment ignorer les tendances du tourisme mondial de ces dernières années [...] ». Comme le signale Bernard Duterme (2006), les tendances ont montré que les retombées sont plutôt catastrophiques pour les communautés :

Les États du sud pour la plupart, encouragés par les institutions internationales concernées, misent donc — au risque d'une trop forte dépendance — sur cette poule aux œufs d'or, grande pourvoyeuse d'emplois et censée leur apporter des devises fortes. La réalité cependant est moins évidente et si les situations peuvent varier significativement d'un contexte à un autre, les grandes tendances enregistrées ces dernières années indiquent que les retombées financières, sociales, culturelles et environnementales sont le plus souvent problématiques, voire dramatiques, pour les populations locales. Aujourd'hui plus encore qu'hier, en raison de la concentration croissante du secteur (intégration verticale et horizontale des chaînes internationales d'hôtellerie, de loisirs et

de voyages), l'essentiel des flux financiers du tourisme est capté par des tour-opérateurs transnationaux, dont le siège principal est situé en Europe ou en Amérique du Nord²⁰.

Si selon Christine Gagnon et Dominique Lapointe (2007), la définition du sommet mondial de l'écotourisme inclut les communautés locales dans sa planification, son développement et son exploitation, et ce dans le souci d'assurer un bien-être, dans le cadre de ce projet de l'administration Martelly-Lamothe qui se veut écotouriste, la population locale n'a été ni informée ni impliquée dans le processus. Géraldine Froger (2012) l'a exprimé en montrant que les populations locales restent souvent plutôt marginalisées dans le secteur de l'écotourisme. Dans de telles conditions, comment un tel projet aurait pu assurer l'amélioration des qualités et conditions de vie de la communauté d'accueil comme étant une autre caractéristique de l'écotourisme selon Lequin (2000) ?

6.2. Retombées socio-économiques du projet : entre amélioration et dégradation du cadre socio-environnemental

En plus de la participation, le bien-être de la population locale est un des objectifs clés de l'écotourisme (Nicolas, 2006). Ce bien-être dépend des conditions socioéconomiques et environnementales dans lesquelles elle vit et que l'écotourisme se donne pour objectif d'améliorer. Or, nous venons de voir que la mise en œuvre du projet de l'Ile-à-Vache traduit une contradiction avec l'idée d'écotourisme. En conséquence, nous allons en premier lieu analyser les impacts socio-environnementaux de certaines grandes réalisations du projet et en second lieu il s'agira de montrer qu'au lieu d'améliorer les conditions d'existence de la population locale le projet a contribué à la dégradation des conditions matérielles d'existence des paysan.ne.s.

²⁰ DUTERME, Bernard (2006). « Expansion du toirisme internation : gangants et perdants », <https://www.cetri.be/Expansion-du-tourisme>, consulté le 9 juin 2020.

6.2.1. Impacts socio-environnementaux de la mise en œuvre du projet

Nous nous attachons ici à démontrer que les réalisations du projet ont des incidences socio-environnementales néfastes dans la communauté. Nous partons du centre communautaire qui a été construit à la pointe ouest de l'île, à Cayes Coq, lequel centre n'est en réalité qu'un bâtiment équipé de quelques matériels de bureau. La construction de ce centre avait impliqué l'expropriation des personnes qui occupaient l'espace et l'abattement des cocotiers et d'autres arbres qui s'y trouvaient. Le centre est transformé en organisme privé fonctionnant dans une logique d'ONG sur la base de projets et de fonds récoltés ailleurs, puisque l'État ne s'en occupe pas. La personne qui le dirige cherche du financement extérieur pour essayer de le faire fonctionner. De plus, le positionnement du centre rend difficile son accessibilité à la grande majorité de la population. Ainsi, Mérisier explique que le ministère du Tourisme avait appuyé financièrement le centre de 2014 à 2015, puis a arrêté de le faire une fois le projet interrompu. Les explications suivantes de Mérisier en donnent une illustration :

Moi et mon équipe, nous nous débrouillons, nous mettons des cours de guitare pour les jeunes, de tambours, l'atelier de peinture fonctionne toujours ; et puis on fait d'autres choses... camps pour enfant de cinq à douze ans, nous avons un programme qui s'appelle *lakou kajou*, je crois que beaucoup de gens le savent à Port-au-Prince. L'Université de Boston qui fait ce programme ; c'est un beau programme audiovisuel que l'on fait pour les enfants, nous l'avons ici également pour les enfants. Sans compter sur les autres programmes que nous avons organisés dans le centre. Après le cyclone Mathieu [en octobre 2016] nous avons réparé pas mal de maisons endommagées à l'aide de dons reçus d'autres organisations, parmi des maisons qui étaient endommagées il y en a dont leurs toitures s'envolaient... À l'ouverture de classes, on donnait des kits scolaires tous les ans, des sacs d'école, des plumes, cahiers.

Un centre communautaire qui offre des activités de loisir, de formation et d'autres services à la communauté est un service nécessaire sur l'île. Pourtant, l'État a choisi d'abandonner le centre communautaire de Cayes Coq qu'il avait lui-même construit alors que l'île est dépourvue de ces types de service. En ce sens, il apparaît que les besoins de la population ne faisaient pas partie des priorités de l'État sinon ce centre serait équipé et bénéficierait de l'appui de l'État pour offrir des services sociaux à la communauté. Nous comprenons que ce projet ne se construisait pas en

fonction des réalités sociales locales, mais plutôt en réponse à une demande du marché touristique international. C'est ce que traduit l'abandon d'un tel centre par l'État qui aurait pu offrir des services sociaux à la communauté.

En ce qui concerne le projet de l'aéroport, il n'y a qu'une piste en terre battue de près de 1200 mètres de long à l'est de l'île. Il faut mentionner que le premier rapport de la Cour des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA) sur les fonds *petrocaribe*²¹ a montré que le projet d'aéroport n'a pas été géré selon les règles, les normes et les principes de saine gestion, et que le fournisseur de service a été choisi sans appel de propositions (CSC/CA, 2019)²². L'image ci-dessous nous donne une idée de l'état actuel de la piste qui se faisait dans une zone considérée comme poumon de la commune en termes d'écosystème et de biodiversité, une zone où il y a une réserve de mangroves. Donc, ce projet d'aéroport représentait un danger pour l'environnement avant même que le projet ait encore débuté la construction des chaînes d'hôtels et autres grandes infrastructures.

Il faut signaler que le gouvernement n'avait pas effectué une étude d'impact social et environnemental comme il est souvent exigé dans le cadre des mégaprojets même s'il n'y a aucune garantie qu'il suivra les recommandations de l'étude. Le parc industriel de Caracol dont il a été

²¹ « Il importe de rappeler que c'est en juin 2005, dans le cadre de l'alliance entre les pays de la Caraïbe et le Venezuela qu'est mis en place l'accord Petrocaribe. Les fonds Petrocaribe que gère Haïti proviennent de l'accord signé entre la République bolivarienne du Venezuela et la République d'Haïti le 15 mai 2006 et ratifié par l'Assemblée nationale le 29 août 2006. Cet accord prévoit, à l'origine, la fourniture à Haïti d'au moins sept mille (7000) barils de pétrole par jour ou leur équivalent énergétique destiné à la consommation locale. Ainsi, les ressources provenant de la vente des produits pétroliers en provenance du Venezuela ont constitué un levier financier non négligeable pour les gouvernements successifs entre 2008 et 2016 et même au-delà » (CSC/CA, 2019, p.25).

²² La CSC/CA (2019) a indiqué que le ministère de la Planification et de la coopération externe a payé 13 166 535, 75 \$ US (49 % du marché) et la dernière facture s'étend sur juillet-août 2015 pendant que le projet était déjà au 17^e mois sur 18 mois prévus dans le contrat. La Cour a remarqué en plus que « les travaux effectués à date concernent la mise en place de la base de vie et des installations opérationnelles (atelier mécanique, dortoir, etc.), le débroussaillage, la préparation partielle du terrain et la mise en place de la piste avec une "assise de base" enduite d'asphalte liquide (15 m sur 1,5 km) » (CSC/CA, 2019, p.72).

question précédemment, a été construit en dépit du fait qu'une étude a révélé que sa construction allait entraîner des catastrophes écologiques, surtout à cause de la baie abritant une importante forêt de mangroves, ainsi que le récif corallien le plus long d'Haïti qui se situe dans la zone du parc (Lucien, 2018). Le début même des travaux de mise en place pour l'aéroport avait déjà posé des problèmes environnementaux. C'est ainsi que Sonia a raconté que :

Il pose la première pierre de l'aéroport et c'était un mal pour l'île parce que là où ils ont mis la première pierre c'était dans une forêt naturelle que nous pouvons dire que c'était le poumon de l'île. Dans cette forêt il y avait diverses espèces qui nous protégeaient, une grande diversité, et dans l'île il y a beaucoup de richesses comme le crabe, une espèce de croquis qu'on appelait soldat, des terres où l'on cultive la patate. Ils sont venus détruire la forêt pour construire l'aéroport. On avait avec nous un agronome dénommé Pierrot, qui malheureusement allait nous laisser. Mais il avait dit au ministre l'endroit choisi pour la construction de l'aéroport n'était pas approprié. Ce sera la destruction de la faune et de la flore qui protège la population de l'île. Car, abattre cette forêt représente un danger pour la santé et la vie de la population vivant sur l'île.

Figure 1 : Une partie de la piste situant à l'est de l'Île-à-Vache.



C.P. Walner Osna, décembre 2019

La description de Sonia et l'image illustrative ci-haut d'une partie de la piste restante donnent une idée du déboisement qui a été effectué. La mise en place pour la construction de cet aéroport constituait un danger environnemental en mettant en péril la biodiversité à travers la menace de destruction de la faune et de la flore alors que l'écotourisme vise par définition la protection de la biodiversité.

Les percées de route qui ont été faites pour faciliter la réalisation des travaux de construction des voies de communication ont ravagé des champs, des arbres et des maisons. De plus, un grand trou rempli d'eau a été réalisé sur des champs de plusieurs paysans et paysannes dans l'objectif d'en faire un lac collinaire²³. Pour l'instant, il sert à alimenter les animaux des paysan.ne.s en eau et à faire la lessive. En période pluvieuse, ce bassin d'eau cause des dégâts dans la communauté. Selon ce qu'a relaté Sanon qui qualifie cet acte de « méchanceté », des paysan.ne.s sont victimes lorsque ces dégâts sont survenus : « Bon, voici ce bassin d'eau c'est une action de méchanceté. Quand il y a de grosses pluies, il déborde, il tue un autre jardin dans une propriété voisine. Il traverse pour atteindre la grande route et percer pour aller tomber dans la mer jusqu'à un endroit qu'on appelle Anse-du-Fou. Quand il fait gros soleil, le lac est séché ». Donc, en plus des conséquences d'expropriation et de dépossession des familles, il fallait abattre tous les arbres (fruitiers et forestiers) et dévaster les jardins qui occupaient l'espace. Or, ce travail a créé ultérieurement des problèmes environnementaux durant les périodes pluvieuses et a fait des victimes du fait de la destruction des jardins qui sont proches et des vagues d'eau sur le chemin qui en résultent. L'image suivante (figure 2) du lac qui ne sert maintenant qu'à abreuver les animaux et faire la lessive constitue une illustration.

²³ « **Retenue** ou **lac collinaire**, étendue d'eau artificielle utilisant une dépression naturelle entre deux ou plusieurs collines », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collinaire/17220>, consulté le 9 juin 2020.

Figure 2 : Une partie du « lac » situé à Trou Milieu.



C.P. Walner Osna, décembre 2019.

Les propos de Christine qui est une paysanne parmi ceux et celles qui ont perdu leurs champs agricoles et des arbres de divers types dans le processus de réalisation du lac décrivent la situation en ces termes : « Moi j'étais chez moi le jour où on est entré sur ma propriété. Quelqu'un vient me dire que : oh, Christine tu es chez toi ? On est en train de détruire ta plantation avec tracteur ». La destruction systématique des champs agricoles et forestiers lors de la réalisation des travaux constitue une entrave à la protection de la biodiversité contrairement à ce que postule l'écotourisme. Le creusement de cet espace a fait plusieurs victimes. En ce sens, ce travail a causé la dépossession d'un ensemble de paysan.ne.s, la coupe d'une série d'arbres de toutes sortes, dont des arbres fruitiers comme le cocotier qui est l'une des plus grandes sources de revenus de la paysannerie.

En fin de compte, si le projet touristique a théoriquement une prétention écologique, sa mise en œuvre a eu des incidences socio-environnementales particulièrement néfastes. Autrement dit, ce projet, en ne respectant pas les principes de réalisation écotouristique, se trouve en contradiction avec l'idée de conservation et de protection des écosystèmes. Dans un tel cadre Laurence

Granchamp (2017, p.98), dans son travail intitulé *Dans les marges de l'expansion touristique.*

Autonomisation à géométrie variable des artisanes de la piaçava à Bahia a expliqué que :

Le choix politique du développement par le tourisme comporte un certain nombre d'ambivalences. Il est fréquemment associé à une forme de développement qui aurait un impact moindre sur l'environnement notamment en comparaison de l'extraction minière. Et cependant, ce secteur d'activité instrumentalise la nature et sous-estime l'impact environnemental de l'implantation des grands hôteliers, que ce soit en termes d'usage de l'eau (Camara 2012), de gestion des déchets ou d'utilisation des ressources naturelles.

Ces modes de destruction opérés dans le cadre du projet ont contribué à la dégradation de l'environnement et mettent en péril les fondements de la vie paysanne. En conséquence, ces quelques réalisations du projet ont démontré son orientation destructrice d'un point de vue socio-environnemental. Tous ces travaux, en effet, ont provoqué des impacts néfastes sur l'environnement en réduisant la couverture forestière et végétale de l'île. Gellert et Lynch (2013) ont bien illustré en montrant que les mégaprojets impliquent nécessairement des déplacements et ils classent la déforestation dans ce qu'ils appellent déplacement primaire, d'un point de vue géophysique. Si ce projet est loin de l'idée de la protection environnementale, peut-il avoir une incidence positive sur les conditions matérielles d'existence de la population ?

6.2.2. Retombées socioéconomiques : dégradation des conditions matérielles d'existence

L'amélioration des conditions et qualités de vie des populations constitue l'un des objectifs de l'écotourisme. C'est ainsi que le document gouvernemental *Île à Vache Destination touristique : Un projet de développement intégral* a défini que : « l'objectif du projet "Destination Ile-à-Vache" est de développer un tourisme durable se basant sur les pratiques de l'écotourisme qui permettra à l'île de maintenir son intégrité culturelle, les écosystèmes et la diversité biologique et favorisera le développement économique et social des communautés » (Gouvernement de la République d'Haïti, 2014, p.1). Cependant, notre recherche a montré le contraire. Les pratiques ne respectent pas les

principes d'un processus écotouristique et ont plutôt contribué à la dégradation des conditions matérielles d'existence de la population locale. Merès a décrit clairement ce processus :

[...] Je dois vous dire ici la plus grande ressource que possède une personne à l'Ile-à-Vache est un cocotier ; maintenant quand vous arrachez un cocotier pour une personne c'est comme vous lui coupez sa vie, la vie de ses enfants. Donc, quand la personne a un cocotier, il a des champs avec des manguiers, il a tous les arbres fruitiers, notamment le cocotier que je vous dis qui est une ressource, la plus grande ressource, parce que même s'il y a le soleil pendant 10 mois de sécheresse, on ne peut pas planter du maïs et autres, mais les cocotiers subsistent et ils produisent toujours. C'est pour cela je vous dis c'est l'une des principales ressources de l'Ile-à-Vache, mais quand vous les détruisez, c'est une grande perte pour la personne.

Merès a décrit une situation qui constitue la base de la vie dans la commune majoritairement paysanne vivant principalement de l'agriculture. Malgré les différents problèmes climatiques qui font que les familles paysannes perdent des récoltes chaque année, le cocotier reste une ressource qui permet aux paysan.ne.s de subsister sur le plan socioéconomique. Donc, la destruction des champs de cocotiers dans le cadre des travaux du projet signifie la dépossession des paysan.ne.s de ce qui leur permet de survivre. Ainsi, en ôtant un élément aussi central à la vie paysanne, le gouvernement a exercé une violence contre les paysan.ne.s puisqu'il connaît très bien la réalité socioéconomique du monde rural. Il s'agit d'une violence extrême de l'État dans la mesure où il détruit son peuple. Mais c'est également une violence structurelle de l'État puisque c'est une pratique systématique dans le fonctionnement et les rapports de l'État au peuple haïtien. On comprend mieux alors ce qui explique l'interminable conflit historique entre ce peuple et cet État. Du coup les efforts pour éviter d'informer et de faire participer la population en vue d'éviter la résistance sont vains, car il s'attaque à un élément qui est au cœur de la vie de ces paysan.ne.s qui aura soulevé nécessairement sa colère.

Face à cette nouvelle réalité, les travaux de mise en œuvre du projet, beaucoup de paysan.e.s ont soudainement perdu leur jardin, leur champ ou même leur maison. Léon affirme que, « Ils étaient arrivés brusquement et commençaient à ravager les jardins de maïs, de patates, de cocotiers... Ils

ne donnaient même pas une gourde à personne, ils ne faisaient que saccager nos jardins ». Une affirmation qui a été confirmée par l'enquête des organisations de droits humains en Haïti sur la situation de tension à l'Ile-à-Vache : « Des jardins des cultivateurs ont été détruits, alors qu'aucun suivi n'a été réalisé par les autorités pour dédommager les victimes qui pourtant, n'ont aucun moyen de faire entendre leur voix » (DESAFRODH *et. al.*, 2014, p.8). Nous allons considérer deux cas exemplaires pour démontrer comment la mise en œuvre du projet a sapé les bases de la vie paysanne mettant en péril ses conditions matérielles d'existence au lieu de les améliorer.

Nous avons choisi ces deux cas parce que chacun présente sa singularité. D'abord, le cas de Sanon qui a été victime du projet, exproprié et dépossédé de sa propriété pour la réalisation d'un lac. Il était contre le projet sans nécessairement intégrer l'organisation qui assure la coordination du mouvement de résistance. Néanmoins, il a participé au mouvement réclamant son interruption, il participait aux réunions et à certaines manifestations. Tandis que dans le cas de Régis, il a été exproprié aussi, mais sur la base de promesses gouvernementales, car le gouvernement a pris son terrain dans le cadre des travaux pour la réalisation de l'aéroport. Ce qui fait la différence de son cas est qu'il a été contacté pour « négocier » sa propriété et il l'a cédée parce qu'on lui avait fait un ensemble de promesses ; de plus il a toujours été partisan du projet et a pris sa distance avec toute démarche de contestation. Néanmoins, aucune des promesses n'a été respectée. Le terrain de Sanon se trouve à l'ouest de l'île et celui de Régis à l'est.

Sanon est un paysan octogénaire qui nous a raconté sa situation comme victime du projet, laquelle situation met en exergue les conséquences socioéconomiques néfastes de l'application du projet. Il raconte : « Quand je me sentais entrer en âge, je fais un calcul et je dis bon, il viendra un jour où mon courage ne me permettra pas de continuer à travailler la terre, alors j'ai aménagé une portion de la terre avec des plantes durables pour qu'à un moment donné où je ne pourrai plus travailler,

ma vieillesse soit assurée avec ces plantations » (Sanon, décembre 2019). Sa plantation contenait : 28 cocotiers, 10 manguiers de différentes qualités, 8 arbres véritables, 2 arbres à pain, 2 orangers sucrés, 1 chadequier ; 1 jardin de manioc, 5 papayers, 5 pieds de corossol, 14 pommiers, 4 amandiers, cèdre, acajou, etc. Depuis plusieurs années Sanon et sa famille ne vivent que de ce champ sans aucune assistance sociale gouvernementale. Pour lui, « la terre est la principale richesse du paysan et sa source de revenus, quand je cueillais des cocotiers, j'ai l'habitude de cueillir 45 douzaines de cocos en une journée ». Voilà que la portion de terre de Sanon est incluse dans la superficie que le gouvernement a choisie pour faire un lac. Il a été informé par un ami la veille au soir qu'une rencontre se faisait pour planifier de venir creuser le lac dans son champ. Sanon a informé son fils de la nouvelle, le lendemain Sanon et sa famille se rendaient sur le terrain et il nous décrit comment ça a commencé :

Ma femme m'accompagnait. Pendant notre arrivée, je vois monsieur Fritz [l'agent exécutif de la commune] qui rentre sur sa moto, il passe près de nous, il rentre dans la terre et il s'installe. Entre temps, je le vois en train de parler. Quand je regarde je vois ministre Balmir, je vois ministre Rose-Anne, je vois un monsieur qu'on me dit c'est un secrétaire d'État [à la Production végétale], bon en fait, là-bas il y avait plein de personnes. Et puis on reste là, j'observe.

L'État était représenté ce jour-là, ministres, secrétaire d'État et autorités locales ainsi que des membres de la population locale étaient sur les lieux. Soudain, Sanon a constaté l'arrivée de deux tracteurs qui viennent pour détruire le champ. Il exprimait clairement son désaccord et s'oppose à la destruction de son jardin. Voici comment il a décrit l'opération en disant :

Pendant que j'entends le bruit de tracteurs qui approchent vraiment. Ils étaient deux tracteurs qui venaient. Quand ils font leur apparition pour monter sur la terre, je dis non, arrêtez. Ne montez pas sur mon terrain dans une condition pareille. Et que vous ne pouvez pas me dire que vous osez monter sur la propriété d'un citoyen, bien bâtie comme ça puis vous venez la détruire sans que je sache pourquoi, qu'est-ce que vous venez faire, quel est le but de votre voyage ? Alors vous devez me dire ce que vous venez chercher.

S'opposant à la destruction de son champ dans une telle condition, Sanon se couche devant les tracteurs pour empêcher qu'ils pénètrent le champ. Selon ce qu'il a rapporté, l'agent exécutif a dit

aux opérateurs de passer les tracteurs sur lui en présence de la ministre du Tourisme et de la ministre chargée des Droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême de l'époque. Face à l'intransigeance de Sanon d'empêcher que sa propriété soit détruite, l'agent exécutif a fait appel à la police pour procéder à son arrestation alors que ce dernier s'opposait à une dépossession arbitraire qui amène à la destruction de son champ de 1,29 ha de terre. Effectivement, il a été arrêté et menotté par la police selon ce qu'a rapporté la victime ainsi que d'autres participant.e.s témoins de ces actes : « Quand je regarde, je vois trois policiers qui descendent et nous ont fait haut les mains, sur ma sueur, mon courage ; et puis ils m'ont mis les menottes dans les bras ». Il a été finalement démenotté sous les ordres des autorités gouvernementales présentes sur les lieux, mais demeure impuissant pour empêcher la destruction du champ. Avec un air triste et en hochant la tête, il nous a déclaré : « Ils arrachaient et vidaient par terre tous mes intérêts [...]. Ils ont tout dévasté. [...], c'était un jour de vendredi qui était 14 octobre 2014 ». La ministre du Tourisme avait promis à la famille un dédommagement de 960 000 gourdes qu'elle viendrait apporter à la quinzaine selon ce qu'elle a dit à Sanon. Ce n'est que quatre ans plus tard que la victime a reçu seulement 11 mille gourdes. En fait, ce paysan avait fait un investissement à long terme pour pallier une absence de politique sociale de la part de l'État pour prendre en charge les personnes âgées. Dans la culture haïtienne, les personnes âgées sont généralement prises en charge par leurs enfants et/ou leurs petits-enfants. C'est en ce sens que les parents considèrent que l'éducation de leurs enfants comme un investissement. Le champ de Sanon contenant des arbres de valeur dépasse une simple question de satisfaction familiale, elle contribue aussi à la protection environnementale.

En effet, l'État n'a pas mis en place de politique d'assurance vieillesse pour accompagner les personnes âgées. Au contraire, l'institution étatique qui collecte les taxes sur les travailleurs en vue d'assurer leur vieillesse est l'ONA (Office National Assurance-Vieillesse), sert plutôt aux députés,

sénateurs, ministres, présidents, bourgeois et des personnes ayant des accointances avec ces derniers. Elle est donc la vache à lait des hauts fonctionnaires d'État et de la bourgeoisie *compradore*, c'est-à-dire une oligarchie qui n'investit pas dans la production nationale, mais qui se contente des activités de l'import/export. En réalité, les personnes auxquelles les fonds de l'ONA sont destinés n'y ont pas vraiment accès. Nous pouvons ainsi citer le scandale de 700 millions de gourdes dont un membre de la bourgeoisie *compradore*²⁴ a emprunté dans l'institution pour un intérêt de 3 % l'an, il y a des autorités politiques (ministres, parlementaires) qui ont emprunté aussi plusieurs millions sur 25, 30 ans et même plus alors que les travailleurs ne peuvent pas trouver de prêt et quand ils ont trouvé une faible somme l'intérêt peut s'élever jusqu'à 20 % l'an.

Face à ce vide en termes d'accompagnements sociaux inscrits dans des politiques sociales, les paysan.ne.s se sont donnés des alternatives. L'investissement de l'État dans le domaine social se fait de façon inégalitaire entre monde rural et monde urbain. Par exemple, sur 2,5 % du PIB du pays investi dans le secteur de l'éducation en 1998, le monde rural ne bénéficiait que 20 % qui avait pourtant 70 % de la population haïtienne. Et la tendance n'a pas changé, car 54,7 % des enfants de six ans et plus sont analphabètes dans le monde rural alors que plus de 50 % de cette même catégorie ont atteint le niveau primaire et secondaire dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince (IHSI, 2003). Donc, l'absence de politique sociale dans le monde rural est un choix politique. C'est tout un processus de ségrégation sociospatiale (Lehman-Frisch, 2009) qui est l'expression d'une injustice sociale qui favorise l'oligarchie au détriment des classes populaires (paysanne, ouvrière, chômeurs...). Dans cette perspective, Adelman (2016, p.117) a écrit que « les disparités géographiques entre les niveaux de service perdurent. Le département de l'Ouest compte

²⁴ <https://rezonodwes.com/2018/07/27/ona-le-pret-de-boulos-nage-dans-la-plus-parfaite-irregularite/>, consulté le 9 mai 2020.

plus d'établissements scolaires par habitant et ces derniers ont généralement davantage de ressources que ceux des autres départements ». Face à cette réalité, Sanon a choisi de faire un champ boisé composé de divers types d'arbres afin d'assurer la survie de sa famille lorsqu'il ne pourra plus travailler. C'est d'ailleurs grâce à sa terre qu'il a élevé ses enfants. Ce champ constituait son unique source de revenus. L'État qui devrait protéger cette vieillesse l'a plutôt mise en insécurité à travers un projet de « développement ». Ainsi, en détruisant la base de leur vie, le régime de PHTK devient une menace pour la paysannerie.

En plus, la dévastation des champs agricoles et forestiers est accompagnée d'une logique coercitive pour mater toutes formes de résistance. L'arrestation de Sanon en témoigne. Alors Jeannite et Lapointe (2016, p.2) ont eu raison de dire que, « Pourtant, bien loin de susciter l'optimisme d'une amélioration de leurs conditions d'existence, l'exécution de ces activités traîne dans son sillage, pour les riverains de l'île, de nombreuses interrogations ». Nous avons pu voir que Sanon a manifesté une résistance, mais son impuissance ne lui a pas permis d'empêcher la dévastation de son champ.

Nous analysons le cas de Régis qui dès le départ était partisan du projet, mais qui a aussi été victime de sa mise en œuvre. Il a déclaré que, « Non je ne faisais pas partie [de la résistance], au contraire quand ils faisaient des réunions sur la place je ne participais jamais, je ne participais pas ». Régis avait un terrain là où l'aéroport allait être construit, il a été exproprié dans le cadre de ce travail. Il nous a parlé ainsi, « Maintenant, c'est moi et ma famille qu'ils mettent dans la pauvreté. Alors pour finir l'histoire, je vous fais visiter pour voir comment on a gratté la terre et tout enlevé pour ne laisser que les roches ». C'était un grand espace clôturé dans lequel il faisait ses élevages aussi, de l'agriculture et des plantations d'arbres fruitiers. Régis a fait une estimation partielle de sa perte en déclarant : « J'avais environ plus d'une vingtaine de citronniers, vous comprenez ; pour les

orangers j'avais environ dix pieds [...]. Mais ils étaient très utiles, j'élevais également des porcs à l'intérieur, maintenant je n'ai aucun endroit où les élever ». Il a expliqué d'autre part qu'il a cédé son terrain parce qu'on lui avait fait un ensemble de promesses, mais qui n'ont pas été respectées :

Quand les messieurs sont venus ici, ils trouvent ma cour est plus sûre et bien clôturée, eh bien ils trouvent c'est l'endroit idéal pour faire leur campement. De là ils envoient me chercher, ils ont « discuté » avec moi pour emprunter mon terrain pour garer leurs matériaux et autres choses, quand ils partiront après leurs travaux, ce qu'ils ont construit resteront ma possession. Vous entendez le plan bien ! À ma place vous serez d'accord ? Parce que la personne promet de faire une bonne construction. Mais ce que vous regardez ce ne sont que des abris provisoires, ce ne sont pas de vraies maisons. Avec ça il est préférable de garder le terrain tel qu'il était avant avec mes plantations qui m'étaient très utiles. De là étant c'est moi le perdant.

Après l'interruption du projet, il retourne sur sa propriété pour habiter dans l'abri qui y a été construit. Cependant, la terre est détruite par les travaux, car elle est devenue aride. Il ne reste que des roches et il ne peut plus faire de l'agriculture sur la terre. Il avait commencé à perdre ses animaux par vol dans certains cas et ils se retrouvent morts dans d'autres cas. Régis a expliqué que : « [...] les bêtes que j'avais étaient tombées dans l'élevage libre, les malfaiteurs les ont tués. Tous ces déficits que je faisais, c'était à cause du projet dont je n'ai rien bénéficié d'ailleurs ». Ayant été victime du projet, maintenant Régis se trouve dans la situation de prendre des *tè sosye*. Sa situation socioéconomique est donc transformée puisqu'il est passé de cultivateur autonome à quelqu'un qui travaille sur la propriété d'autrui dans les conditions de « deux — moitiés ». Régis se sent déçu parce qu'il soutenait le projet au départ et prenait sa distance avec toute démarche de résistance : « ils me font ressentir de la honte. Je ne voulais pas opposer parce que je disais que le projet allait être utile. Mais ils m'ont bafoué. C'est-à-dire c'était un *bluff*. C'est comme si vous venez ici et me demandez de vous prêter ce cahier pour me le rendre après, je vous fais confiance et puis finalement vous vouliez prendre le cahier. La personne vous prend ça par la force ». Il y a une instrumentalisation de la vulnérabilité économique de ce paysan en lui faisant de belles promesses. Ces dernières sont à la fois sociales et individuelles, car le paysan arrive à croire au discours selon lequel le projet apporte le « développement » social et économique dans la

communauté et allait en conséquence améliorer ses conditions de vie. Par exemple, on lui a promis qu'on allait construire une maison sur son terrain qui allait devenir sa propriété après la construction de l'aéroport. En réalité, il s'agissait d'un abri provisoire pour le stockage des matériaux.

Donc, les autorités ont fait usage du mensonge pour acquérir sa confiance et elles ont abusé de cette confiance. Le projet se construit sur la base de promesses fallacieuses tout en causant des torts à la population locale qui ne bénéficie ni de dédommagement ni de réparation. Ces expériences ont indiqué que le projet n'avait pas prévu un plan de dédommagement et de réparation pour les victimes. En effet, les situations sociales et économiques de la population n'étaient pas une préoccupation gouvernementale. Un autre facteur important dans la considération des situations socioéconomiques des habitants.e.s concerne les ressources humaines mobilisées pour faire les travaux.

D'une part, la compagnie qui travaillait sur l'île était une compagnie étrangère et d'autre part elle venait avec sa main d'œuvre. Il s'agissait d'une compagnie dominicaine. Amina explique en ce sens : « Non, non, ils sont venus avec des firmes de construction, ce n'étaient pas les gens de l'île. La première firme était ESTRELLA. Ce sont des dominicains. » Mais en interrogeant Amina sur l'utilisation de la main d'œuvre locale par cette compagnie, elle a répondu ainsi : « Non, ils étaient venus avec leurs travailleurs et leurs ingénieurs ». Donc, c'était un projet extraverti fonctionnant selon une logique d'enclave et désarticulée par rapport à l'économie locale puisque la population locale ne participe au projet d'aucune manière même comme main d'œuvre et il n'a aucune incidence sur l'économie locale. Car, « l'économie d'enclave est caractérisée par un modèle économique extraverti où le cycle de reproduction a très peu de lien avec l'économie nationale. [...] Ainsi, l'extraversion n'est rien d'autre qu'une manifestation de la dépendance » (Doura, 2001, p.130-131). Le bureau de droits humains en Haïti (BDHH) avec le soutien financier d'un organisme

international offrant un accompagnement juridique aux personnes victimes dans la mise en œuvre du projet touristique a dénombré plusieurs dizaines de victimes du projet. Ce sont des personnes qui perdent leurs terres, jardin... D'autres témoignages comme des journaux²⁵ et le rapport d'enquête des organisations et plateformes de défense de droits humains en Haïti ont confirmé les propos de Régis.

Donc, si Chaboud et. al. (2004) estiment qu'« une large adhésion peut sembler difficile à atteindre si les retombées économiques de l'écotourisme ne concernent qu'une minorité de la communauté », dans le cas de l'Ile-à-Vache nous ne pouvons même pas parler de retombées économiques sinon un appauvrissement des paysan.ne.s. En effet, la mise en œuvre du projet est hors de toutes démarches et principes écotouristiques. D'après Fabiola Nicolas (2006, p.2), l'écotourisme se définit « comme une forme de tourisme durable sur le long terme, qui ne dégrade en aucun cas l'environnement naturel et humain, mais qui, au contraire, contribue, dans un premier temps à la préservation de la ressource — qui devient dès lors source de revenus — et qui a, par ailleurs, vocation à améliorer les conditions de vie des populations locales en diversifiant notamment leurs activités économiques ». Or, nous venons de montrer, d'une part, que la consultation dans une logique de participation ne s'inscrivait nullement dans le processus de la réalisation de ce projet touristique. D'autre part, la mise en œuvre du projet constituait un danger pour la population du fait de la dégradation des conditions socio-environnementales et matérielles d'existence de la paysannerie qu'elle a provoquée.

En conclusion, la mise en place du projet a exclu la population locale de l'Ile-à-Vache contrairement aux principes de l'écotourisme. Cette exclusion a pris la forme d'absence de

²⁵Corneille, Websder et Lebrun, Marc-Evens (2020). « Ile-à-Vache : Les dégâts sociaux très réels de la corruption » <https://www.alterpresse.org/spip.php?article25279#.XtLhFTOSk2w>, consulté le 30 mai 2020.

consultation dans l'élaboration et la matérialisation du projet. Les travaux ont été réalisés par une firme dominicaine qui n'a même pas utilisé la main-d'œuvre locale, quoiqu'il soit démontré que ces modèles de projets ne fournissent que des emplois sous-qualifiés et précaires (Granchamp, 2017). À cela, il faut ajouter que les retombées économiques directes du tourisme à l'échelle locale restent rares et concernent souvent des personnes issues d'autres régions du pays où l'accès à l'éducation et aux formations est plus aisé²⁶ (Sarrasin et Ramahatra, 2006). En outre, la mise en place du projet fragilise le cadre socio-environnemental au lieu de créer des conditions favorisant l'amélioration de la vie et la protection des milieux naturels et agricoles. En réalité, la mise en place du projet est une illustration d'une forme de cohérence dans le mode opératoire de l'État qui s'inscrit dans une logique de domination néolibérale pendant qu'il trouve le soutien de l'extérieur et agit toujours en fonction des demandes externes. Donc, cette contradiction avec l'écotourisme est en fait une cohérence dans la logique de fonctionnement de l'État issue de la matrice coloniale et de son rapport à la population. Dans une telle situation, la population se sent obligée de se défendre et de contester le projet. Ainsi, elle s'organise pour résister à ce modèle de développement touristique qui sape les bases de la vie dans la communauté.

²⁶ <https://www.cetri.be/Biodiversite-et-logique-du>, consulté le 11 juin 2020.

CHAPITRE VII. DE LA CONSTRUCTION DU MOUVEMENT DE RÉSISTANCE AUX STRATÉGIES ET FORMES DE LUTTE

La construction du mouvement de résistance paysanne à l’Ile-à-Vache n’est pas une opposition au tourisme en soi. D’ailleurs, le tourisme est l’une des activités qui permettent à des familles notamment celles habitant des zones côtières de subvenir à leurs besoins à côté de l’agriculture et de la pêche. Cette résistance est plutôt un mouvement contre ce modèle de développement qui exclut la population locale, met en danger les bases matérielles de leur vie et qui a mis en place une vaste opération d’accaparement de terre sur l’île au profit d’investisseurs privés, principalement étrangers. Dans cet ordre d’idée, il s’agit d’un questionnement du modèle de développement que les gouvernements et les entreprises ont promis à travers les mégaprojets (Navarro, 2012). En effet, le mouvement réclamait plutôt un projet participatif endogène qui aspire à satisfaire leurs besoins de base, en d’autres mots un projet qui permet d’améliorer les conditions matérielles d’existence.

Puisque les résistances individuelles et spontanées ne parviennent pas à donner les résultats escomptés, les payan.ne.s ont estimé nécessaire de s’organiser pour mener une résistance plus structurée et plus efficace. Dans ce chapitre, nous analysons le processus de construction de cette résistance qui a donné lieu à KOPI comme structure organisationnelle qui coordonne le mouvement en jouant notamment un rôle de conscientisation. En second lieu, nous étudions le processus de visibilisation du mouvement à travers la stratégie de médiatisation afin d’interpeler l’opinion publique ainsi que la contribution des acteurs externes au mouvement. Finalement, nous examinons les différentes formes et stratégies du mouvement de résistance qui ont été déployées pour faire obstacle à la mise en œuvre du projet sur l’île.

7.1. La structuration organisationnelle de coordination de la résistance : rôles de KOPI

Dès les premiers échanges qui ont été organisés sur l'île autour du projet par le noyau initiateur du mouvement, les habitant.e.s ont jugé nécessaire d'avoir une structure organisationnelle pour continuer le travail d'information et de conscientisation au sein de la population locale. À ce moment-là, les travaux du projet n'avaient pas encore débuté sinon la pose de première pierre de l'aéroport par le gouvernement. Ce travail de conscientisation se fait dans un processus d'échanges avec les paysan.ne.s afin de parvenir à une résistance organisée. Dans ce cas, « la conscientisation, c'est plus qu'une prise de conscience ou qu'un travail de prise de conscience. C'est aussi un engagement, une mise en action, tant sur le plan individuel que collectif, afin d'agir pour transformer le monde et pour se libérer de toutes les formes d'oppression » (Desgagnés, 2012, p.14). En effet, cette conscientisation est non seulement la prise de conscience des enjeux et menaces du projet, mais elle vise la mobilisation de la colère individuelle en mouvement organisé contre le projet s'exprimant dans différentes formes de luttes. Il s'agissait donc d'une dynamique de réflexion-action autour et contre le projet. Ce travail demande une coordination qui allait soulever la nécessité d'avoir une structure organisationnelle. Ainsi, l'organisation KOPI allait naître. Nous allons donc analyser le processus de construction de cette structure organisationnelle d'une part, et les rôles qu'elle a joués dans la construction du mouvement de résistance, d'autre part.

Le premier rassemblement qui a donné naissance à cette organisation a été réalisé grâce aux cotisations de personnes externes et aux contributions des habitant.e.s de l'île. Il faut signaler qu'il y a eu des rencontres préparatoires à ce rassemblement. Il y a eu respectivement des rencontres les 21, 23 et 25 décembre 2013 dans trois zones différentes avec des notables, des personnes

respectueuses et respectées localement qui ont une certaine importance dans la communauté, et des délégués de différents secteurs (église, vaudou, groupement communautaire, groupe de femmes, éducation, etc.). Ainsi, le 27 décembre 2013, un grand rassemblement a été organisé pour partager et discuter des informations sur le projet. Il s'est terminé avec une manifestation culturelle exprimant les préoccupations autour du projet, un spectacle animé par des artistes militants (musiciens et chanteurs) de Port-au-Prince et des talents locaux. En effet, comme Roberto l'affirme, soutenu en ce sens par Jeff et Léon : « Ce projet est un “malè pandye” [une grande menace pendante]. Après avoir réalisé ce travail de sensibilisation [lors du rassemblement], les citoyen.ne.s ont réalisé qu'il fallait se doter d'une structure organisationnelle pour mener la lutte. Ainsi est né le Konbit Peyizan Ilavach (KOPI), l'organisation qui portait l'étendard de la résistance contre le projet à l'Ile-à-Vache ». Dès le début du processus de partage d'informations sur le projet, des habitant.e.s commençaient à se sentir menacé.e.s par rapport à celui-ci. En effet, face à cette menace qu'ils sentent planer sur la communauté, ils estiment être dans l'obligation de s'organiser pour empêcher le déploiement du projet. Ainsi, Jeff a affirmé que, « À la fin, nous étions obligés de nous organiser pour ne pas laisser passer ce projet [...] ».

Cette première grande assemblée autour du projet a été l'initiative d'un noyau d'habitants de l'île accompagné d'acteurs externes venus de Port-au-Prince (nous allons en parler plus bas). Ce noyau était un groupe de dix personnes que nous pourrions qualifier sociologiquement de « petits-bourgeois » parce qu'elles sont des personnes ayant le privilège d'aller à l'école, faire des études professionnelles ou universitaires qui leur confèrent un certain statut social et des privilèges dans la société. Ces personnes bénéficient donc d'une certaine reconnaissance sociale et légitimité dans leur communauté. La plupart d'entre elles habitaient Port-au-Prince pour des raisons d'étude et/ou professionnelles, car l'île ne dispose pas d'emploi (ou très peu) ni de centre professionnel et

universitaire. Ainsi Léon a expliqué que, « pour commencer, on n'avait pas eu KOPI avant le projet. La seule chose, on a eu, c'est Mario qui vivait [et travaillait] à Port-au-Prince, Bertrand qui était un avocat et il était aussi paysan de l'Ile-à-Vache. Quand ils ont entendu la nouvelle [le lancement du projet], comment les choses fonctionnent et se feront, et puis ils viennent nous rassembler ». En effet, cet échange a donné lieu à une structure organisationnelle, KOPI, regroupant la population locale allant au-delà du noyau initial avec l'objectif de mobiliser et de coordonner les ressources humaines et matérielles pour la construction d'une véritable résistance organisée. Car, « l'existence d'une organisation qui coordonne les actions, rassemble les ressources, mène un travail de propagande pour la cause défendue ressort comme une *nécessité* pour la survie du mouvement, ses succès » (Neveu, 2019, p.22).

Comment KOPI est-elle structurée pour assurer la coordination de ses actions sur l'île et la collaboration avec les acteurs externes ? Chaque localité a un comité et il y a un comité central qui coordonne les actions de l'organisation et gère les relations externes. Le premier comité central a été créé par consensus dans une assemblée selon une représentation géographique. Ainsi, il était composé de treize membres venus de différentes localités. Donc, l'assemblée de l'organisation est l'instance qui désigne les membres du comité soit par vote ou par consensus. Au moment du séjour de recherche à Ile-à-Vache, l'actuel comité commençait la planification pour organiser une assemblée afin d'élire un nouveau comité. Léon a affirmé que : « Dans chaque zone, on a formé un comité. On passe à la localité de Lahatte, on forme un comité, à Grande Plaine on forme un autre et ainsi de suite. Tous ces comités viennent contribuer ensemble pour renforcer KOPI ». Ces comités ont été montés après des séances d'échanges avec les localités, le consensus était encore le principe de désignation des membres après une rencontre d'échanges organisée sur le projet au niveau de la localité. Ainsi Léon a expliqué que « Chaque comité était composé d'un président,

d'un secrétaire et d'un trésorier. Ils étaient responsables de rassembler les gens pour leur expliquer le projet en détail ». Ces comités ont été composés fondamentalement de paysan.ne.s et de jeunes petits-bourgeois ayant un certain leadership dans leur localité respective. Ainsi, toute personne sur l'île qui n'est pas d'accord avec le projet peut devenir membre de l'organisation. C'était le principal critère pour devenir membre.

La mobilisation de la population locale requiert une prise de conscience des enjeux et menaces du projet traduisant un certain engagement qui doit s'exprimer dans la participation à des actions collectives. Ainsi, selon les propos de Jeff, il s'agit de chercher le consentement de la population afin de lutter contre le projet parce le gouvernement a exclu la population et agit au détriment de ses intérêts : « Puisqu'ils ne nous parlent pas, on commence à mobiliser les gens, leur parler et les sensibiliser pour leur montrer que leur intérêt n'est pas dans ce projet. On commence à chercher leur consentement. Et lorsqu'on commence à trouver leur consentement de l'est à l'ouest, du nord au sud, on commence à former des embryons ». En effet, KOPI a joué un rôle fondamental dans la construction de la résistance contre le projet qui a pris la forme d'un travail de conscientisation au niveau de la population locale.

7.1.1. La conscientisation : une stratégie pour la mobilisation des paysan.ne.s

Les conditions objectives ne suffisent pas pour déclencher une dynamique de résistance organisée.

À en croire Neveu (2019, p. 100), les conditions subjectives sont aussi importantes dans le processus de construction des actions collectives :

La « mobilisation du consensus » repose sur cette activité de propagande. Elle vise par un travail militant-affiches, réunions, tracts-la diffusion d'un point de vue sur le monde, le « problème » visé, la constitution d'un public favorable à la cause défendue. C'est seulement au terme de ce travail en profondeur que peut se développer une « mobilisation de l'action » qui transforme le capital de sympathie en engagement précis, ici la participation à une manifestation (Neveu, 2019, p. 100).

Dans le contexte de l'Ile-à-Vache, dans le souci de construire un rapport de force afin que le gouvernement puisse retourner sur ses décisions et satisfaire les revendications des paysan.ne.s, KOPI a lancé un long travail de conscientisation auprès de la population afin de les aider à mieux comprendre les enjeux et les mobiliser pour faire échec au projet. Deux stratégies ont été utilisées pour faire ce travail de conscientisation. D'une part, comme relatés par Donal et Léon, les membres du KOPI ont fait du porte-à-porte en passant dans la maison des habitants pour leur expliquer les menaces du projet. Léon se réfère à un langage religieux pour parler de leur stratégie de conscientisation en disant qu'il y avait un comité au sein de KOPI qui avait pour mission de « prêcher » aux gens afin de faire des « disciples » pour la lutte : « Au sein de KOPI, il y avait plusieurs commissions, on a eu une commission qui se chargeait de faire des disciples en prêchant comme les évangélistes ».

Ces propos de Léon faisant référence à la religion ne traduisent pas pourtant un rapport religieux avec les paysan.ne.s. Cette expression montre plutôt comment les habitants sont imprégnés de référents religieux. Car la société haïtienne comme ancienne colonie a subi une grande influence de la religion catholique, la religion d'État²⁷, puis protestante consacrée dans le Concordat de 1860 sous la présidence de Fabre N. Geffrard stipulant dans son article 1 : « La religion catholique, apostolique et romaine, qui est la religion de la grande majorité des Haïtiens, sera spécialement protégée, ainsi que ses ministres dans la République d'Haïti, et jouira des droits et attributs qui lui sont propres ». En revanche, le vaudou comme pratiques culturelles et religieuses de la grande

²⁷ « Devenu depuis 1860, par concordat, l'appareil le plus puissant de l'État haïtien, l'Église orientait son action dans une double direction : la production d'une élite, grâce à des écoles congrégationnistes au service de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie des provinces, et la persécution systématique du culte vaudou, hérité de l'Afrique et pratiqué généralement dans les campagnes. [...] Des taches de suppléances à l'action de l'État-écoles, dispensaires, œuvres, œuvres caritatives dans les villes et dans les campagnes-donnaient à l'Église une inscription très profonde dans la formation sociale haïtienne » (Hurbon, 1987, 110). Pour une compréhension sociologique approfondie sur la question de la religion en Haïti, consulter les travaux de Laennec Hurbon.

majorité de la population haïtienne est considéré comme *superstition* et *sorcellerie*. Bien que la Constitution de 1987 ait proclamé la laïcité de la société haïtienne, cela n'empêche pas que les religions catholique et protestante demeurent privilégiées et dominantes (54,7 % de la population sont catholiques et 28,5 % protestants, mais en réalité ils sont aussi à la fois vodouisants²⁸). C'est ce qui explique les références religieuses dans les propos de Léon.

Un exemple illustrant à quel point la religion est présente dans la communauté concerne l'entretien que nous avons planifié avec un ougan (prêtre vaudou). Ce dernier a toujours mis à la disposition de KOPI ses instruments de musique pour les manifestations, et, une fois sur le lieu de rendez-vous pour l'entretien, il a fait appel à un pasteur de la zone pour nous parler d'abord et ensuite lui dire s'il était toujours opportun d'accorder l'entretien. Cette expérience témoigne du pouvoir de la religion dans la communauté et comment elle participe dans le façonnement de l'imaginaire social. En effet, se référer à des vocables religieux pour s'exprimer comme le mentionne Léon s'inscrit dans cette dynamique sociale où la religion occupe une place importante. C'est ainsi que Laennec Hurbon (2001, p.204) a montré que, « il [le catholicisme] dispose aujourd'hui à travers le pays d'un réseau d'activités et de communications dont l'impact sur la population est nettement aussi important, sinon parfois davantage, que celui de l'État ».

En réalité, Léon fait une analogie à la démarche des évangélistes qui marchent de maison en maison pour prêcher leur « évangile ». Ainsi, la stratégie a été de faire du porte-à-porte pour aller informer les paysan.ne.s des dangers du projet et d'en discuter dans le souci de construire une masse critique canalisant des actions collectives concrètes. Elle se démarque de la logique religieuse puisqu'il s'agit d'une dynamique de partage d'information et d'échange, de questionnement et de mise en

²⁸ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ha.html>, consulté le 19 juillet 2020.

question sur le projet dans laquelle chacun peut construire sa compréhension à partir des informations discutées. C'est une dynamique de construction collective de positionnement sur les enjeux du projet. Ce travail qui constitue la première phase de la stratégie de conscientisation de la population locale a été assuré par les différents comités de KOPI.

La seconde stratégie a été d'organiser des assemblées pour faire des échanges avec les paysan.ne.s et les jeunes dans les quartiers. Il ne faut pas la confondre avec l'assemblée générale de l'organisation réunissant ses membres qui est sa plus haute instance. Merès a ainsi affirmé que « nous commençons à vulgariser les informations pour expliquer aux gens que le projet qu'on veut implanter sur l'île n'est pas dans nos intérêts, on déclare l'île d'utilité publique ». En ce sens, Amina a souligné que, « Avant, nous organisions des rencontres pour discuter entre nous, et aussi pour sensibiliser les gens un peu partout ». Ces rencontres ont donné lieu à d'autres types de rencontres avec les localités et Amina poursuit en ce sens pour nous dire que : « Nous avons procédé à des rencontres d'informations. Dans chaque zone nous avons l'habitude de rencontrer les gens pour leur parler du projet et surtout pour leur faire comprendre que ce projet n'est pas dans notre avantage. On avait l'habitude de réunir avec les personnes de ces 26 localités pour leur expliquer que ce projet n'est pas dans leur avantage ». Donc la démarche était de faire des échanges internes à l'organisation afin d'identifier des personnes capables de poursuivre le travail de conscientisation auprès des paysan.ne.s. Nelio qui ne faisait pas partie de l'organisation a reconnu le travail d'accompagnement qu'a fait KOPI en déclarant ceci : « nous avons le support de plusieurs personnes et organisations. Il y avait l'organisation KOPI qui était très solide avec nous. C'est bien cette organisation qui nous a informés sur le projet, avant nous ne savions rien là-dessus ». La construction se fait donc par un travail d'information et de conscientisation auprès des paysan.ne.s et des jeunes de la communauté.

Dans cette optique, Donal a dit que des rencontres se faisaient avec le document du projet pour expliquer le contenu aux paysan.ne.s dans la langue créole : « Nous sommes des paysans, nous nous sommes mis ensemble. Nous faisons des rencontres, nous invitons les habitant.e.s. Nous avons trouvé une copie du document du projet et nous avons expliqué dans la langue créole ce qu'ils vont venir faire dans le cadre du projet. Quand les gens ont remarqué qu'ils vont être déplacés sur l'île, ils ont dit que ce projet ne sera pas bénéfique pour eux ». Dans la stratégie d'échanges en vue de conscientisation, les membres de KOPI ont compris que la publication des documents en français est un obstacle pour une bonne compréhension du projet pour la majorité des paysan.ne.s qui ne savent même ni lire ni écrire. Ainsi, ils ont choisi d'expliquer les enjeux du projet aux paysan.ne.s dans leur langue afin de s'assurer que le message soit bien transmis. En Haïti, la langue n'est pas seulement un outil de communication, elle traduit aussi les rapports sociaux de pouvoir inégalitaires dans la société haïtienne parce que l'accès à la langue française reste l'apanage d'une minorité (dans le sens numérique) qui est pourtant majoritaire (dominante) (au sens sociologique du terme) du fait qu'elle détient quasiment tous les privilèges et les ressources du pays. Ces propos de Laënnec Hurbon (2001, p.2005) ont illustré assez bien les enjeux de pouvoir existant autour de la langue en Haïti : « La même division culturelle attestée dans l'opposition entre le catholicisme, tenu pour un culte ouvrant l'accès à la condition de "civilisé", et le vaudou se retrouve au niveau des deux langues en usage en Haïti, le français parlé par 5 % à 15 % de la population et le créole, parlé par tous, mais dévalorisé comme langue des analphabètes dont le plus grand nombre se situe dans le monde rural ».

Donc, le travail de KOPI de faire usage de la langue maternelle des habitant.e.s pour discuter du projet a fait montre d'une compréhension des enjeux de pouvoir cachés derrière le choix linguistique du projet. Car, la langue de l'État est le français, tous ses documents principalement

ceux relatifs au projet ne sont publiés qu'en français et parfois même en anglais. Par exemple, sur le site du ministère du Tourisme il y a des documents sur le projet en français et en anglais, mais pas un mot en créole²⁹. Sonia a renchéri pour dire que : « Nous avons organisé des réunions pour lire et analyser les documents, nous avons constaté que nous n'avons aucune place dans ce projet ». Alors, il s'agissait de lire et d'analyser les documents en créole avec les paysan.ne.s pour montrer comment le projet représente un danger pour la communauté et les membres de différentes commissions de KOPI ont joué ce rôle.

Le cinéma a également été utilisé comme outil pour mettre en évidence les conséquences des mégaprojets en général et ce que ce projet aurait produit. La question foncière à travers la logique d'expropriation inhérente au mégaprojet était au centre. Mérisier raconte que, « ce groupe [KOPI] marchait dans toutes les localités avec le document du projet et faisait des projections dans chaque zone pour montrer aux gens voilà ce qu'est le projet, quel est son contenu, on va nous mettre dehors tout ça... ». Dans ce cadre, l'agence en ligne *AlterPresse* a écrit que :

Du jeudi 12 au lundi 16 juin 2014, une délégation d'organisations sociales se trouve à l'Ile-à-Vache pour des séances de formation et de sensibilisation des habitantes et habitants sur l'expropriation [...]. Ces séances entrent dans le cadre de la mobilisation de la population contre les pratiques répressives et arbitraires qui accompagneraient le projet « Destination touristique Ile-à-Vache », initié en 2012. Les organismes se servent des documentaires réalisés sur la plaine Maribhoux et Caracol (Nord-Est). Ces documentaires exposent les retombées des méga-projets d'investissement sur l'agriculture paysanne, les nappes phréatiques et les mangroves (AlterPresse, 2014).

Nous remarquons que les responsables de KOPI jouent sur la mémoire par l'utilisation de documentaires sur des expériences passées de mégaprojet. Dans cette perspective, « la mémoire apparaît comme une des sources les plus puissantes dans la formation de la conscience collective condensée à la chaleur de la résistance. Une sorte de reconnaissance sur l'existence collective qui génère un sens sur le bien et le mal, sur le juste et l'injuste » [notre traduction] (Navarro, 2012,

²⁹ <https://www.tourisme.gouv.ht/pages/1/24-ile-a-vache.php>

p.130). Donc, le documentaire a constitué un outil dans le cadre d'un travail de mémoire dans le processus de conscientisation important dans la construction de la mobilisation en montrant les conséquences des mégaprojets sur la vie paysanne avec tout le processus d'expropriation qui les accompagne.

Si ce travail de conscientisation a eu un impact significatif dans la construction du mouvement au niveau de l'île, car la population locale s'engageait dans les actions collectives concrètes telles que des manifestations de rue, il n'a pas été facile dans toutes les zones. À l'est de l'île où l'aéroport allait être construit, certains habitant.e.s croyaient que le projet allait « développer » l'île et prenaient leur distance à la résistance. Car il y avait beaucoup de promesses illusoires qui faisaient que les habitant.e.s espéraient une transformation des conditions socioéconomiques. C'est ainsi qu'au début KOPI n'avait pas de représentants dans des zones comme Balai-rase et Bois Bouton. Toutefois, Jeff nous a raconté, « lorsque les travaux avaient effectivement commencé et les paysans ont constaté qu'ils perdent leur terre et leur champ agricole sans dédommagement, les habitants de ces zones principalement les victimes ont commencé à s'approcher vers KOPI ». Ainsi, au niveau local KOPI arrive à s'assurer une certaine hégémonie, car selon ce que Merès a déclaré, « ils se [les paysan.ne.s] sont identifiés à KOPI, automatiquement il y a quelque chose qui se passe, on fait appel à nous. On peut avoir certaines personnes qui adhèrent à notre groupe sans être membres ». Toutefois l'organisation requiert encore du travail pour se tailler une place dans l'opinion publique nationale. Ainsi, la médiatisation/visibilisation du mouvement a été une autre stratégie utilisée pour assurer une présence dans l'espace public afin de créer plus de sympathisants et d'éviter que le mouvement de résistance reste isolé.

7.2. Visibilisation du mouvement de résistance : la recherche d'une place dans l'espace public

La situation géographique de l'île fragilise le mouvement. Par rapport à sa position, un plus grand effort était requis pour atteindre l'opinion publique nationale, voire internationale. En fait, l'absence des services comme les moyens de communication tels radio et télévisions sur l'île est aussi l'expression d'un rapport d'inégalités sociospatiales. La concentration des ressources à la « République de Port-au-Prince » risque d'isoler le mouvement de résistance. Le gouvernement aurait ainsi libre champ de le mater plus facilement. Consciente de cette réalité, KOPI a joué un rôle pour avoir une place dans les médias afin de finalement pouvoir être comptée dans l'opinion publique. Car, « Les acteurs médiatiques jouent un rôle clé dans la mise en visibilité des contestations » (Rigoni *et al.*, 2015, p.4) parce que « les mouvements sociaux ont besoin de publicité : celle des médias, de l'argumentation publique et du tapage aussi » (Neveu, 2019, p.18).

Selon Jeff, deux organisations du département du sud ayant chacune une radio communautaire a aidé grandement à faire passer leurs revendications à l'échelle du département : la radio VKM (Vwa Klodi Mizo) qui se trouve aux Cayes et la radio VPS (Vwa Peyizan Sid) située à Saint-Jean avaient toujours mis leur micro à la disposition des membres de KOPI. Des conférences de presse sont données aux Cayes et à Port-au-Prince pour dénoncer le projet touristique. Jeff nous a expliqué en affirmant, « tantôt nous faisons des conférences de presse aux cayes, tantôt nous faisons des conférences de presse à Port-au-Prince ». Le Mouvement patriotique démocratique et populaire (MPDP) regroupant plus d'une trentaine d'organisations politiques et sociales des dix départements du pays a publié une note de presse le 19 février 2014 pour dénoncer le projet du gouvernement : « [...] l'initiative MPDP estime que le projet n'est autre qu'un plan d'installation d'une "zone franche touristique". Le gouvernement s'apprête, selon MPDP, à expulser les agriculteurs,

pêcheurs et éleveurs de leurs terres au profit de grandes multinationales prêtes à injecter leur argent dans les hôtels et attractions pour touristes » (Alterpress, 2014). En outre, dans la même période plus d'une douzaine d'organisations ouvrières, populaires, étudiantes... ont exprimé dans une note leur solidarité au mouvement et ont dénoncé le pouvoir en place : « Ce "pouvoir autoritaire au service de la bourgeoisie internationale" a essayé, en vain, d'écraser le mouvement, à travers des tentatives diverses de manipulation, de diversion et de propagande, ajoutent ces organisations » (Alterpress, 2014). En effet, ces différents secteurs qui expriment leur solidarité au mouvement expliquent que ce dernier gagne du terrain au niveau national.

En ce sens, Amina avance que la participation des journalistes nationaux et internationaux dans leur mouvement donne un rayonnement national et international au mouvement et aux revendications puisque l'ampleur du mouvement est effectivement due à ce travail de médiatisation. *Manifestation à l'île à vache contre la visite de Laurent Lamothe et Stéphanie Balmir Villedrouin*³⁰, *L'Ile-à-Vache future destination internationale*³¹, *Une pétition sur internet pour le retrait de l'arrêté déclarant l'Ile-à-Vache « zone touristique »*³², sont autant de titres illustratifs parmi de nombreux articles écrits sur l'Ile-à-Vache. Donal abonde dans la même optique pour dire, « Il y avait des journalistes qui venaient couvrir nos activités et faisaient des interviews avec nous. [...] À travers les radios et les notes de presse, nous avons dénoncé ce qui se passait ». Donc, il s'agissait également de mener une bataille d'opinion au niveau national et même international, car les potentiels investisseurs ne savent pas nécessairement que le projet était contesté au niveau local par les prétendus bénéficiaires. Le mouvement visait alors à les toucher

³⁰ <https://canada-haiti.ca/content/manifestation-%C3%A0-lile-%C3%A0-vache-contre-la-visite-de-laurent-lamothe-et-st%C3%A9phanie-balmir-villedrouin>, publié le 1 juillet 2014.

³¹ <https://www.journaldemontreal.com/2014/12/26/lile-a-vache-future-destination-internationale>, publié le 26 décembre 2014.

³² http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=23712, publié le 28 février 2014.

afin de bloquer leur velléité d'embarquer dans le projet sinon ces investisseurs courent le risque de se trouver en face d'une résistance organisée. Donc, il s'agissait de développer beaucoup plus d'effort pour atteindre l'opinion publique internationale. En conséquence, l'investissement de l'espace médiatique par les acteurs a donné une plus grande ampleur au mouvement de résistance au niveau national et international. Les acteurs externes ont joué un rôle important dans l'accompagnement de cette résistance paysanne, c'est ce que nous allons examiner dans la section suivante.

7.2.1. Contribution des acteurs externes à la construction de la résistance

Les acteurs externes sont des membres d'organisations solidaires à la résistance paysanne de l'Ile-à-Vache qui font partie intégrante du mouvement social haïtien. Ils viennent principalement des Cayes, une ville frontalière à l'Ile-à-Vache, et de Port-au-Prince. En fait, ces acteurs sont impliqués dans la lutte globale contre les mégaprojets et dans le mouvement national populaire contre le régime au pouvoir en Haïti. Ils sont membres d'organisations populaires, ouvrières, paysannes et étudiantes. Leur contribution consistait à accompagner KOPI dans ses campagnes d'information et de formation, dans l'accompagnant dans la lutte d'opinion au niveau national et international et dans la recherche de ressources matérielles et financières. Ainsi, Léon a dit qu'« ils nous aidaient financièrement aussi quand nous organisons nos activités », car selon ce qu'a relaté Merès, « Quand nous faisons une journée de manifestation, nous avons besoin de beaucoup d'eau, parce que quand les gens sont dans la rue et il fait chaud, pour les retenir en alerte il faut les donner à boire ».

L'île ne disposant même pas d'une station de radio à l'époque, la solidarité externe était nécessaire pour faire face à un gouvernement qui était sourd aux revendications de la population et qui mettait sa vie en danger. C'est en ce sens qu'Amina a déclaré qu'« Ils nous apportaient leur soutien. Ils nous accompagnaient dans les mobilisations. Ils venaient tantôt avec des journalistes et nous

soutenaient économiquement aussi pour l'organisation de la résistance ». Il est démontré que « la construction de rapports de solidarité et de soutien entre les différentes résistances et organisations est une autre dimension de l'auto-organisation. Cela a assurément contribué au renforcement, à la visibilité et à la couverture médiatique des actions communautaires » (Navarro, 2017, p.131-132). À partir d'une étude de cas dans une communauté paysanne au Mozambique face à un mégaprojet, Étienne Verhaegen et Sandra Kiala (2019) ont montré effectivement l'importance de la contribution externe dans la construction d'une résistance locale. Dans cette optique, les auteurs ont affirmé que :

À l'instar de plusieurs autres cas au Mozambique, cette étude souligne donc l'importance de l'accompagnement extérieur dans l'émergence et l'organisation de cette résistance (Hall *et al.*, 2015). En apportant des formations sur les droits des paysans, en informant la communauté sur les protestations manifestées par d'autres communautés de la région confrontées à la même entreprise et en intervenant auprès d'alliés internationaux, l'UNAC a joué un rôle essentiel dans la prise de conscience de l'illégitimité des modes de pression de l'entreprise et de ses relais, et dans la capacité des paysans à affronter les autorités (Verhaegen et Kiala, 2019, p.108-109).

Les formations animées par ces acteurs externes portent généralement sur les thématiques suivantes : animation et dynamique organisationnelle, mouvement social, droits humains, enjeux et menaces des mégaprojets. Ainsi, Donal a avancé que : « une organisation comme MODEP nous a appuyés dans le cadre de cette lutte. Ils [des membres de l'organisation] étaient venus faire des formations afin de nous démontrer par A+B comment sont les choses. Ils nous ont ouvert les yeux sur les enjeux et les menaces ». Le projet touristique était au centre de ces échanges puisque l'objectif était d'avoir des personnes compétentes qui peuvent non seulement assurer la direction du mouvement, mais aussi discuter avec les habitant.e.s de l'île afin de leur expliquer clairement les potentiels dangers du projet pour la communauté et arriver à construire des actions collectives fortes et bien organisées. Roberto, une personne clé des acteurs externes qui assure la médiation entre KOPI et autres organisations, a déclaré que « La construction de la mobilisation a commencé en 2013. Dans cette phase, il y avait beaucoup de personnes qui se lançaient dans la recherche

d'informations, du partage d'informations, d'animation de formations et dans la mobilisation des organes de presse, les acteurs nationaux et internationaux sur la question » (Roberto, janvier 2020).

Dans cette perspective, le début de la construction du mouvement consistait en une phase d'information sur le projet d'une part, et d'information/conscientisation de la population de l'Ile-à-Vache sur les enjeux et menaces que représentait le projet pour la paysannerie, d'autre part. Dans ce contexte, les acteurs externes ont apporté leur contribution. Un dirigeant de KOPI a affirmé ainsi que « je dois rendre hommage aux [organisations] de Port-au-Prince qui nous ont donné de l'aide financière, des formations ; à JPO [Jeunes progressistes aux Cayes] qui nous a accompagnés aussi ». Roberto abonde dans le même sens en mettant en évidence la contribution d'autres acteurs, paysans comme ouvriers, ayant déjà eu des expériences de lutte contre des mégaprojets, qui étaient venus en soutien au mouvement :

Cela étant, nous avons eu la contribution et la solidarité d'un ensemble d'organisations paysannes venant du Nord et du Nord-Est. Ces organisations venaient surtout avec leurs expériences dans la lutte contre l'expropriation des terres dans le cadre de la construction d'une zone franche à Ouanaminthe (Nord-Est). Il y avait aussi KRPN (Kòdinasyon Rezistans Peyizan Nò ak Nòdès) et des gens du Nord-ouest, du Kolektif Jistis Min (KJM), de Batay Ouvriye venant partager leurs expériences de résistance.

En effet, dans la mesure où les acteurs de divers départements du pays ont apporté leur soutien au mouvement et expriment également leur désaccord au projet, l'opposition a dépassé le cadre de la territorialité de l'île en ce sens qu'elle est devenue une question quasi nationale. Ile-à-Vache a ainsi bénéficié d'une large alliance qui a renforcé le mouvement que seule, il lui aurait été très difficile à mener compte tenu de sa situation géographique et du caractère répressif de l'État criminalisant les mouvements sociaux.

Diverses personnalités et organisations extérieures ont apporté leur solidarité : « À Port-au-Prince, il y avait plusieurs acteurs comme : étudiants, organisations populaires comme MOLEGHAF

[Mouvement de Liberté et d'Égalité des Haïtiens pour la Fraternité,] MODEP qui avait à la fois des étudiants et d'autres personnes, AVS (Association des voisins de Solino) et d'autres personnes venant des quartiers populaires qui avaient contribué dans les premiers moments de la résistance » (Roberto, janvier 2020). Les acteurs externes ont donc joué un rôle important d'information et de formation sur le projet puisqu'il est plus facile pour eux de trouver des informations grâce à leurs contacts avec des étrangers et/ou certaines autorités. Ils ont fait la médiation entre KOPI et d'autres mouvements du pays. Donc, la contribution externe a été enrichissante pour le mouvement puisqu'elle a aidé à sa visibilité et a créé une articulation entre la résistance paysanne de l'île et d'autres organisations qui se mobilisaient au même moment contre le régime au pouvoir. Ces acteurs ont travaillé durement pour donner un rayonnement national et international au mouvement. Ces propos d'Amina constituent une illustration, « [...] nous avons aussi des journalistes internationaux qui ont pris part à nos mouvements pour porter nos revendications plus loin que possible afin de bloquer le projet de Martelly-Lamothe ». Roberto nous a fait une radiographie du processus :

Par exemple, nous avons mobilisé une série d'organisations de droits humains à aller à Ile-à-Vache pour documenter les violations des droits humains et produire des rapports sur la question. Nous avons eu un ensemble de journalistes venant de la station Guyane 1^{re} pour faire des reportages sur la question. Nous avons encouragé des personnes qui luttait contre le projet d'aller participer à une conférence sur le tourisme durable dans la Caraïbe. Nous avons emmené des personnes venant de Yale University et de l'Université de New York (NYU) et avec eux, nous avons saisi une série de mécanismes comme la Commission interaméricaine des Droits Humains (CIDH) pour faire le plaidoyer sur le droit d'accès à l'information sur le projet minier et le cas de l'Ile-à-Vache.

Tout ce travail a donné une visibilité importante au mouvement de résistance. Nous avons dénombré plusieurs dizaines d'articles de journaux nationaux et internationaux sur l'Ile-à-Vache allant de 2013 à 2015 ainsi que deux articles scientifiques que nous avons mobilisés dans notre revue de la littérature qui sont respectivement de Sadais Jeannite et Dominic Lapointe publiés en 2016 et, Bruno Sarrasin et Luc Renaud paru en 2015. Roberto est conscient de l'importance de la

solidarité, car il comprend que l'isolement d'un tel mouvement conduirait à son échec. Son organisation assure la médiation entre différents mouvements de résistance, organisations de divers types avec la résistance paysanne de l'île. Ainsi, il nous a dit que :

Donc, ce travail de démystification de l'évidence était très important et les paysans ne pourraient pas le faire seuls. Ils avaient besoin de la contribution de Port-au-Prince, des Cayes ; et MODEP a joué ce rôle en mobilisant un ensemble d'acteurs de même type que lui, des organisations des droits humains et des organes de presse pour aller à l'Ile-à-Vache pour écouter les paysans puis produire des rapports, des reportages sur la question.

L'organisation dont fait partie Roberto a joué un rôle de médiateur important dans la résistance. Ce travail de médiation se fait entre KOPI et divers types d'organisations. Ainsi, par cette médiation, des organisations étudiantes, ouvrières, paysannes et populaires ont apporté leur solidarité à l'île. Une solidarité qui s'exprimait de diverses façons : soit en envoyant des membres directement sur l'île pour accompagner KOPI, soit en prenant des positions publiques pour exprimer leur soutien aux paysan.ne.s à travers des notes et des conférences de presse. Elle prend aussi d'autres formes comme recherche d'appui financier auprès des camarades-militants et d'une institution internationale œuvrant dans le domaine des droits humains. Dans cette perspective, Roberto nous a décrit les formes de contribution depuis le début :

Les premières contributions étaient individuelles. J'avais donné 150 \$ [...] et ma collègue avait aussi donné 150 \$. Un camarade [d'une institution travaillant avec des organisations du mouvement social haïtien notamment des organisations paysannes] avait donné 10 milles gourdes. Toutes ces contributions étaient pour donner quelque chose à manger à 500 personnes lors du premier rassemblement de l'Ile-à-Vache. Ensuite, pour la production des flyers, la mobilisation des 26 localités, pour faciliter les paysans à se déplacer vers les Cayes ou à Port-au-Prince pour faire des conférences de presse, [une institution internationale] avait donné une subvention. [Elle] ne finançait pas directement la résistance à l'Ile-à-Vache. Les fonds sont passés par un partenaire institutionnel pour couvrir les dépenses liées au mouvement de résistance.

En somme, après avoir fait un long travail de conscientisation au niveau de la population locale, KOPI s'est lancée dans la lutte d'opinion pour contrer la machine de propagande gouvernementale. Ainsi, ses membres investissent les médias pour que le mouvement ait eu une présence dans l'espace public national et international. Tout ce travail de médiatisation qui a abouti à une dynamique de solidarité tant au niveau national qu'international a été possible aussi grâce aux

apports des acteurs externes. La contribution des acteurs externes dans la construction de ce mouvement de résistance a été déterminante. Elle se manifeste à plusieurs niveaux, financier, en aidant le mouvement à acquérir des ressources financières et sous forme de partage d'informations et de formation avec KOPI. En dernier lieu, les acteurs externes ont joué un rôle de médiateur qui a facilité la connexion entre d'autres organisations et mouvements avec l'Ile-à-Vache et la visibilité du mouvement au niveau national et international. La section suivante est consacrée aux stratégies de résistance mobilisées pour faire échec au projet.

7.3. Stratégies de la dynamique de résistance paysanne : des manifestations aux blocages

Olivier Fillieule (1997) a considéré les défilés de rues et le blocage comme des formes de manifestation, mais dans notre cas pour le besoin de l'analyse et surtout la singularité de chacune des formes de mobilisation, nous parlerons de manifestation et de blocage en tant qu'expression de la résistance. Roberto a décrit les formes d'action collective du mouvement en ces termes : « Le mouvement allait prioriser un ensemble d'actions collectives comme : manifestation, barrage et coupure de routes, pneus enflammés, dénonciation dans les médias ». Nous découpons en deux grandes catégories ces expressions : manifestations et blocage. Lorsque nous utilisons l'expression manifestation, nous faisons référence à toutes formes de manifestation de groupe investissant les rues lors du mouvement pour exprimer leur revendication. Quant au blocage, il désigne surtout des actions qui ne requièrent pas nécessairement une foule et dans le cas que nous étudions, il se réfère à des actions nocturnes, clandestines et ponctuelles mettant en place des barricades et des barrages routiers. L'analyse de la section suivante porte sur ces formes de mobilisations de la résistance.

7.3.1. Manifestation : forme d'expression de la résistance paysanne

« Bon on a l'habitude de faire des sit-in, des manifestations, on fait des pancartes, nous avons une équipe... nous utilisons plusieurs moyens pour exprimer nos revendications en mettant des pancartes sur WhatsApp, sur Facebook... tous les réseaux sociaux, on les utilise pour envoyer nos revendications et puis on les affiche dans la rue, on met des banderoles... » (Merès, décembre 2019). Cet extrait témoigne que le mouvement a utilisé divers modes de communication pour faire passer leur revendication. Nous tenons à examiner ici la manifestation comme mode de résistance.

Alize indique que la manifestation est une manière d'exprimer leurs revendications, « Bon ! Vous savez que les mobilisations ont eu lieu régulièrement et c'était un moyen pour faire passer des revendications ». La manifestation est donc un outil revendicatif de la population pour exprimer leur grief contre le projet et le gouvernement. Jeff a expliqué que la manifestation constitue une des formes de mobilisation pour faire obstacle au projet : « À la fin, nous étions obligés de nous organiser pour ne pas laisser passer ce projet, nous avons fait des manifestations, *kanpe an kwa* [se mettre en croix contre], nous avons utilisé tout ce qu'on avait comme force pour faire échec au projet ». Selon Amina, « les mobilisations de rue avaient réellement pris une ampleur à partir du moment où ils commençaient à abattre systématiquement nos arbres fruitiers, à ce moment-là chaque jour on investissait les rues ». Le soulèvement de la population a pris une nouvelle ampleur lorsqu'elle a constaté que la destruction des champs se poursuivait à l'échelle de l'île. Car, les paysan.ne.s, en plus de vivre de la terre, développent un rapport particulier à la terre.

En ces propos, Mérés exprime l'attachement à la terre : « Nou Ilavach, nou atache ak tè nou, Nou mande leve arete 10 me a [nous les habitant.e.s de l'Île-à-Vache, nous sommes attachés à notre terre, nous exigeons l'annulation de l'arrêté du 10 mai]. Ce sont ces deux principales revendications qu'on avait, c'est de lever l'arrêté du 10 mai et puis on est attaché à nos terres ». Il est intéressant

de remarquer comment la terre occupe la place centrale dans des slogans. Donc, le fait de s'attaquer à leur champ et de les déposséder constitue ainsi une menace à leur vie ; c'est ajouter de l'huile au moteur de la résistance. La résistance paysanne de l'Ile-à-Vache a exprimé cet attachement, de fait, elle est impliquée dans les manifestations pour bloquer le projet. À cet égard, les revendications tournent autour de cette question sociale fondamentale, le foncier. Pour Léon, « C'est pour cette raison que nous avons formé KOPI, nous nous mobilisons dans les rues afin de manifester contre le projet ». L'image suivante représente la photo de banderole d'une manifestation qui porte la revendication du mouvement : *nous exigeons au gouvernement Martelly/Lamothe l'annulation de l'arrêté du 10 mai*. De son côté, Merès nous a raconté que :

La première manifestation qu'on avait organisée, nous étions environ 1000 personnes dans la rue. Et c'est pour ça qu'on disait que ce ne sont pas des gens de l'Ile-à-Vache, ce ne sont que des enfants. C'est quand on avait fait la deuxième manifestation, à ce moment il y a eu plus de 3000 personnes dans la rue. C'est là qu'ils ont pu constater que ce qu'ils pensaient était faux. On ne peut pas évaluer le nombre de personnes qu'on a l'habitude de mettre dans la rue.

Figure 3 : Banderole en tête d'une manifestation contre le projet



Source : Photo prise sur la page Facebook de Jn Matulnes Lamy, mai 2020.

Amina nous a appris que parfois entre deux à trois mille personnes ont investi la rue pour manifester contre le projet. Selon l'anthropologue Mark Schuller (2014) qui se réfère aux propos d'un dirigeant de KOPI, les manifestations du 3 janvier et du 7 février 2014 ont mobilisé respectivement

environ huit et sept mille personnes. La propagande gouvernementale fait croire que c'est une poignée de personnes qui est contre le projet alors que la grande majorité de la population locale l'appuyait. Mark Schuller (2014) a affirmé que « le gouvernement haïtien présente le projet touristique "Destination Ile-à-Vache" comme un bon modèle. La ministre du Tourisme Stéphanie Balmir Villedrouin et d'autres officiels ont rapporté à la presse et à l'international que la population de l'Ile-à-Vache a largement soutenu le projet de développement³³ [notre traduction] ». Cette attitude exprime un mépris pour les revendications et cela explique aussi la criminalisation du mouvement de résistance ainsi que la répression qui s'en est suivie. Mais, la mobilisation ne cesse pas, au contraire, elle s'intensifie.

KOPI a utilisé des outils comme mégaphone et *lambi* (le coquillage du fruit de mer appelé lambi) pour communiquer et mobiliser les membres de la population lors des manifestations. Merès a affirmé que, « Nous avons eu plusieurs délégués, quand nous avons une activité on utilise notre mégaphone et des lambis aussi pour lancer le message et puis tout le monde se rassemble. Nous avons des lambis dans chaque zone depuis qu'on le siffle : *tou tou tou tou...* on faisait comme les esclaves et les gens se rassemblent ». La référence à l'esclavage est importante ici, elle montre que la mémoire historique et collective de la résistance des captifs dans la colonie de Saint-Domingue est bien présente dans la construction de ce mouvement. Cette référence a aussi fait ressortir la question de la colonialité, car les captifs luttaient contre une domination coloniale venue d'une métropole, aujourd'hui les paysan.ne.s vivant dans une société indépendante d'un point de vue juridico-politique se trouvent en face d'un État considéré comme ennemi interne. En ce sens, les slogans des manifestant.e.s ont pris cette résistance historique des captifs pour référents. L'usage du *lambi* comme outil de communication est donc ancré dans la tradition populaire du pays. Malgré

³³ <https://www.counterpunch.org/2014/06/06/ile-a-vache-haiti-open-for-business/>, consulté le 25 mai 2020.

l'intégration dans le milieu rural des nouvelles technologies de l'information et de la communication telles que le téléphone (tout le monde n'y a pas accès), les habitants conservent cet outil qui a été utilisé pour communiquer et se mobiliser.

Une autre stratégie a consisté à mobiliser les habitant.e.s de chaque quartier où il y a eu des travaux liés au projet. Ainsi, Jeff nous explique : « quand ils sont arrivés dans votre quartier, vous sifflez le *lambi* et le reste de la population vient en renfort. Ainsi on les perturbe par quartier, dans chaque quartier qu'ils se rendent ils sont perturbés jusqu'à ce que le temps passe ». En effet, à côté des grandes manifestations de rue qui souvent subissaient la répression policière, KOPI a utilisé une démarche de micromobilisation au niveau des quartiers où il y a l'exécution des travaux. À chaque fois que les membres constituant la cellule de résistance d'un quartier constataient que des travaux se faisaient, ils se mobilisaient. Dans cette stratégie, le *lambi* a joué un rôle important comme outil de communication, car une fois qu'il est sifflé, les habitant.e.s d'autres quartiers comprennent qu'il faut aller en renfort à ce quartier. Le *lambi* a donc constitué un outil de communication traditionnel important utilisé pour appeler, rassembler et mobiliser les paysan.ne.s.

Sanon qui est assez âgé estime que les manifestations constituent un outil utile et fait parfois un court parcours durant celles-ci à cause de sa capacité physique : « Parce que je vois, c'est ça, la mobilisation qui a une utilité, qui m'aide. J'étais toujours dans les réunions. Alors comme tu sais moi je suis assez âgé, je ne peux pas marcher beaucoup, mais parfois je parcours une courte distance dans les manifestations et je retourne ». Léon décrit des outils utilisés dans les manifestations ainsi :

Nous réunissons les paysans, nous prenons des branches d'arbres, nous prenons nos tambours et nous gagnons la rue pour manifester. Nous chantons dans la rue : ***nou pa bezwen pwojè sa a, nou gen mayi, nou gen patat, nou pa bezwen pwojè sa a*** [nous n'avons pas besoin de ce projet, nous avons du maïs, nous avons de la patate, nous n'avons pas besoin de ce projet]. Par exemple, souvent nous sommes accompagnés de plusieurs *bandes* [groupes d'une tendance musicale populaire qui utilise des instruments comme tambour, bambou...] dans la rue. Les gens viennent des 4 coins de l'île, nous joignons nos forces et gagnons la rue.

Léon a rapporté qu'il y avait un *ougan* qui mettait à leur disposition ses matériels comme tambour dans le cadre des manifestations. Ces outils ainsi que des chansons issues de la tradition populaire et du vaudou sont devenus de véritables outils de mobilisation populaire durant ces vingt dernières années en Haïti. Par exemple : le mouvement de 2003-2004 contre le pouvoir du président Jean Bertrand Aristide, le mouvement pour le salaire minimum en 2008, les mobilisations populaires de 2012-2015 contre le régime de Michel Joseph Martelly et le mouvement *peyi lòk* (pays fermé) du dernier trimestre de 2019, ils ont tous fait usage de ces outils pour exprimer leur revendication. Alors, les choix de la résistance paysanne de l'île s'inscrivent dans un répertoire social et historique d'action du mouvement social haïtien.

Nelio avance que, « la façon dont cette lutte a été menée n'était pas violente, mais tout le monde était dans la rue avec des branches d'arbre pour dénoncer le projet. Nous avions l'habitude de faire des manifestations ». Alize renforce cette idée en disant que, « Mais les manifestations n'ont pas causé de dégâts, les gens ne faisaient que proposer leurs opinions ». Pour sa part Donal partage l'idée que c'étaient des mobilisations pacifiques en disant que : « Nous avons réalisé des manifestations. Ces dernières ont été pacifiques, car nous n'avons pas d'armes. Nous n'avons rien détruit pour l'État, mais nous avons investi la rue ». La création et l'adaptation des chansons populaires servent d'outils pour exprimer les revendications dans les mobilisations. Ainsi, Léon a déclaré que, « le premier slogan qu'on a eu dans la lutte était : *nou p ap bay legen nan batay la, viktwa final la se pou pèp* [nous n'abandonnons pas cette lutte, la victoire finale est au peuple] ». Sonia nous a chanté l'hymne du mouvement qui traduit d'une part leurs revendications et d'autre part un rapport de domination et d'exploitation entre le gouvernement et la population axé sur la répression :

Ilavach pa pou vann ni an gwo ni an detay [Ile-à-Vache n'est en vente ni en gros ni détail]

Non n p ap deplase [non, nous ne nous déplaçons pas] (3 fois)

Si pou n kite ti bout tè sa a [si nous devons laisser cette parcelle de terre]

Fòk Mateli touye nou tout [il faut que Martelly nous ait tous tués] (bis)

Zile Ilavach la pa pou Mateli oooo [Ile-à-Vache n'est pas la possession de Martelly oooo]

Moun Ilavach veye Fritz Cesar oooo [Habitant.e.s de l'Ile-à-Vache, surveillez Fritz César oooo]

Yo gen gwo zam [Ils ont de grosses armes]

Yo gen minisyon oooo [ils ont des minutions oooo]

Se sa k fè y ap vin vòlò tè oooo [c'est ce qui les pousse à accaparer nos terres oooo]

Se konsa yo ye se konsa yo fè l oaoaoa [c'est ainsi qu'ils sont, ainsi qu'ils le font oaoaoa]

Yon gouvènman k ap vòlò tè [un gouvernement qui vole les terres]

Dans l'histoire des mouvements populaires haïtiens, le chant est un outil de lutte et de résistance. Les paysan.ne.s de l'île ont repris cette tradition dans leur mobilisation qui reste présente et vivante dans les différentes luttes du mouvement social haïtien contemporain. Les chansons expriment les revendications, les souffrances et les positions ainsi que les visions des classes subalternes et opprimées. Les chansons constituent une ressource spirituelle qui motive les gens dans le cadre de l'organisation de diverses formes de lutte. L'hymne du mouvement de résistance paysanne de l'île fait référence au mode de rapport que l'État a établi avec la population. Les paysan.ne.s sont conscient.e.s de cette machine répressive gouvernementale, en poursuivant la logique de « liberté ou la mort » de la résistance des captifs, les paysan.ne.s ont chanté que « nous ne nous déplaçons pas, si nous devons laisser cette parcelle de terre, il faut que Martelly nous ait tous tués ». La mémoire des luttes anticoloniales des captifs a alimenté les énergies dans les manifestations pour empêcher le gouvernement d'imposer à la communauté un projet touristique anti-paysan. Cette chanson est l'expression de la contradiction traduite dans la tentative de matérialisation du projet

par le gouvernement et la résistance paysanne de l'île. C'est un « interminable dialogue de sourds » entre l'État et les paysans (Casimir, 2009) qui apparaît dans cette arène.

Nelio a relaté que : « Nous avons réalisé des marches pour aller par-devant le local de la mairie pour dénoncer le maire qui nous a dépossédés de nos terres. On a descendu devant le centre communautaire pendant la visite du président pour dire non à ce projet. Stephanie Balmir était ministre, quand elle venait, tout le monde se rassemble sur place pour manifester ». Les manifestant.e.s ont ciblé des institutions symbolisant l'autorité étatique pour aller apporter leur message et contester le projet, et ils avaient également profité chaque fois de la présence des autorités gouvernementales sur l'île pour exprimer leur ras-le-bol. L'image suivante représente une manifestation réunissant une foule déterminée à forcer le gouvernement à interrompre le projet, hommes, femmes, jeunes, vieux, paysans, pêcheurs, enseignants, agents de santé, vodouisants, chrétiens... autant de catégories qui ont pris part aux manifestations pour dire non au projet. En dépit de plusieurs grandes manifestations réalisées, le pouvoir s'entête à poursuivre la matérialisation du projet en croyant en sa force répressive, c'est pourquoi le mouvement a choisi d'utiliser d'autres formes de protestation pour faire échec au projet.

Figure 4 : Manifestation paysanne de l’Ile-à-Vache contre le projet



Source : Image prise sur le site New Junkey Post, 4 juillet 2020³⁴

7.3.2. Le blocage : un autre mode de résistance au projet touristique

Constatant d’un côté l’entêtement du gouvernement à poursuivre le projet et de l’autre côté l’intensification de la répression gouvernementale contre le mouvement, le blocage s’est ajouté aux manifestations afin de continuer la lutte pour l’interruption du projet. KOPI a mené cette nouvelle forme de protestation à travers ses membres éparpillés sur l’île. Ainsi Jeff, membre de l’organisation a affirmé que, « la deuxième forme de résistance consistait à poser des actions nocturnes. Je m’organise avec mon équipe, le jour comme ils disposent des agents de police BIM [brigade d’intervention motorisée, une unité spécialisée de la Police Nationale d’Haïti], le soir on coupe les routes pour les empêcher de circuler. Lorsqu’ils se réveillent, ils se trouvent enclavés de

³⁴ CHERY, Day. « What Kind of Tourism Is Sustainable for Haiti’s Ile a Vache? Interview With Melinda Wilson », publié le 21 avril 2014, <http://newsjunkiepost.com/2014/04/21/what-kind-of-tourism-is-sustainable-for-haitis-ile-a-vache-interview-with-melinda-wilson/>.

barricades ». Puisque les forces répressives réprimant les manifestations qui se défilent dans les rues, le blocage devient donc un autre mode de protestation.

La maîtrise de l'espace aide les habitants à se mobiliser en neutralisant les forces répressives. Mais face à la volonté persistante du gouvernement de matérialiser le projet, KOPI a décidé de renforcer la mobilisation en se dotant d'autres moyens de protestation. Sonia les exprime en ces termes :

Quand nous avons bien pris connaissance de ce projet criminel, nous commençons à manifester, faire des lobbies médiatiques contre ce projet, nous avons également l'habitude de bloquer les routes pour empêcher le camion de franchir la route, dresser des pneus enflammés partout. J'étais parmi l'une des femmes toujours présentes pour contester ce projet. Une fois, président Martelly venait à l'Ile-à-Vache, nous avons coupé la route.

Cette nouvelle dynamique a été développée par les membres de KOPI de concert avec les autres habitant.e.s puisque cela demande une forme de complicité et de collaboration. Ces actions se produisent au cours de la nuit à l'insu des forces policières, et la discrétion est de mise dans l'organisation et la réalisation de ces types d'action. Par exemple, l'île ne disposant pas de « caoutchouc » (généralement, les gens utilisent cette expression pour se référer à pneu) qui a été utilisé dans ces protestations, il a fallu prendre un bateau pour faire l'approvisionnement aux Cayes. En ce sens, Robert a déclaré, « Ile-à-Vache est l'un des cas de résistance qui donnait un impact direct. Pour arriver à cela, nous avons combiné plusieurs stratégies. Des personnes qui se chargeaient de se lever tôt pour couper les routes, les pneus enflammés étaient aussi importants dans la résistance. Des personnes qui risquaient leur vie sur un petit bateau à la recherche de pneus aux Cayes ». Un membre a mis à la disposition du mouvement son bateau de transport pour pouvoir faire ces approvisionnements de façon camouflée et la plus discrète possible. Ainsi Jeff a déclaré que les visites des autorités gouvernementales avec des investisseurs afin de donner l'impression que tout est calme les avaient encouragés à intensifier la protestation en y introduisant de nouveaux outils :

Quand on a constaté qu'ils ont persisté et qu'ils venaient avec des investisseurs pour leur montrer que tout marche bien, qu'il n'y a point de turbulence sur l'Île, eh bien on a utilisé les moyens qu'on a disposés. On a envoyé des gens aux Cayes pour nous rapporter des caoutchoucs. Ils [les policiers] dorment le soir et se réveillent en voyant les pneus enflammés partout sur l'Île. N'ayant pas de pompiers sur l'île, ils ne peuvent pas s'approcher des pneus vu l'ardeur du feu.

Léon a poursuivi dans la même lignée et dit en ce sens, « Nous avons l'habitude d'aller chercher des caoutchoucs à des kilomètres pour protester contre le projet. [...]. Eh bien, le projet ne fait que continuer, nous devenons très en colère, nous nous levons durant la nuit pour couper les routes, brûler des caoutchoucs simplement pour le stopper ». Les habitant.e.s ont utilisé ce qu'ils ont à leur disposition pour essayer de bloquer le projet. Donal l'a clairement montré dans cet extrait : « Nous avons combattu avec nos mains, ce qui signifie que nous n'avons pas d'armes. Nous avons utilisé nos machettes, nos pioches pour couper les arbres afin de bloquer leur chemin ». Les outils de travail des paysan.ne.s deviennent leurs outils de lutte. Cette dynamique de protestation à première vue fait montre d'un déséquilibre en termes de rapport de force entre la résistance paysanne et le gouvernement qui détient le monopole de la force répressive. En même temps, cela rappelle aussi cette même dynamique dans la société coloniale saint-domingoise, une armée de captifs qui arrivait à faire échec à la plus grande armée du monde de l'époque, l'armée napoléonienne. Nous avons fait cette analogie parce que, depuis l'indépendance, ce décalage reste très présent dans l'histoire des mouvements de protestation en Haïti. On se rappelle les mouvements paysans du Grand'Ans 1807-1820, de l'insurrection paysanne du Sud de 1844-1848 du XIX^e siècle et les résistances paysannes contre l'occupation états-unienne d'Haïti de 1915-1934³⁵. Toutes ces résistances ont été faites dans une dynamique inégale de forces matérielles, les paysan.ne.s ont mobilisé ce dont ils/elles disposent tels que leurs outils de travail comme cela se passe aujourd'hui

³⁵ Pour de amples données sur l'historique des mouvements populaires en Haïti, voir HECTOR, Michel (1998). « Mouvements populaires et sortie de crise (XIX^e — XX^e siècles) », *Pouvoirs dans la Caraïbe* [En ligne], 10 | 1998, mis en ligne le 05 mai 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/plc/557> ; DOI : 10.4000/plc.557 et HECTOR, Michel (2006). *Crises et mouvements populaires en Haïti*, Port-au-Prince : Presses Nationales d'Haïti.

dans le contexte de la résistance paysanne de l'île face au projet. La prise des armes dans les mouvements paysans du XIX^e siècle est une spécificité de cette période. Donc, nous pourrions dire que la résistance paysanne de l'Ile-à-Vache trouve sa détermination malgré l'inégalité des forces matérielles dans la longue histoire de lutte populaire haïtienne. D'ailleurs, la grande région du Sud dans laquelle se trouve l'île a été le principal terrain des mouvements populaires au XIX^e siècle, il serait intéressant de faire une étude pour voir en quoi l'histoire spatiale de la résistance aurait ou non une incidence sur les mouvements contemporains de la région.

Les policiers se logeant à l'ouest de l'île précisément à Cayes Coq, la population a utilisé des stratégies afin de les enclaver dans leur espace de cantonnement. Jeff explique la démarche ainsi :

Ici les barricades s'élèvent, là-bas les routes sont coupées. Ils [les policiers] habitaient au bloc de Cayes Coq, lorsqu'ils se réveillent ils ne peuvent pas monter, car ils sont enclavés avec les barricades et les routes coupées. Ainsi, on les a bloqués sortant de Cayes Coq passant à Trou milieu pour arriver à La Hatte, ils ne peuvent pas pénétrer le reste de l'Île. C'était l'une des formes de résistance qu'on a utilisée.

C'est ainsi qu'*AlterPresse* (2014) a rapporté les propos d'un membre de KOPI, « depuis ce matin (30 juin 2014), des pneus enflammés sont érigés, partout sur l'île, pour protester contre le projet destination touristique. C'est une catastrophe ! Nous nous sommes mobilisés pour résister au projet touristique gouvernemental, qui n'augure rien de bon pour nous » [...]. Le feu est aussi un élément historique dans les luttes populaires en Haïti, et ce depuis la période coloniale. On se rappelle la phrase célèbre de Jean Jacques Dessalines lorsqu'il s'agissait de lutter contre le système colonial esclavagiste en face de l'armée napoléonienne afin d'établir une société anticoloniale, antiesclavagiste et antiraciste qui dit : « *koupe tèt boule kay* [couper les têtes et bruler les maisons] ». Henri Christophe, un des héros l'indépendance, a déclaré que, « vous n'entrerez dans la ville du Cap que lorsqu'elle sera rendue en cendre, et même sur ces cendres je vous combattrai encore ». Plus récemment en 2019 dans le mouvement *peyi lòk* (pays fermé) qui a paralysé tout le

pays, l'utilisation du feu et des barricades a joué un rôle important. Donc, le choix du feu par les paysan.ne.s de l'Ile-à-Vache pour exprimer leur revendication s'inscrit dans la longue tradition de résistance populaire en Haïti. Finalement, après tout ce long et dur parcours, les paysan.ne.s allaient avoir gain de cause sur le gouvernement.

La dynamique protestataire a abouti au blocage du projet touristique, mais est-ce que cela était dû au seul mouvement de résistance ? Se précipiter à répondre par l'affirmative à cette question serait ignorer le contexte dans lequel ce mouvement a évolué puisque « dans une perspective plus large, il paraît tout aussi indispensable de s'interroger sur *le poids des contextes sociaux et politiques* dans lesquels se développe l'action, sachant que dans le spectre entier des stratégies disponibles dans un environnement politique dynamique dépendent à la fois de l'environnement externe et de la structuration interne des groupes » (Fillieule, 1997, p.20). Roberto a d'ailleurs reconnu l'importance du contexte global qu'il a expliqué ainsi :

Les mobilisations sur le projet provoquaient la réticence, la méfiance des investisseurs. En même temps, comme c'était un gouvernement décrié, les concours de circonstances avaient participé au blocage du projet, car Lamothe était contraint de démissionner en 2014. En 2015, le président Martelly n'arrivait pas à faire les élections et Privert était devenu le président provisoire. Le gouvernement provisoire est comme une conquête du mouvement populaire national contre le régime de Martelly, car la mobilisation populaire jouait un rôle capital dans le renversement de Martelly. Donc, ce sont tous ces facteurs à côté de la mobilisation qui ont favorisé le blocage du projet. La mobilisation était très fondamentale pour aboutir à ce résultat, mais s'il n'y avait pas ce contexte de mobilisation générale contre le régime au pouvoir, ce serait peut-être plus difficile à obtenir.

Donc, si la résistance a été fondamentale et déterminante au blocage du projet, la conjoncture politique globale dans laquelle ce mouvement évoluait a aussi joué un rôle important dans sa cessation. Il y avait en même temps un mouvement populaire de contestation contre le régime en place sur tout le territoire national. Ces actions politiques ont aidé la résistance de la population de l'île à atteindre son objectif, à savoir l'interruption du projet. Ainsi, nous pouvons dire que sans la dynamique politique contextuelle globale, un mouvement isolé à l'Ile-à-Vache aurait difficilement

pu aboutir au succès même si, en même temps, cela ne signifie pas que sans une résistance locale tenace la dynamique du mouvement populaire national aboutira à l'interruption du projet non plus. Par ailleurs, la mobilisation paysanne de l'île a aussi renforcé les luttes populaires contre le régime au pouvoir. Robert a dit en ce sens, « Aussi, nous reconnaissons la contribution du contexte de lutte contre le régime PHTK dans le blocage du projet. [...] ». Donc, il existe un rapport dialectique entre l'action collective locale et le mouvement populaire national contre le régime au pouvoir. Car, « [...] d'une part, les mouvements sociaux ne se résument pas aux organisations qui les portent et, d'autre part, la compréhension d'un mouvement est inséparable de celle de tous les autres mouvements qui lui sont contemporains, au moins dans une unité nationale donnée et quelquefois même à un niveau transnational » (Fillieule, 1997, p.24).

Cependant, d'un point de vue formel et légal, la menace existe encore parce que l'arrêté est encore en vigueur malgré la cessation des travaux. Selon KOPI, malgré l'état latent actuel de leur mouvement de résistance, la lutte continue. C'est ainsi que Roberto qualifie ce moment comme une troisième phase dans le mouvement qu'il décrit de la manière suivante :

Actuellement, nous sommes dans une troisième phase, car le projet est temporairement bloqué depuis 2015, mais la tentation pour la redémarrer est toujours là. C'est pour cela que nous sommes dans une phase de consultation légale qui ciblait trois points : Rendre caduque l'arrêté qui déclarait l'Île-à-Vache comme zone d'utilité publique, car celui-ci rend tous les paysans vulnérables puisqu'à n'importe quel moment on peut les expulser. Le deuxième point concernait une poursuite en justice pour dédommagement et réparation des torts causés par l'État haïtien à certains paysans dans la mise en place des infrastructures aéroportuaire, portuaire et le lac collinaire. Tout ceci va donner un autre type de mobilisation qui est maintenant bloquée à cause du mouvement *Peyi lòk* entamé par la population haïtienne depuis 2018-2019.

En effet, nous pouvons dire que le mouvement de contestation du projet touristique a débouché sur le blocage du projet, mais il a été aussi résultat d'un contexte d'agitation et de mobilisation nationale contre le régime au pouvoir à l'époque. Nous pouvons conclure qu'à la suite d'Ollivier Fillieule (1997) que le mouvement de résistance a bénéficié des opportunités politiques qui le favorisent. Par opportunités politiques, Fillieule (1997, p.53) entend « [...] une série continue de

relations actualisées dans les rapports des groupes au contexte d'action ». Arriver au blocage du projet était un processus qui se faisait avec de grandes difficultés notamment la prise en charge coercitive du gouvernement.

7.3.3. Prise en charge gouvernementale du mouvement : Entre dialogue, cooptation et répression

Le gouvernement ne jugeait pas important de consulter la population au départ, mais avec la force des mobilisations, il a proposé des rencontres de « négociation » : « C'est au moment où nous faisons des manifestations que les ministres Balmir et Rose-Anne viennent se présenter sur un terrain pour parler (Léon, décembre 2019) ». Appuyé par Prophète comme allié du pouvoir, un partisan du projet impliqué dans sa mise en œuvre a reconnu qu'effectivement la mobilisation a forcé le gouvernement à rencontrer les contestataires, il a dit :

Je pense que pendant que le mouvement avait commencé, quand on se mettait à se soulever, le gouvernement prenait ça en charge. L'une des premières choses qu'on avait faites, le gouvernement avait pris ça en charge, il a écouté les revendications des gens et venait s'asseoir avec eux. La ministre du Tourisme à l'époque, Stéphanie Balmir Vildrouin, effectuait plusieurs voyages pour s'asseoir avec l'équipe de *KOPI*, non seulement avec l'équipe de *KOPI*, mais aussi d'autres leaders dans la communauté pour voir si on peut trouver un terrain d'entente, je ne sais pas, si c'est pour renégocier ou du moins réviser le document, pour enlever ce que les gens disent qu'ils ne veulent pas (Mérisier, décembre 2019).

Il a reconnu que c'est au cours des mobilisations que le gouvernement essayait de « discuter » avec la population, car il tenait à la réalisation du projet puisque l'investissement était de taille. Il fallait à tout prix réaliser ce projet qui était l'un des plus grands projets du gouvernement. Sonia nous a informés en ce sens qu'il y a eu des rencontres avec le gouvernement, mais que les autorités se présentaient les mains vides dans la première, car aucun document n'a été présenté :

Quand elle vient [la ministre du Tourisme] s'asseoir avec nous, nous lui demandons des explications à propos du projet, elle nous donne des paroles, elle vient avec ses deux mains vides, sans papier. Nous lui disons « Madame, vous partez et vous retournez avec le document du projet ». Ainsi, nous verrons si ce projet sera dans notre intérêt. Elle s'en va vraiment. Et elle retourne effectivement avec des documents en croyant que nous n'allons pas pouvoir décortiquer les implicites du projet, que nous sommes des idiots. Mais elle nous les avait donnés en comprenant que nous n'allons pas les comprendre, nous prenant pour des gens illettrés, imbéciles. Puisque nous vivons sur une île, elle nous prend pour des gens non éclairés qui n'allaient pas à l'école.

Ces propos de Sonia traduisent la façon dont les habitant.e.s comprennent la perception des autorités à leur égard. Donal a déclaré que, « Elle [la ministre du Tourisme] venait plusieurs fois pour nous dire que le projet est dans nos intérêts. Elle nous avait dit qu'elle allait s'arranger pour nous donner du travail, alors que nous n'étions pas intéressés à ça. Elle nous avait offert plusieurs boulots, mais ce n'étaient pas nos revendications ». Au lieu d'apporter des réponses en vue de satisfaire les revendications de la population, le gouvernement a essayé de jouer sur plusieurs tableaux en choisissant d'un côté la voie coercitive et de l'autre côté, il a fait semblant de vouloir discuter avec les acteurs locaux d'une part et d'autre part, il a tenté de coopter les membres influents de KOPI pour mater la résistance. Ainsi, Jeff estime que « les autorités n'avaient pas l'objectif d'être transparentes ni de donner la vérité sur le contenu du projet. Elles préfèrent offrir aux leaders de KOPI de l'argent et des privilèges ». Soutenant les propos de Jeff, pour sa part Léon a affirmé que « les autorités ont offert des visas, des bourses d'études, des motos, de l'argent... pour casser le mouvement ». Ces démarches n'ayant pas démobilisé la résistance, le gouvernement renforce la répression. Nélio a expliqué de son côté la prise en charge répressive gouvernementale des revendications :

La réaction du gouvernement a été le déploiement des corps spécialisés sur l'île à savoir des agents du CIMO [Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre] et de l'UDMO [Unité départementale de Maintien d'Ordre] pour mater nos manifestations. Tous les dirigeants de KOPI ont pris le maquis parce que le maire Fritz César était de la commune, il connaissait tous les membres de KOPI. À chaque fois KOPI se réunissait, il envoyait des agents du CIMO et de l'UDMO pour y mettre fin. Cela posait de grandes difficultés, parce que plusieurs d'entre nous étaient obligés de prendre la fuite.

À certains moments, des membres influents du mouvement se sont mis à couvert pour éviter d'être arrêtés puisque la stratégie de cooptation ne donnait pas de résultat. Selon Léon, « on cherchait à arrêter les leaders du mouvement. Mais, il était difficile de nous arrêter parce qu'on est très nombreux ». Il y en a qui se sont cachés parfois et ne circulaient pas comme à l'accoutumée. En ce sens Jeff a raconté que, « Parfois, moi et mon équipe nous ne dormons pas chez nous. Nous

dormons dans les *raje* (lieu discret très boisé) parce que la police vient nous attaquer le soir chez nous. Nous avons l'habitude de passer une semaine sans dormir chez nous et nos parents ne savent pas où nous sommes ». La référence à la mémoire et à l'histoire est très présente dans les stratégies du mouvement, cette fuite dans les bois rappelle le marronnage au temps de l'esclavage où les captifs fuyaient les plantations pour se réfugier dans les montagnes. Toutefois, sur l'île la fuite était provisoire contrairement au marronnage où des captifs se sont établis et ont vécu dans les montagnes. L'autre dimension importante est la maîtrise du territoire qui fait que les agents de police n'arrivent pas à maîtriser l'espace et conséquemment à mater le mouvement.

AlterPresse (2014) a rapporté en ce sens que, « depuis l'intensification, à partir de janvier 2014, du mouvement de protestation contre le projet touristique gouvernemental, plusieurs dizaines d'agents de la Brigade d'intervention motorisée (BIM) de la police nationale d'Haïti (PNH) sont déployés sur l'île. À date plusieurs cas de répression contre la population ont été répertoriés ». Le gouvernement a fait le choix de la répression pour imposer le projet. Mérisier, partisan du projet essayant de justifier la répression policière a dit qu'il s'agissait de protéger les travailleurs parce qu'il y avait des gens qui les avait agressés : « Après ça beaucoup de policiers débarquent sur l'île pour sécuriser les compagnies qui y travaillent, parce que quand la compagnie travaille dans un endroit il y a des gens qui les agressent verbalement et même physiquement, et pour protéger les compagnies qui étaient là on était obligé d'envoyer des policiers qui sortaient de Port-au-Prince pour assurer la sécurité ». Dans un tel contexte de répression, le gouvernement a procédé à Port-au-Prince à l'arrestation d'un leader du mouvement le 21 février 2014 qui coïncide avec une visite du Premier ministre Laurent Salvador Lamothe pour l'inauguration d'une radio communautaire à Ile-à-Vache. Néanmoins, cela n'a pas démobilisé la population, au contraire, les mobilisations se sont intensifiées jusqu'à obtenir la libération du leader après neuf mois d'emprisonnement, soit le

12 décembre 2014. Cette arrestation a donné une plus grande ampleur au mouvement. Il y a eu une mobilisation³⁶ en France organisée par des organisations, dont France Amérique latine et PAFHA- Plateforme des Associations franco-haïtiennes pour exiger la libération du leader.

En somme, le mouvement de résistance est le résultat d'un long processus de construction impliquant divers acteurs, internes et externes. Cette construction passe par le travail d'information dans lequel les acteurs externes ont grandement contribué pour aboutir à un travail de conscientisation au niveau local avec la création de KOPI comme structure qui assure la coordination. En outre, le processus aboutit à un ensemble de mobilisations, manifestations et blocage, conjugué avec le contexte politique national pour parvenir à l'interruption du projet malgré les tentatives de cooptation et la répression systématique du gouvernement.

³⁶<https://haitinominustah.info/2014/09/04/haiti-droits-humains-mobilisation-en-france-pour-la-liberation-de-jean-matulnes-lamy/>, consulté le 25 mai 2020.

CONCLUSION

Comment se fait-il que le projet de développement (éco) touristique de l'État d'Haïti qui prétend apporter l'amélioration des conditions matérielles d'existence sur l'Ile-à-Vache a abouti à un foyer de résistance au niveau de la population locale ? Comment la résistance paysanne de l'Ile-à-Vache s'est-elle organisée contre le projet de développement (éco) touriste de l'État dans la commune ? Voilà les deux questions qui ont guidé ce long et difficile parcours de recherche. Maintenant, il s'agit de clarifier ce qu'apporte cette recherche à ces questions, en d'autres mots, les réponses que ce trajet nous a permis d'apporter aux questions. À la lumière de la perspective décoloniale, une analyse approfondie des données nous a permis de répondre en trois étapes à nos questions de recherche. Pour comprendre ce qui explique la résistance au projet touristique qui prétendait améliorer les conditions matérielles d'existence de la population locale de l'Ile-à-Vache, nous avons d'abord constaté que la question foncière jouait un rôle central dans cette dynamique et ensuite que la mise en place du projet traduit une contradiction avec les principes de l'écotourisme. En dernier lieu, notre enquête a révélé que la résistance paysanne de l'Ile-à-Vache a été construite par l'entremise d'acteurs locaux et externes. Une organisation locale a été créée par la population afin d'assurer la coordination et les relations externes du mouvement. Ce processus a réussi aussi grâce à une large solidarité des acteurs externes ainsi que le contexte social et politique global du pays.

En fait, l'histoire politique contemporaine du pays est marquée par plusieurs expériences de mégaprojets qui ont laissé des conséquences néfastes sur les conditions de vie des populations locales. Cette considération nous a conduits à aborder la question foncière qui est au cœur de toute l'histoire de la formation sociale haïtienne. Ainsi, nous avons mis en évidence la place de la question foncière dans toutes les expériences de mégaprojet en Haïti, depuis l'occupation

étatsunienne jusqu'à récemment avec les projets de Caracol, Maribahoux et Agritrans. Puisque la terre symbolise la liberté et que la vie paysanne y est attachée, ces projets ont toujours suscité la résistance paysanne. Pourtant, l'État, étant dans une logique coloniale, mobilise toujours la force avec la complicité d'acteurs internationaux pour imposer ces projets à la population. La même logique répressive et coloniale avait inspiré le projet touristique de l'État à Ile-à-Vache.

La terre étant le principal moyen de production à Ile-à-Vache, les paysan.ne.s ont résisté au projet, ce qui fait que le foncier était le principal enjeu de cette lutte. Cette dimension de leur lutte nous a mis sur la piste d'un premier élément de réponse à notre questionnement qui se réfère à la contradiction de la mise en place du projet avec les principes de l'écotourisme. La mise en œuvre du projet est en contradiction avec son discours écotouriste, ce qui a débouché sur un foyer de résistance au niveau de la population locale. Deux dimensions ont permis de clarifier cette contradiction. D'abord, le choix gouvernemental de ne pas impliquer la population dans le projet en amont et sa mise à l'écart durant tout le processus. Ce qui se traduit par une exclusion de la population locale au détriment d'une logique extravertie, caractéristique du modèle colonial. Ensuite, les retombées socioéconomiques néfastes s'exprimant à travers les impacts socio-environnementaux et la dégradation des conditions matérielles d'existence des paysan.ne.s remettent encore en question la prétention écotouristique du projet.

Le gouvernement a choisi sciemment de ne pas informer la population locale et de remplacer les élus locaux par des agents exécutifs afin d'éviter une résistance, car le projet impliquait des questions relatives au foncier, expropriation et dépossession, que la population ne saurait accepter. La réalisation des travaux sur l'île a été exécutée par des firmes étrangères venues avec leur propre main d'œuvre, ce qui va à l'encontre de l'un des principes de l'écotourisme fondé sur la participation locale dans le processus de mise en tourisme depuis en amont. En outre, les différents

travaux réalisés sur l'île, dont la piste en terre battue (projet d'aéroport au départ), le lac artificiel, les percées de route, etc., ont provoqué dévastation et abattement systématique des arbres. En ce sens, ce projet a eu des impacts socio-environnementaux néfastes pour la communauté. D'un autre côté, l'opération de dépossession des paysan.ne.s, la destruction de leurs jardins et de leurs champs agricoles et forestiers ont dégradé leurs conditions matérielles d'existence. Ainsi, des paysan.ne.s autonomes et indépendant.e.s qui vivaient de leur parcelle de terre sont devenu.e.s appauvris, car maintenant ils se trouvent dans la situation de prendre des « deux — moitiés » pour travailler afin d'assurer la survie de leur famille. Le gouvernement n'ayant même pas mis en place une politique de dédommagement et de réparation pour les victimes, le projet les a mis dans un cycle renforcé d'exploitation et de domination par rapport au grandon. En effet, à l'opposé de l'écotourisme qui postule l'amélioration des conditions matérielles d'existence des populations locales concernées, ce projet gouvernemental dit (éco) touristique a plutôt entravé ce qui constitue les bases matérielles de la vie paysanne.

Expropriation, dépossession, destruction des champs agricoles et forestiers sont autant de caractéristiques du projet. Ainsi, la question foncière était au centre du projet touristique parce que cela requiert une vaste opération d'expropriation et de dépossession des paysan.ne.s pour la mise en place de celui-ci. Le cadre « légal » de ce projet a justifié une telle démarche. Donc, nous avons pu comprendre que la résistance paysanne au projet théoriquement écotouristique de l'État à l'Ile-à-Vache a été due aux menaces et dangers que représentait un tel projet pour la population locale. Ainsi, un mouvement se construit sur l'île pour résister contre ce projet.

Les paysan.ne.s se sont organisés en se dotant de KOPI comme structure organisationnelle qui a coordonné le mouvement de résistance. Pour parvenir à un mouvement qui mobilise la population afin de bloquer le projet, KOPI a fait un long travail de conscientisation pour aider celle-ci à mieux

comprendre les enjeux et transformer cette compréhension en engagement impliquant la participation aux différentes formes d'action collective. Ce travail interne a été conjugué avec une lutte d'opinion menée à travers la médiatisation de la résistance qui a donné une visibilité sur la scène nationale et internationale au mouvement. Les acteurs externes ont joué un rôle important dans ce processus, ils ont travaillé comme médiateurs qui ont fait le pont entre KOPI et différents mouvements d'un côté, tout en apportant leur contribution dans la recherche d'informations sur le projet et en accordant des formations aux membres de KOPI, de l'autre côté. En plus, ils ont aidé aussi le mouvement sur le plan financier comme sur le plan médiatique.

En termes de mobilisation, la résistance paysanne a choisi deux grandes stratégies : l'une, les manifestations de rue pour exprimer les revendications et l'autre le blocage qui est une action discrète menée le soir. Ces deux stratégies ont mobilisé des tactiques de lutte s'inscrivant dans le répertoire social et historique du mouvement social et populaire haïtien issu d'une logique de résistance anti-esclavagiste et anticoloniale. Le feu par exemple est un outil et un symbole important dans la révolution haïtienne de 1791-1804 et il a traversé tout le mouvement populaire haïtien. Il était au centre des actions de la résistance paysanne. Ainsi, la résistance s'est inscrite dans la mémoire historique et collective des luttes anticoloniales des captifs avec comme principal adversaire l'État qui devait créer les conditions pour assurer le bien-être de sa population, mais qui a plutôt entravé ce qui constitue la base de la vie paysanne à travers un projet touristique. Malgré la forte répression gouvernementale, les tentatives de cooptation et les semblants de dialogue, la résistance se maintenait. Grâce aux stratégies mobilisées, elle a pu aboutir au blocage du projet. Toutefois, il est indispensable de considérer le contexte social et politique national dans l'analyse de ce mouvement social. Nous avons également compris que le mouvement national populaire à l'époque contre le régime au pouvoir a facilité la résistance paysanne de l'île à atteindre son

objectif. La résistance de l'île a aussi contribué à donner un rayonnement national au mouvement contre le régime. Donc, le contexte global a créé des opportunités politiques qui étaient favorables au mouvement local. Alors, en plus de répondre à nos questions de recherche, qu'est-ce que cette recherche apporte comme contribution ?

Sur le plan académique, il n'existe quasiment pas de recherche sociologique qui a documenté de façon systématique les récentes résistances paysannes contre les mégaprojets en Haïti qui deviennent le modèle stratégique de développement adopté par l'État. À notre connaissance, cette thèse est la première recherche sur la résistance paysanne face à un mégaprojet dit écotouriste en Haïti à travers l'étude de cas de l'Ile-à-Vache. En ce sens, elle est une piste pour des recherches pour ceux qui souhaitent approfondir ce sujet. Elle peut servir également de piste de réflexion pour d'autres pays, notamment dans la région caribéenne, où le phénomène touristique est très présent.

D'un point de vue théorique, cette thèse soulève aussi des questionnements relatifs à la notion de participation centrale au paradigme contemporain de développement. Par exemple, comment la mettre en œuvre dans un contexte de rapports de pouvoir très inégalitaires ? En plus, toute la question de la mémoire très présente dans la thèse offre une ouverture pour d'autres recherches futures. Comment les mémoires individuelles qui se construisent en croisant une multiplicité de mémoires collectives inscrites dans l'histoire sociale, politique, économique ainsi que dans des pratiques particulières (vaudou ici par exemple) participent-elles dans la construction des résistances ? Maurice Halbwachs serait un auteur intéressant à mobiliser dans ces recherches futures pour mieux comprendre les racines des mouvements sociaux et les formes qu'ils prennent en référence à la question de la mémoire.

Sur le plan social, la recherche peut aider les acteurs locaux à approfondir leur réflexion sur leur expérience de résistance face au mégaprojet touristique ainsi que sur la mise en place du projet sur l'île. Ils peuvent découvrir des aspects qu'ils auraient peut-être ignoré dans leur démarche par exemple comment parfois ils restent encore dans le paradigme développementiste pour critiquer ce projet. Elle peut aussi être utile dans les réflexions des organisations haïtiennes qui s'inscrivent dans la lutte contre la mise en place de ces modèles de mégaprojet, car elle offre des pistes de réflexion et d'analyse qui peuvent aider ces acteurs à approfondir leur propre réflexion sur les mégaprojets en Haïti. Mais, les acteurs gouvernementaux aussi peuvent s'en servir, à bon escient nous l'espérons, pour tirer des leçons des expériences passées pour ne pas répéter les mêmes erreurs et essayer de faire autrement et mieux dans les intérêts locaux.

Comme toute recherche, cette thèse a ses limites. Paillé et Mucchielli (2016) ont expliqué que la rédaction d'une recherche doit s'assurer du respect de la réalité telle que vécue par les acteurs en respectant trois règles. La triangulation qui consiste à mobiliser plusieurs sources d'information, ce que nous avons fait dans cette recherche. Deuxièmement, le chercheur doit former une banque d'informations à laquelle il pourra retourner au besoin, d'où l'importance et l'avantage de notre projet Nvivo. Finalement, le texte doit être soumis aux acteurs qui ont vécu la situation afin d'en discuter pour corriger de potentielles erreurs, biais et enrichir certains aspects qui seraient ignorés. Ce retour aux acteurs qui ont participé à la recherche a été également souligné par Simon N. Roy (2014) comme un élément important dans l'étude de cas pour la validation des résultats. C'est l'une des limites liées à cette recherche, car le temps, la conjoncture et les moyens ne nous ont pas permis de faire un tel retour pour discuter des résultats avec les acteurs avant de rédiger un rapport final de la recherche.

Toutefois, comme notre projet universitaire ne s'arrête pas avec la soutenance de cette thèse, nous envisageons au moment opportun une dynamique de restitution participative qui permettra de présenter et de discuter les résultats de la recherche avec nos participant.e.s. Cet objectif découle à la fois du souci de retour aux acteurs, mais aussi afin d'enrichir la recherche puisque nous comptons poursuivre notre carrière de recherche dans ces champs.

RÉFÉRENCES

Ouvrages et thèses

ANCTIL, François et Liliana DIAZ (2016). *Développement durable : enjeux et trajectoires*, Laval : Presses universitaires Laval, 163 p.

BARTHÉLEMY, Gérard (1989). *Le pays en dehors : Essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps, 189 p.

BÉLIZAIRE, Roland (2010). *Politiques Publiques en Haïti : À quand la rupture avec la dépendance ?*, Port-au-Prince : PAPDA, 63 p.

BLANCPAIN, François (2003). *La condition des paysans haïtiens. Du Code noir aux Codes ruraux*, Paris : KARTHALA, 204 p.

BRIYÈRE, Jean-François (2008). *Haïti et la France, 1804-1848 : Le rêve brisé*, Paris : KARTHALA, 354 p.

BRUNEL, Sylvie (2018). *Le développement durable*, Paris : PUF, 125 p.

CASIMIR, Jean (1991). *La Caraïbe, une et divisible*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps/Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe (CEPALC), 343 p.

CASIMIR, Jean (2001). *La culture opprimée*, Port-au-Prince : Communication Plus, 362 p.

CASIMIR, Jean (2004). *Pa Bliye 1804 : Souviens-toi de 1804*, Port-au-Prince : Imprimerie Lakay, 277 p.

CASIMIR, Jean (2009). *Haïti et ses élites : l'interminable dialogue de sourds*, Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'Haïti, 250 p.

CASIMIR, Jean (2018). *Une lecture décoloniale de l'histoire des Haïtiens : Du traité de Ryswick à l'occupation américaine (1697-1915)*, Préface de Walter D. Mignolo, Port-au-Prince : Communication Plus, 499 p.

CORTEN, André (2011). *L'État faible. Haïti et la République dominicaine*, Montréal : Éditions Mémoires d'Encrier, 397 p.

COUSIN, Saskia et Bertrand RÉAU (2009). *Sociologie du tourisme*, Paris : La Découverte, 128 p.

DOURA, Fred (2001). *Économie d'Haïti. Dépendance, crises et développement*, Montréal : Les Éditions DAMI, 251 p.

ÉTIENNE, Sauveur Pierre (2007). *L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti*, Montréal : Mémoire d'Encrier/Presses de l'Université de Montréal, 355 p.

- FANON, Frantz (1952). *Peau noire masque blanc*, Paris : Seuil, 188 p.
- GAUDET, Stéphanie et Dominique ROBERT (2018). *L'aventure de la recherche qualitative. Du questionnement à la rédaction*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 270 p.
- HALBWACHS, Maurice ([1950] 2001). *La mémoire collective*, http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/memoire_collective/memoire_collective.html, 105 p.
- HECTOR, Michel (2006). *Crises et mouvements populaires en Haïti*, Port-au-Prince : Presses nationales d'Haïti, 243 p.
- HURBON, Laënnec (1987). *Comprendre Haïti, Essai sur l'État, la nation, la culture*, Port-au-Prince/Paris : Éditions Henry Deschamps et Éditions KARTHALA, 174 p.
- HURBON, Laënnec (2001). *Pour une sociologie d'Haïti au XXIe siècle. La démocratie introuvable*, Paris : Éditions Karthala, 301 p.
- LEQUIN, Marie (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 234 p.
- LOUIS-JUSTE, Jn Anil (2007). *La question agraire haïtienne et les revendications paysannes*, Port-au-Prince : PAPDA, 60 p.
- LUC, Jean (1976). *Structures économiques et lutte nationale populaire en Haïti*, Montréal : Les Éditions Nouvelle Optique, 214 p.
- LUCIEN, Georges Eddy (2018). *Le Nord-Est d'Haïti. La perle d'un monde fini : entre illusions et réalités (open for business)*, Préface de Roger Petit-Frère, Paris : L'Harmattan.
- MATHIEU, Lilian (2004). *Comment lutter. Sociologie et mouvements sociaux*, Paris : Les éditions Textuel, 206 p.
- MATHIEU, Lilian (2012). *L'espace des mouvements sociaux*, Paris : Éditions du Croquant, 285 p.
- MIGNOLO, Walter D. (2015). *La désobéissance épistémique : rhétorique de la modernité, logique de la colonialité et grammaire de la décolonialité*, Préface de Marc Maesschalck, Bruxelles : P.I.E PETER LANG S.A., 185 pages.
- MOÏSE, Claude (1997). *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti (Tome I) : la faillite des classes dirigeantes*, Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti, 413 p.
- NEVEUX, Érik (2019). *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, 127 p.
- OLLIVIER, Fillieul (1997). *Stratégie de la rue. Les manifestations en France*, Paris : Presses de Sciences Po, 435 p.

PAILLÉ, Pierre et Alex MUCCHIELLI (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 430 p.

PÉAN, Leslie (2007). *Haïti, économie politique de la corruption. L'ensauvagement macoute et ses conséquences : 1957-1990*, Paris, Maisonneuve et Larose, 812 p.

PÉAN, Leslie (2009). *Aux origines de l'État marron en Haïti (1804-1860)*, Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti, 391 p.

PERCHELLET, Sophie (2010). *Entre colonisation, dette et domination : Deux siècles de luttes pour la liberté*, Liège/Port-au-Prince : CADTM/PAPDA.

RIST, Gilbert (2007). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris : Presses de Sciences Po, 483 p.

SERSIRON, Nicolas (2014). *Dette et extractivisme. La résistible ascension d'un duo destructeur*, Paris : Les Éditions Utopia, 204 p.

TROUILLOT, Michel-Rolph (2016). *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, Delmas : C3 Éditions, 305 p.

Parties d'ouvrage et Articles

(2014). « Convention entre le Saint-Siège et la République d'Haïti ou Concordat (1860) », *Histoire, monde et cultures religieuses*, Vol. 29, No. 1, pp. 57-59.

« L'éducation en Haïti », <https://www.globalpartnership.org/fr/country/haiti>, consulté le 05 septembre 2019.

AMIN, Samir *et al.* (2006). « Qu'est-ce que le néolibéralisme ? », *Actuel Marx*, Vol. 40, No. 2, pp. 12-23.

ANADON, Marta (2006). « La recherche dite "qualitative" : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents ». *Recherches qualitatives*, Vol. 26, No 1, pp. 5-31.

ANADÓN, Marta (2006). « La recherche dite "qualitative" : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents ». *Recherches qualitatives*, Vol. 26, No 1, pp. 5-31.

ANDRIEU, Claire (2014). « La Résistance comme mouvement social », dans PIGENET, Michel éd., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Paris : La Découverte, pp. 415-426.

BARBOT, Janine (2010). « Mener un entretien de face à face », dans PAUGAM, Serge (dir.) (2010). *L'enquête sociologique*, Paris : PUF, pp.115-142.

BIERSCHENK, Thomas (2010). « Historiciser et localiser les approches », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 31-32 | 2010, mis en ligne le 26 juillet 2010, URL : <http://journals.openedition.org/apad/4065>, consulté le 30 avril 2019.

BIERSCHENK, Thomas et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, « ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques... », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 7 | 1994, mis en ligne le 03 décembre 2007, URL : <http://journals.openedition.org/apad/2173>, consulté le 19 avril 2019.

BLANC, Pierre (2019). « La terre, une ressource politique », *Esprit*, Vol. juin, No. 6, pp. 115-125.

BLANCPAIN, François (2003). « L'ordonnance de 1825 et la question de l'indemnité », dans BENOT, Yves et Marcel DORIGNY (dir.) (2003). *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines de Haïti*, Paris : Maisonneuve et Larose, pp. 221-229.

BORY, Stéphanie (2015). « La gestion éco-touristique de la vallée de Whakarewarewa en Nouvelle-Zélande : promotion ou subversion de la culture māorie ? », *ELOHI* [En ligne], 7 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2016, URL : <http://journals.openedition.org/elohi/489> ; DOI : 10,400 0/elohi.489, consulté le 21 juillet 2019.

BOURGUIGNON ROUGIER, Claude et Philippe COLLIN (2014). « Introduction. La théorie décoloniale en Amérique latine : spécificité, enjeux et perspectives », dans BOURGUIGNON ROUGIER, Claude et Ramon GROSGOUEL (dir.) (2014). *Penser l'envers obscur de la modernité. Une anthologie de la pensée décoloniale latino-américaine*, Limoges : PULIM, pp. 9-41.

BRODHAG, Christian (2000). « Information, gouvernance et développement durable », *International Political Science Review*, Vol 21, No. 3, pp.311–327.

CAMILUS, Adler (2017). « La révolution haïtienne de 1804 entre les études postcoloniales et les études décoloniales latino-américaines », *Revue d'Études Décoloniales*, 2, <http://reseaudecolonial.org/2017/10/01/la-revolution-haitienne-de-1804-entre-les-etudes-postcoloniales-et-les-etudes-decoloniales-latino-americaines/>, consulté le 06 juin 2019.

CASIMIR, Jean (2003). « La suppression de la culture africaine dans l'histoire d'Haïti », *Socio-anthropologie* [En ligne], 8 | 2000, mis en ligne le 15 janvier 2003, URL : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/124>, consulté le 13 juillet 2019.

CHABOUD, Christian, Philippe MERAL et Djohary ANDRIANAMBININA (2004). « Le modèle vertueux de l'écotourisme : mythe ou réalité ? L'exemple d'Anakao et Ifaty-Mangily à Madagascar », *Mondes en développement*, Vol. I No 125, pp. 11-32.

CHEVRIER, Jacques (2009). « La spécification de la problématique », dans GAUTHIER, Benoit (dir.) (2009). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 51-84.

DE SOUSA SANTOS, Boaventura (2011). « Épistémologies du Sud », *Études rurales*, Vol. 187, No. 1, pp. 21-49.

DEHOORNE, Olivier et Anne-Laure TRANSLER (2007). « Autour du paradigme d'écotourisme », *Études caribéennes* [En ligne], 6 | Avril 2007, mis en ligne le 15 avril 2007, URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/414>, consulté le 24 avril 2019.

DEHOORNE, Olivier, Fabiola NICOLAS et Pascal SAFFACHE (2005). « Pour un tourisme durable dans la Grande Caraïbe », *Études caribéennes* [En ligne], 3 | Décembre 2005, mis en ligne le 15 décembre 2005, URL:<http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/613> ; DOI:[10.4000/etudescaribeennes.613](https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.613), consulté le 27 avril 2019.

DEHOORNE, Olivier, Pascal SAFFACHE et Dominique AUGIER, « Tourisme, écotourisme et stratégies de développement dans la Caraïbe », *Études caribéennes* [En ligne], 6 | Avril 2007, mis en ligne le 15 avril. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/3383> ; DOI : 10,400 0/etudescaribeennes.3383.

DESGAGNÉS, Jean-Yves (2012). « Définition, origines et développement de la conscientisation », Dans Gisèle AMPLEMAN, Jean-Yves DESGAGNES et Linda DENIS (2012). *Théorie et pratique de conscientisation au Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec, pp.11-28.

DESSE, Michel *et al.* (2018). « Le tourisme dans la Caraïbe, un moteur du développement territorial », *IdeAs* [En ligne], 12 | Automne/Hiver 2018, mis en ligne le 21 novembre 2018, URL : <http://journals.openedition.org/ideas/4239> ; DOI : 10,400 0/ideas.4239, consulté le 30 avril 2019.

DOWLING, Ross K. (2007). « Tourisme et communauté d'accueil. Attitudes des communautés à l'égard des développements écotouristiques dans la région de Gadscoyne, en Australie-Occidentale », Dans GAGNON, Christiane et Serge GAGNON (dir.) (2007). *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, Québec : Presses de l'Université du Québec, pp.109-142.

DUMEZ, Hervé (2012). « Les méga-projets », *Le Libellio d'AEGIS*, Vol. 8, No 1, pp. 37-43.

DUNEZAT, Xaveri et Elsa GALERAND (2014). « La résistance au prisme de la sociologie des rapports sociaux : les enjeux du passage au collectif », dans CALDERON, José-Angel et Valérie COHEN (dir.) (2014). *Qu'est-ce que résister ? Usages et enjeux d'une catégorie d'analyse sociologique* [En ligne] Villeneuve d'Ascq : Presses universitaire du Septentrion. (généré le 24 avril 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/septentrion/3391>>. ISBN : 9 782 757 414 330. DOI : 10,400 0/books.septentrion.3391.

DUPONT, Louis (2009). « Cointégration et causalité entre développement touristique, croissance économique et réduction de la pauvreté : cas de Haïti », *Études caribéennes* [En ligne], 13-14 | Décembre 2009, mis en ligne le 15 décembre 2009, URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/3780> ; DOI : 10,400 0/etudescaribeennes.3780, consulté le 28 octobre 2018.

DUQUETTE, Catherine (2011). *Le rapport entre la pensée historique et la conscience historique. Élaboration d'un modèle d'interaction lors de l'apprentissage de l'histoire chez des élèves de cinquième secondaire dans les écoles francophones du Québec*, thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval pour l'obtention du grade de docteur, pp.19-61.

DURRANDE-MOREAU, Agnès, François H. COURVOISIER et Anne Marie BOCQUET (2017). « Le nouvel agritourisme intégré, une tendance du tourisme durable », *Téoros*, Vol 36, No 1. <https://doi.org/10.7202/1042479ar>.

DUTERME, Bernard (2006). « Expansion du tourisme international : gagnants et perdants », *Alternatives Sud*, Vol XIII, No 3, <https://www.cetri.be/Expansion-du-tourisme>

EFROS, Dominique (2007). « Résistances sociales et transformations de la vie collective », *REMSET*, Vol. 2, No 2, pp. 35-47.

ERNATUS, Cécile (2009). « L'indemnité coloniale de 1849, logique de solidarité ou logique coloniale ? » *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, no.152, pp. 61-77, <https://doi.org/10.7202/1036869ar>

FAUVEAUD, Gabriel *et al.* (2018). « Tourisme solidaire et patrimonialisation, une fin ou un Moyen ? Analyse d'une initiative touristique locale à Fès (Maroc) », *Revue internationale des études du développement*, Vol. 236, No. 4, pp. 81-108.

FRANÇOIS, Marcot (1997). « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », *Le Mouvement social*, Vol. 180, No 3, pp. 21-42.

FREIRE, Paolo (1974). « Conscientisation », *CrossCurrent*, Vol. 24, No. 1, pp.23-31.
Published by: Wiley URL : <http://www.jstor.com/stable/24457877>

GAILLARD-POURCHET, Gusti Klara (2003). « Aspects politiques et commerciaux de l'indemnisation haïtienne », dans BENOT, Yves et Marcel DORIGNY (dir.) (2003). *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines de Haïti*, Paris : Maisonneuve et Larose, pp. 231-237.

GAUTRAT, Jacques (2004). « Agritourisme et économie solidaire », *Écologie & politique*, Vol. 28, No. 1, pp. 81-91.

GOMBAULT, Anne (2005). « Chapitre 2. La méthode des cas. Dans PATRICE, Roussel et Wacheux FREDERICK (dir.) (2005) *Management des ressources humaines : Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, pp.31-64.

GRANCHAMP, Laurence (2017). « Dans les marges de l'expansion touristique. Autonomisation à géométrie variable des artisanes de la piaçava à Bahia », Dans GRANCHAMP, Laurence et Roland PFEFFERKORN (2017). *Résistances et émancipations des femmes du Sud. Travail et luttes environnementales*, Paris : L'Harmattan, pp.97-122.

GROSFOGUEL, Ramón (2006). « Les implications des altérités épistémiques dans la redéfinition du capitalisme global : Transmodernité, pensée frontalière et colonialité globale », *Multitudes*, Vol. 26, No. 3, pp. 51-74.

GROSFOGUEL, Ramón (2010). “8. Vers une décolonisation des « uni-versalismes » occidentaux : le “pluri-versalisme décolonial”, d’Aimé Césaire aux zapatistes”, dans MBEMBE, Achille éd. (2010). *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris : La Découverte, pp. 119-138.

GROSFOGUEL, Ramón (2011). « La descolonización del conocimiento: diálogo crítico entre la visión descolonial de Frantz Fanon y la sociología descolonial de Boaventura de Sousa Santos », dans *Formas-Otras : Saber, nombrar, narrar, hacer*, Barcelona: CIDOB Edicions, pp. 97-108.

GROSFOGUEL, Ramón (2014). « La décolonisation de l’économie politique et les études postcoloniales : transmodernité, pensée et colonialité globale », Dans BOURGUIGNON ROUGIER, Claude et GROSFOGUEL Ramon (dir.) (2014). *Penser l’envers obscur de la modernité. Une anthologie de la pensée décoloniale latino-américaine*, Limoges : PULIM, pp. 101-134.

GUARDADO, Gustavo Marín (2010). “Développement touristique et appropriation foncière : le rôle des « mafias agraires » à Tulum au Mexique”, *Norois* [En ligne], 247 | 2018, URL : <http://journals.openedition.org/norois/6508> ; DOI : 10,400 0/norois.6508, consulté le 30 avril 2019.

GUIBERT, Géraud (2020). « La transparence, une exigence essentielle de la confiance en matière écologique », *Après-demain*, Vol 53, No 1, pp. 16-17.

HECTOR, Michel (2004). « État et Société en Haïti de 1806 à 1843 », *Itinéraires CREHSO*, No 1, pp. 06-32.

HECTORE Michel et Jean CASIMIR (2004). « Le long 19^e siècle haïtien », *Revue de la Société Haïtienne d’Histoire et de Géographie*, No 216, Port-au-Prince : Éditions des Antilles S.A., pp.35-64.

HERNANDEZ, Karen López (2015). « Une expérience de voyage éco et ethno-touristique chez les Wayuu. Témoignage et analyse », *ELOHI* [En ligne], 7 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2016, URL : <http://journals.openedition.org/elohi/467> ; DOI : 10,400 0/elohi.467, consulté le 22 juillet 2019.

HURBON, Laennec (2007). « La révolution haïtienne : une avancée postcoloniale », *Rue Descartes*, Vol. 58, No. 4, pp. 56-66.

JEANNITE Sadais et Dominic LAPOINTE (2016). “La production de l’espace touristique de l’Ile-à-Vache (Haïti) : illustration du processus de développement géographique inégal”, *Études caribéennes* [En ligne], 33-34 | Avril-Août 2016, mis en ligne le 25 juillet 2016, URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/8810>.

JEANNITE, Sadais et Bruno SARRASIN (2018). « Structures du système international et diffusion du tourisme en Haïti », *Alternatives Sud*, Vol. 25, No. 3, pp. 117-126.

KELLER, Reiner (2007). « L'analyse de discours comme sociologie de la connaissance. Présentation d'un programme de recherche », *Langage et société*, Vol. 120, No. 2, pp. 55-76.

KRIESI, Hanpeter (2009). « Les mouvements sociaux et le système politique : quelques remarques sur les limites de l'approche du processus politique », *Sociologie et société*, Vol. 41, No. 2, pp. 21-38.

LAHIRE, Bernard (2017). « Ce Que Peut La Sociologie ». *Canadian Review of Sociology/Revue Canadienne de Sociologie*, Vol. 54, No 3, pp. 61-79.

LAPEYRE, Renaud, *et al.* (2007). « L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar », *Afrique contemporaine*, Vol. 222, No. 2, pp.83-110.

LAROUCHE, Jean-Marc (2000). « L'éthique en amont, dans le cours et en aval de toute recherche. Échos à une recherche sur les personnes séropositives », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, no Vol. 2, No 2 (janvier). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2671>

LATOUCHE, Serge (1997). « Le développement, une imposture durable », dans PRADES, Jacques éd. (1997). *Bernard Charbonneau : une vie entière à dénoncer la grande imposture*. ERES, pp. 89-98.

LATOUCHE, Serge (2003). « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, Vol. 121, No 1, pp. 23-30.

Le Cas de Caracol, http://haitigrassrootswatch.squarespace.com/11_6_fr, consulté le 30 juillet 2019.

LE SAOUT, Didier (1999). « Les théories des mouvements sociaux. Structures, actions et organisations : les analyses de la protestation en perspective », *Insaniyat/إنسانيات* [En ligne], 8 | 1999, mis en ligne le 30 novembre 2012, URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/8334> ; DOI : 10,400 0/insaniyat.833419990., consulté le 24 avril 2019.

LEHMAN-FRISCH, Sonia (2009). « La ségrégation : une injustice spatiale ? Questions de recherche », *Annales de géographie*, Vol 665-666, No 1, pp.94-115.

LEMIEUX, Cyril (2010). « Problématiser », Dans PAUGAM, Serge (dir.) (2010). *L'enquête sociologique*, Paris : PUF, pp. 25-51.

LEQUIN, Marie (2003). « Développement touristique et éco-compatibilité : le cas du parc Marin du Saguenay–Saint-Laurent au Québec », *ESKA « Market Management »*, Vol. 3, No 2, pp. 51-67.

LEROUX, Erick (2010). « Stratégie et Développement Durable : du concept de l'Optimum écotouristique à la pratique », *Management & Avenir*, Vol. 34, No 4, pp. 306-317.

LEVY, Michael (2001). « Conflits terriens et réforme agraire dans la plaine de l'Artibonite (Haïti) », *Cahiers des Amériques latines*, No 36, pp.183-206.

LOUIS-JUSTE, Jn Anil ([2008] 2010). « Akawo, Goman, Desalin : Twa lidè disparèt, yon pwojè parèt », *DESALINYEN Pòtvwa Desalinyen ak Desalinyèn yo, Ochan pou yon desalinyen liberatè* : Jn Anil Louis-Juste, Port-au-Prince : ASID, pp. 28-32.

LOUIS-JUSTE, Jn Anil (2004). « Économie Politique et Développement Communautaire en Haïti. La résistance paysanne, une énigme à la modernité », <https://www.alterpresse.org/spip.php?article1545#.XveR9F-Sk2z>

LOUIS-JUSTE, Jn Anil (2008). « Culture, Croyances et Réalités Sociologiques en Haïti », Acte de conférence présenté à Port-au-Prince, 12 p.

MALDONADO-TORRES, Nelson (2014). « À propos de la colonialité de l'être : contributions à l'élaboration d'un concept », dans BOURGUIGNON ROUGIER, Claude et Ramón GROSFOGUEL (dir.) (2014). *Penser l'envers obscur de la modernité. Une anthologie de la pensée décoloniale latino-américaine*, Limoges : PULIM, pp. 135-176.

MALDONADO-TORRES, Nelson (2014). « Actualité de la décolonisation et tournant décolonial », dans BOURGUIGNON ROUGIER, Claude et Ramon GROSFOGUEL (dir.) (2014). *Penser l'envers obscur de la modernité. Une anthologie de la pensée décoloniale latino-américaine*, Limoges : PULIM, pp. 43-53.

MARCO, François (2013). « Comment écrire l'histoire de la résistance ? », *Le Débat*, Vol.177, No.5, pp.173-185.

MARCOT, François (1997). « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », *Le Mouvement social*, No. 180, pp. 21-41.

MARIE dit CHIROT, Clément (2018). « Vers une économie politique du tourisme. Réflexion à partir de quelques expériences latino-américaines », *Norois*, Vol. 247, No 2, pp. 7-13.

MARÍN GUARDADO, Gustavo (2018). « Développement touristique et appropriation foncière : le rôle des « mafias agraires » à Tulum au Mexique », *Norois*, Vol. 247, No 2, pp. 31-47.

MATHIEU, Lilian (2010). « Contexte politique et opportunités », dans FILLIEULE Olivier, Eric AGRIKOLIANSKY et Isabelle SOMMIER (dir.) (2010). *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris : La Découverte, pp. 29-54.

MELUCCI, Alberto (1978). « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et sociétés*, Vol. 10 No. 2, pp. 37-54.

MIGNOLO, Walter D. (2001). « Géopolitique de la connaissance, colonialité du pouvoir et différence coloniale », *Multitudes*, Vol. 6, No. 3, pp. 56-71.

MIGNOLO, Walter D. (2013). « Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé) colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique », *Mouvements*, Vol. 73, No. 1, pp.181-190.

MONDAIN, Nathalie et Bologo, Éric Arzouma (2009). « L'intentionnalité du chercheur dans ses pratiques de production de connaissances : les enjeux soulevés par la construction des données en démographie et santé en Afrique », *Cahiers de recherche sociologique*, No. 48, pp. 175–203. <https://doi.org/10.7202/039772ar>

NAHAVANDI, Firouzeh (2001). « Le problème de l'appellation », dans NAHAVANDI, Firouzeh (éd.), *Stigmaté. Introduction à l'étude des pays en voie de développement*, Bruxelles : Bruylant, pp.37-54.

NAVARRO TRUJILLO, Mina Lorena (2012). « La memoria como impulso de resistencia y prefiguración en las luchas socioambientales », *TRAMASM*, pp.123-146.

NAVARRO TRUJILLO, Mina Lorena (2017). « La participation des femmes à la production du commun. Contre la spoliation capitaliste au Mexique », Dans GRANCHAMP, Laurence et Roland PFEFFERKORN (2017). *Résistances et émancipations des femmes du Sud. Travail et luttes environnementales*, Paris : L'Harmattan, pp.123-140.

NICOLAS, Fabiola (2006). « Un bilan des enjeux et impacts de l'écotourisme au Costa Rica », *Études caribéennes*, [En ligne], 5 | Décembre 2006, mis en ligne le 15 décembre 2006, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/263> ; DOI : 10,400 0/etudescaribeennes.263

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (1998). « Chefs et Projets au Village (Niger) », Bulletin de l'APAD [En ligne], 15 | 1998, mis en ligne le 20 décembre 2006, URL : <http://journals.openedition.org/apad/563>, consulté le 19 avril 2019.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. (1993) « Le développement comme champ politique local », Bulletin de l'APAD [En ligne], 6 | 1993, mis en ligne le 10 mars 2008, URL : <http://journals.openedition.org/apad/2473>, consulté le 01 mai 2019.

PAILLÉ, Pierre (1994). « L'analyse par théorisation ancrée ». *Cahiers de recherche sociologique*, No 23, pp. 47–181. <https://doi.org/10.7202/1002253ar>

PERCHELLET, Sophie (2010). « Construire ou reconstruire Haïti ? » http://www.cadtm.org/IMG/pdf/Haiti_construire_ou_reconstruire.pdf, consulté le 15 septembre 2019.

QUIJANO, Aníbal (1993). Trad. Cohen. J. « Colonialité du pouvoir et démocratie en Amérique latine », Rome : Il Manifesto. <http://www.multitudes.net/Colonialite-du-pouvoir-et/>

- QUIJANO, Aníbal (1999). « El fantasma del desarrollo en América Latina », Lima.
- QUIJANO, Aníbal (2000). « Colonialidad del poder y clasificación social », *Journal of world-systems research*, Vol. 6, No. 2, pp. 342-386.
- QUIJANO, Aníbal (2007). « “Race” et colonialité du pouvoir », *Mouvements*, Vol. 51, No. 3, pp. 111-118.
- QUIJANO, Aníbal (2012). « “Bien vivir” : entre el “desrrollo” y la des/colonialidad del poder », *Viento Sur*, No 122, pp. 46-56.
- REDON, Marie (2012). « La question foncière : un aspect de la reconstruction qui ne peut être sous-estimé », Dans RAINHORN, Jean Daniel (2012). *Haïti, réinventer l’avenir*, Paris/Port-au-Prince : Éditions de la Maison des sciences de l’homme/Éditions de l’Université d’État d’Haïti, pp.283-296.
- REVILLARD, Anne (2003). « La sociologie des mouvements sociaux : Structures de mobilisations, opportunités politiques et processus de cadrage », halshs-01141740
- RODHAIN, Florence (2007). « Changer les mots à défaut de soigner les maux ? Critique du développement durable », *Revue française de gestion*, Vol. 176, No. 7, pp. 203-209.
- RONDEAU, Karine, et Pierre PAILLÉ (2016). « L’analyse qualitative pas à pas : gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d’une enquête qualitative ». *Recherches qualitatives* Vol. 35, No 1, pp. 4–28.
- ROY, Simon N. (2009). « L’étude de cas », Dans GAUTHIER, Benoit (dir.) (2009). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec : Presses de l’Université du Québec, pp. 159-184.
- SAINT-LOUIS, Vertus (2003). « L’assassinat de Dessalines et les limites de la société haïtienne face au marché international », Dans BENOT, Yves et Marcel DORIGNY (dir.) (2003). *Rétablissement de l’esclavage dans les colonies françaises. Aux origines de Haïti*, Paris : Maisonneuve et Larose, pp. 161-176.
- SANTILLAN, Angela A. Lopez et Gustavo Marin GUARDADO (2018). « Écotourisme, développement et durabilité au risque du marché », *Alternatives Sud*, Vol. 25, No. 3, pp. 47-68.
- SARRASIN, Bruno et Haja RAMAHATRA (2006). « Biodiversité et logique du développement “par” et “pour” l’écotourisme à Madagascar », *Alternatives Sud*, Vol XIII, No 3, <https://www.cetri.be/Biodiversite-et-logique-du>
- SARRASIN, Bruno et Haja RAMAHATRA (2018). « Écotourisme et modèle de développement néolibéral à Madagascar », *Alternatives Sud*, Vol. 25, No. 3, pp. 145-153.

SARRASIN, Bruno et Luc RENAUD (2014). « Quel tourisme pour Haïti : de la résilience à l'émergence d'une nouvelle destination ? », *Études caribéennes* [En ligne], 27-28 | Avril-Août 2014, mis en ligne le 08 avril 2015, URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/677>

SAVOIE-ZAJC, Lorraine (2009). « L'entrevue semi-dirigée », dans GAUTHIER, Benoit (dir.) (2009). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 293-316.

SAVOIE-ZAJC, Lorraine (2013). « L'Interrelation entre le singulier et l'universel : les propositions de la recherche qualitative », *Recherches qualitatives, Hors-Série*, No. 15, pp. 7-24.

SHAMSIE, Yasmine (2014). « La construction d'un parc industriel dans l'arrière-pays rural d'Haïti. Quelques observations sur le partenariat État-société et les capacités de l'État », *Cahiers des Amériques latines*, URL : <http://journals.openedition.org.proxy.bib.uottawa.ca/cal/3131> ; DOI : 10,400 0/cal.3131., consulté le 24 avril 2019.

SOTO, Damian Pachon (2009). « Modernité et colonialité du savoir, du pouvoir, et de l'être », *Cahiers des Amériques Latines*, Vol. 3, No 62, pp. 47-58.

TARDIF, Jonathan (2003). « Écotourisme et développement durable », *VertigO* [En ligne], Vol. 4, No. 1 | Mai 2003, mis en ligne le 01 mai 2003, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/4575> ; DOI : 10,400 0/vertigo.4575. Consulté le 30 novembre 2018.

TARDIF, Jonathan et Bruno SARRASIN (2018). « Biodiversité et conservation néolibérale au Québec : la place de l'écotourisme », *Étudescaribéennes*, URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/13142> ; DOI : 10,400 0/etudescaribeennes.13142, consulté le 03 février 2019.

THOMAS, Frédéric (2019). Haïti. Le parc industriel de Caracol : chronique d'un échec annoncé, https://www.cetri.be/Haiti-Le-Parc-industriel-de?fbclid=IwAR04Ck_LG7CFj-rzysN13pfNFHFj9wYKB-xq08Zz8TGT5s4N5-zcXS4y2o, consulté le 18 avril 2019.

THOMAS, Marie-Thérèse Labossière (2014). « Ile-à-Vache : Pirates d'hier et d'aujourd'hui », publié le 24 avril 2014, <https://www.alterpresse.org/spip.php?article16340#.XVoOZm5Fw2w>, consulté le 20 octobre 2018.

THOMAS, Marie-Thérèse Labossière (2015). « Par-delà l'Ile-à-Vache (Haïti) : Santé publique ou tourisme de transplantation ? », publié le 14 juin 2015, <https://www.alterpresse.org/spip.php?article18344#.XVoPfm5Fw2w>, consulté le 20 octobre 2018.

TREMBLAY-HUET, Sabrina (2016). « Le développement équitable par le tourisme, le tourisme "pro-pauvres", et la formule des hôtels tout inclus dans les Caraïbes », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 56 | 2016, mis en ligne le 01 novembre 2016, URL : http://journals.openedition.org/interventions_economiques/2935., consulté le 23 octobre 2018.

VANDERGEEST, Peter (2003). « Affectation des terres et déplacements de population induits par le développement au Laos », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 175, No. 1, pp. 49-59.

VANDERGEEST, Peter (2003). « Affectation des terres et déplacements de population induits par le développement au Laos », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 175, No. 1, pp. 49-59.

VERCELLONE, Carlo (2002). « Les politiques de développement à l'heure du capitalisme cognitif », *Multitudes*, Vol. 10, No. 3, pp. 11-21.

VERHAEGEN, Étienne, et Sandra KIALA (2019). « Réactions paysannes aux investissements étrangers. Entre adhésion et résistance dans la communauté Unidade Moçambique (Mozambique) », *Revue internationale des études du développement*, Vol. 238, No. 2, pp. 89-114.

VERSCHUUR, Christine, et Blandine DESTREMAU (2012). « Féminismes décoloniaux, genre et développement. Histoire et récits des mouvements de femmes et des féminismes aux Suds », *Revue Tiers Monde*, Vol. 209, No. 1, pp. 7-18.

YIN, Robert K. (2013). « Validity and generalization in future case study evaluations », *Evaluation*, Vol. 19, No 3, pp. 321–332.

Documents officiels

Arrêté déclarant zone réservée et zone de développement touristique le territoire de la commune de l'Île à Vache, Port-au-Prince Le Moniteur, 168e année-Spécial No 8, 10 mai 2013, 8 p.

Code Rural de Boyer (1826) (1992). Collection « les Grands Documents », Port-au-Prince, Archives Nationales d'Haïti/Deschamps, 95 pages.

Gouvernement de la République d'Haïti, ministère de la Planification et de la Coopération Externe, *Île à Vache : Proposition de développement touristique*, s.d. et s.p.

Gouvernement de la République d'Haïti. (2010). *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti : Les grands chantiers pour l'avenir*, 53 p.

Gouvernement de la République d'Haïti. (2012). Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. *Plan Stratégique de Développement d'Haïti : Pays émergent en 2030*, 153 p.

Gouvernement de la République d'Haïti. (2014). *Île à Vache : Destination touristique. Un projet de développement intégral*, Note de Presse, 27 p.

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) (2015). *Population totale, de 18 ans et plus, Ménages et densités estimés en 2015*, Port-au-Prince : Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), 129 p.

Rapports (d'enquête)

ADELMAN, Melissa (2016). « Maintien des enfants à l'école et amélioration des niveaux d'instruction », Dans Groupe de la Banque Mondiale (2016). *Mieux dépenser, mieux servir : revue des finances publiques en Haïti*, pp.105-120.

ARCHITECTURE FOR HUMANITY (2013). *Île à Vache. Diagnostique technique et participatif*, Ile-à-Vache, 180 p.

COLLIER, Paul (2009). *Haïti : des catastrophes naturelles à la sécurité économique : Rapport au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies*, 21 p.

Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) (2019). *Audit spécifique de gestion du fonds petro caribe, gestion des projets financés par le fonds petro caribe*, 604 p.

DESAFRODH et al. (2014). *Rapport d'enquête sur la situation de tension à l'Île à Vache*, 9 p.

ÉTHÉART, Bernard et Frédéric THOMAS (2018). *Agrobusiness en Haïti : Enjeux, impacts et alternatives*, PAPDA/CETRI, 60 p.

KOIOS (2011). *Étude des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) du Parc Industriel dans la Région du nord d'Haïti présenté au ministère de l'Économie et des Finances de la République d'Haïti*, 208 p.

ministère de l'économie et des finances/Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (2003). *Enquête sur les conditions de vie en Haïti*.

RAPPORT BRUNDTLAND (1987). Avant-propos de Gro Harlem BRUNDTLAND.

ANNEXES

- Grille d'entretien semi-dirigé

Une analyse sociohistorique de la résistance la population de l'Ile-à-Vache (Haïti) au projet de développement écotouristique de l'État

INTRODUCTION

Présentation de l'intervieweur Walner Osna, étudiant à la maîtrise en sociologie à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université d'Ottawa
Présentation des objectifs du projet de recherche Comprendre les motivations de la population locale à résister contre le projet ainsi que la logique sous-jacente au projet Décrire et analyser les mécanismes et stratégies de résistance au projet utilisés par la population locale
Clarification des consignes pour le déroulement de l'entretien, lecture du formulaire de consentement et signature
Présentation du participant ou de la participante et/ou de l'organisation

Rappel des questions de recherche

Q.P. : En quoi la résistance de la population locale de l'Ile-à-Vache est-elle l'expression des rapports de domination d'un État dépendant issus d'une logique coloniale ?

Q.S1. : Comment se fait-il que le projet écotouristique de l'État d'Haïti qui prétend apporter l'amélioration des conditions d'existence sur l'Ile-à-Vache a-t-il abouti à des foyers de résistance au niveau de la population locale ?

Q.S2. : Comment la résistance de la population locale de l'Ile-à-Vache s'est organisée contre le projet de développement écotouriste de l'État dans la commune ?

THÉMATIQUES PRINCIPALES	THÈMES OU SUJETS À ABORDER
Le projet de développement, amélioration des conditions d'existence de la population de l'Ile-à-Vache et résistance de cette population	Qu'est-ce que vous disposez comme informations sur le projet qui vous pousse à le contester ? Qui vous a informé ? Processus de consultation pour la mise en œuvre du projet ? Comment ? Mise en œuvre du projet (quand, comment...) Conséquences de la mise en œuvre du projet

	<p>Victimes ? Quels types ?</p> <p>Relation entre le projet et l’agriculture, l’environnement, la pêche... (avec les revendications locales)</p> <p>À quel moment vous décidez de mobiliser contre le projet et pourquoi ? /souhaitez-vous vous mobiliser ?</p> <p>Le projet prévoyait des infrastructures sociales, est-ce qu’elles ont été déjà construites avant l’interruption ? Si oui, lesquelles et comment elles servent la population ?</p> <p>Comment l’État avait répondu à vos revendications à travers le projet ?</p>
<p>Mécanismes et stratégies de la résistance</p>	<p>Comment la résistance a été mise en œuvre ?</p> <p>Racontez-moi comment vous avez débuté la contestation, les différents moments, les acteurs impliqués... Déclenchement de la résistance (quand, comment, acteurs...)</p> <p>Revendications</p> <p>Motivations</p> <p>Implication dans la résistance</p> <p>Sympathie avec le mouvement</p> <p>Connaissance des autres expériences de mégaprojet en Haïti (souvenirs, inspirations, leçons apprises, influence pour la résistance à l’Île...)</p> <p>Quelles actions que vous posez en termes d’apport au mouvement ?</p>

	<p>Quelles formes a pris la résistance ? (Expressions, formes et organisation de la résistance)</p> <p>Acteurs de la résistance (participants, leaders...)</p> <p>Durée du mouvement</p> <p>Moyens de lutte, appui financier et politique</p> <p>Est-ce que le mouvement a eu des alliances avec d'autres acteurs au niveau de l'IAV et à l'extérieur ?</p> <p>Réaction des autorités gouvernementales</p>
<p>Relations État et population en Haïti</p>	<p>Quelles relations que les autorités gouvernementales, ministres, députés, sénateurs, maires ont avec l'IAV ?</p> <p>Compréhension de l'État en Haïti (ministres, parlementaires, autorités locales)</p> <p>Rapports (de l'organisation) avec es instances étatiques locales, centrales ?</p> <p>Échanges avec les autorités étatiques (avant, pendant et après le mouvement)</p> <p>Consultation pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet ?</p> <p>Services publics : disponibilité et accessibilité (éducation, santé...)</p>
<p>Situations socioéconomiques, culturelle et politiques de l'île</p>	<p>Quelle est la réalité sociale, économique, culturelle et politique de l'IAV ?</p> <p>Disponibilité et accessibilité des services sociaux</p> <p>Organisation et conditions de vie (sociale, économique, culturelle...)</p>

	<p>Rapport avec les autorités locales (CASEC, ASEC, MAIRIE)</p> <p>Gestion politique de la commune</p> <p>Situation foncière de l'île (Statut des terres, privée, public, votre propriété [quantité, statut]...)</p> <p>Possédants et non-possédants des terres (conditions d'acquisition, question légale, titre de propriété...)</p> <p>Occupation et travail des terres</p> <p>Type d'activités agricoles</p> <p>In-sécurité foncière (Conflit foncier)</p> <p>Potentialités touristiques de l'île</p> <p>Sites historiques, historiques...</p> <p>Infrastructures socioculturelles et touristiques</p>
--	--

- Avis de recrutement

Bonjour,

Je suis Walner OSNA, étudiant à la maîtrise en sociologie à l'Université d'Ottawa. Je cherche des participants. e. s pour prendre part à une entrevue dans le cadre de mon projet de thèse de maîtrise qui porte sur la résistance de la population locale de l'Ile-à-Vache au projet touristique de l'État dans la communauté. Si quelqu'un répond aux critères suivants et souhaite participer à cette recherche, il peut me contacter. Les critères sont les suivants :

- Être résidé à l'Ile-à-Vache et présent durant la période de la résistance
- Sympathisant non-membre d'organisation de la résistance et qui n'a pas impliqué activement
- Membre d'organisation dans le mouvement

N. B. Tous les sexes, statuts sociaux et les tranches d'âge de moins de 30 ans, entre 30 ans et 50 ans et 50 ans plus seront considérés.

Cette recherche a obtenu l'approbation éthique du comité d'éthique et de recherche de l'Université d'Ottawa. Le recrutement sera fait selon le principe premier arrivé premier servi parce que nous

avons un échantillonnage à respecter, donc nous ne pouvons pas prendre toutes les personnes intéressées. Je vous remercie d'avance de votre contribution.

Walner OSNA

- **Fiche sociodémographique**

Informations sur l'entretien

Date : Durée : Lieu : Heure :

Enregistrement :

Notes :

Informations sur le/la participant.e :

Pseudonyme :

Genre :

Age :

Niveau d'éducation :

Activités professionnelles :

Lieu de résidence :

Statut matrimonial :

Personnes à charge :

Années d'expériences de lutte :

Organisation :